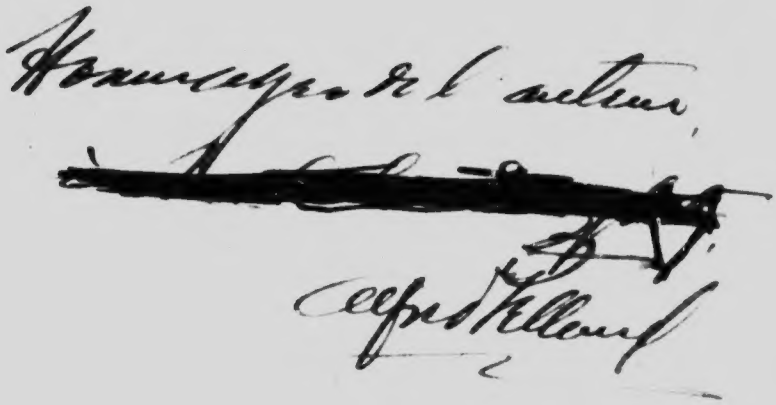

La Région

MATANE - MATAPEDIA

Vue générale du village d'Amqui.

Vastes champs offerts à la colonisation et à l'industrie

LA RÉGION
Matane - Matapédia

Ses ressources, ses progrès et son avenir

PAR ALFRED PELLAND
PUBLICISTE DU MINISTERE

Publié sous la direction de - - L'HON. M. DEVLIN
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC 1912

FC2945
M36
1.44
2.3
v.2

PERSONNEL

DU MINISTERE DE LA COLONISATION DES MINES ET DES PECHERIES

L'HON. M. C.-R. DEVLIN, *Ministre.*

M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*

M. DENIS DONOVAN, *Secrétaire particulier.*

M. ALFRED PELLAND, *Publiciste.*

M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*

M. J.-N. CASTONGUAY, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*

M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*

M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*

M. J.-X. MERCIE,R *Secrétaire du service des mines.*

M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*

M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du serivce de la chasse et de la pêche.*

M. CHS. LABRECQUE, *Secrétaire du service du cadastre.*

M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*

M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*

M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*

M. L'ABBE I. CARON, *Agent de colonisation à Montréal.*

M. J.-B. LUCIER, *Agent de rapatriement à Worcester, Mass.*

Avant-Propos

La région Matane-Matapédia jouit d'une renommée qui certainement n'a pas été surfaite. Longue d'environ 70 milles sur une largeur d'environ 30 milles, elle est traversée dans toute sa longueur par la rivière Matapédia et ses affluents et par l'Intercolonial. Il est peu de régions en notre province mieux servie sous le rapport des voies de communications. De chaque côté du chemin de fer s'échelonnent plusieurs paroisses florissantes. Citons: Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Causapscal, Amqui, Saint-Edmond, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Pierre-du-Lac, Sayabec, Saint-Léandre, Saint-Damase et Saint-Moise.

Le terrain en arrière de ces paroisses est tout aussi bon que celui déjà vendu et en culture; plusieurs paroisses y sont en formation et avant longtemps on verra surgir des paroisses nouvelles dans les cantons Matapédia, Patapédia, Milnikek, Métalik, Jetté, Amqui, Pinault, Nemtayé, Azcantijsh, Cabot, McNider, Matane, Blais et Lepage.

Le sol de ces cantons est généralement riche, peu rocheux et assez peu montagneux. Il est vraiment surprenant de voir les progrès qui se sont opérés dans quelques-uns de ces cantons depuis quelques années. J'ai vu la naissance de la plupart des paroisses que je viens de nommer, et plus d'une fois, le dimanche, il m'est arrivé d'aller entendre la messe sous le toit d'un pauvre colon, où une vingtaine de personnes au plus pouvaient trouver place. Aujourd'hui ces paroisses ont de vastes églises, parfois en pierre, avec curé résidant et souvent un vicaire en plus.

Il n'y a pas de colon pauvres en ces localités. Celui qui est intelligent et veut aller y devient à l'aise dans quatre ou cinq ans.

Lorsqu'il m'arrive d'être appelé à renseigner un colon qui veut s'établir sur une terre nouvelle, presque invariablement je lui conseille d'aller visiter la vallée de la Matapédia avant de faire son choix définitif.

Il est rare qu'un colon n'y trouve pas ce qu'il lui faut, et celui qui commence ses recherches par cette région s'y fixe presque toujours, mais, en tout cas, ne manque jamais de la louer.

J.-N. CASTONGUAY,

(Extrait d'une conférence donnée devant la Société d'Economie Politique et Sociale de Québec, le 23 décembre 1908.)

La chute de la rivière Métis.

LA REGION MATANE-MATAPEDIA

Coup d'œil d'ensemble.

Nous désirons, dans cette esquisse, donner un aperçu des ressource de la région Matane-Matapédia, et faire entrevoir son avenir.

C'est la première fois, croyons-nous, que ces deux noms se trouvent ainsi réunis. C'est le mouvement colonisateur qui s'est chargé d'établir le trait d'union.

Autrefois, les colons de la vallée de la Matapédia n'avaient d'autres communications avec le reste du pays que par le chemin de roulage de la Matapédia et par le chemin de fer Intercolonial: maintenant un bon chemin de colonisation relie Sayabec à Saint-Léandre et Matane, et une autre voie de communications sera bientôt établie entre Matane et les cantons Blais et Lepage, passant à l'est du lac Matapédia.

Matane est donc en train de devenir, pour une notable partie des colons de la vallée de la Matapédia, une nouvelle métropole, favorisée qu'elle est d'un chemin de fer et d'un bon hâvre sur le Saint-Laurent.

* * *

La région Matane-Matapédia embrasse une vaste lisière de terrain, large de trente à quarante milles, et s'étendant depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière Restigouche, soit sur une longueur d'une centaine de milles.

Elle comprend, dans le comté de Matane:

Les seigneuries Métis, Matane et Lac Matapédia; les cantons McNider, Matane, Saint-Denis, Cherbourg, Dalibaire, Romieu, Awantjish, Nemtayé, Pinault, Amqui, Lepage, Blais, Casault, Jetté, Matalik et Causapscal:

Dans le comté de Bonaventure:

Les catons Milnikek, Assémotquagan, Patapédia, Matapédia et Restigouche.

* * *

La région Matane-Matapédia offre à la vue nombre de collines à pentes douces, que l'on appelle montagnes "par pure politesse" dit Mgr Laflamme. Il faut cependant excepter les Shickshocks qui s'élèevnt à plus de mille pieds au-dessus des autres reliefs du sol.

Ces collines forment partie d'un immense système orographique, qui n'est que le prolongement oriental de la chaîne des Appalaches, dont certaines parties ont reçu des noms particuliers, à cause de leur groupement, de leur hauteur ou de leur situation. Ce sont les montagnes Vertes, Blanches, Cumberland, Alléganys, Notre-Dame et Shickshocks.

D'après Mgr Laflamme, les montagnes Notre-Dame (elles comprennent les Alléganys) s'étendent de la frontère des états du Vermont et du New Hampshire jusqu'à la profonde dépression par où passe la voie ferrée de l'intercolonial. Les grands massifs de l'est sont les Shickshocks, lesquels se prolongent jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne et décrivant une courbe pour finir à Bonaventure, sur la baie des Chaleurs.

"On se ferait une assez juste idée de l'orographie de cette région si l'on supposait figées instantanément les vagues qui viennent, de l'Atlantique, battre les rivages américains sous la poussée d'une brise soufflant du large. Même disposition et orientation des reliefs, même si l'on tenait compte des intumescences secondaires, que l'on trouverait échelonnées sur les flancs des ondulations principales. Pour rendre l'analogie encore plus parfaite, il suffirait de se rappeler que ces vagues terrestres, tout comme celle de la mer, ont été causées par une force venant de l'Atlantique, laquelle s'est fait sentir dès le commencement des âges géologiques. La surface terrestre a été ridée de la même façon que la brise du large ride l'eau des rivages." (1)

Plus loin le même auteur résume le caractère orographique de l'ensemble de ces montagnes:

"Assez élevées au point où elles se rattachent aux montagnes Blanches qui appartiennent, elles, au groupe des Appalaches proprement dites, elles s'abaissent bien vite et se maintiennent au niveau moyen de 2,000 pieds jusqu'à la vallée de la Matapédia. Plus loin à l'est, les croupes rocheuses se pressent, se redressent de plus en plus jusqu'à l'extrémité orientale de la Gaspésie, et c'est cet ensemble imposant qui constitue le grand massif des Shickshocks." (2)

Mais comme le fait si bien remarquer le savant géologue que nous venons de citer, le caractère général du pays est une série d'ondulations, de masses de terres arables et boisées des es-

---

(1) *Mgr Laflamme.* Bulletin de la Société de Géographie de Québec, janvier 1900.

(2) L'un des pics des monts Shickshocks, le "Table Top" atteint une hauteur de 4 000 pieds.

sences forestières les plus précieuses, ce qui est *a priori* un indice de la fécondité du sol.

Le voyageur, le nouveau colon ne doit pas se laisser rebuter par l'apparence du pays, surtout s'il y pénètre par la voie du chemin de fer Intercolonial. Cette première impression défavorable disparaît de suite en pénétrant dans les cantons qui bordent le chemin de fer et où il rencontrera de vastes champs d'un sol uni et couvert d'une luxuriante végétation.

Rivières et Lacs.

Les rivières de la région se jettent, les unes dans le fleuve Saint-Laurent, les autres dans la rivière Restigouche et la baie des Chaleurs. Au nombre des premières, signalons la rivière *Grand-Métis*, laquelle prend ses eaux dans le lac du même nom, jolie nappe d'eau de 5 milles de longueur, et les déverse à Saint-Rémi-de-Priceville, dans un beau havre appelé l'Ance-aux-Senel-

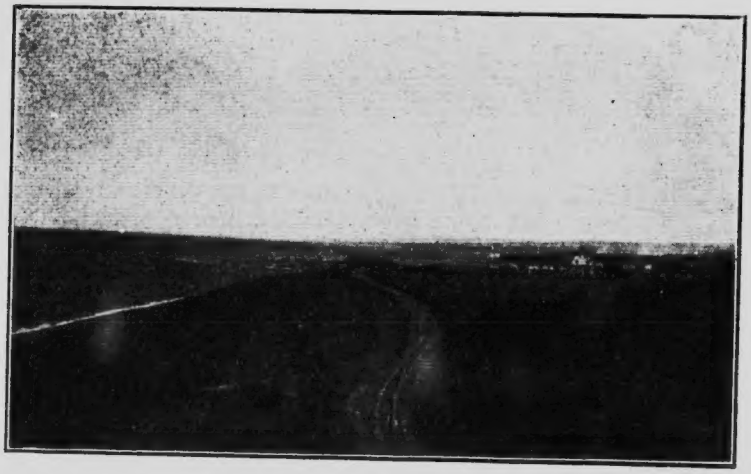

La plage de Matane.

les. Elle offre à l'industrie trois chutes sur une dénivellation totale de 117 pieds. La principale a 90 pieds de hauteur et les pentes intermédiaires 98 pieds. La maison Price utilise ce pouvoir pour ses moulins de Priceville.

La rivière *Matane*, tout aussi belle, donne un bon pouvoir hydraulique à Matane même. Elle prend sa source à 60 lieues en arrière, dans les Shickshocks. L'estuaire de cette rivière for-

me l'un des plus remarquables ports naturels de tout le Saint-Laurent.

Signalons encore les rivières *Cap-Chat, Grands-Capucins, Grands-Méchins, Blanche, Tartigou, etc.*

La rivière *Matapédia* prend sa source dans le lac Matapédia, sous la latitude nord 48° 40', et se jette dans la Restigouche, après un parcours qui donne une diagonale de 42 milles. Le lac *Matapedia* est long de 16 milles et large de 3 milles. C'est le joyau de la région. La rivière et le lac baignent plusieurs îles dont quelques unes assez étendues. Il y a des rapides à différents endroits, notamment à Causapscal, mais ils n'empêchent nullement la navigation en canot. Bouchette dit qu'en automne et au printemps des bateaux de dix à vingt tonneaux peuvent la remonter. Parmi ses principaux affluents, notons: les rivières *Amqui* et *Causapscal*. Toutes deux prennent leurs eaux dans des lacs portant les mêmes noms qu'elles. Ces cours d'eau forment quelques rapides peu considérables. Toutefois, à Causapscal, M. Chs-Ed. Gauvin estime qu'un barrage de 10 pieds de hauteur donnerait 55 chevaux de force. Et M. J.-C. Langelier dit qu'un tel barrage fournirait à une pulperie une force motrice capable de produire 25 à 30 tonnes de pâte de bois par jour. La Causapscal a un parcours d'une soixantaine de milles.

Minikek, Mill-Stream et *Assémetquagham* sont encore des affluetns de la Matapédia qu'il faut mentionner, car ils offret des rapides que l'industrie locale utilisera plus tard.

Les rapides situés sur la rivière Assémetquaghan et compris entre les lots 62 et 69, rang 1 du canton du même nom, peuvent développer un minimum de 250 chevaux effectifs, en y construisant une ou plusieurs chaussées.

Les sources de la *Restigouche* se trouvent dans le voisinage du lac Témiscouata. Cette rivière se jette dans la baie des Chaleurs après un parcours de deux cents milles. C'est la clef de la baie des Chaleurs, et la ligne frontière naturelle entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. La Restigouche rencontre la marée à 8 milles en aval de la Matépédia, et à 2 milles de ce point de rencontre, elle se confond avec la baie des Chaleurs. De la Matapédia à la Patapédia, la distance est de 37 milles. C'est à partir de l'embouchure de la Patapédia que la Restigouche commence à longer le Nouveau-Bunswick.

Le confluent des rivières Matapédia et Restigouche présente l'un plus attrayants paysages de la province de Québec.

C'est dans les trois lacs *Long, Chasseur* et *Patapédia* que la rivière *Patapédia* prend sa source. Sa largeur moyenne est de cinquante verges. De nomreux ruisseaux y apportent leurs

eaux. Le courant est rapide, mais elle se remonte facilemnt en canot.

Nous avons mentionné au passage des rivières, les principaux lacs. Les autres, très nombreux, sont de moindre importance. Les ruisseaux sont en quantité innombrable et leurs eaux sont aussi limpides que possible.

Voiliers norvégiens dans le port de Matane.

Toute cette contrée semble, par excellence, devoir convenir un jour à l'élevage du bétail. Avec Matane comme port de mer, il n'y a pas un autre endroit dans la Province plus avantageux à l'exportation des bestiaux sur le marché européen.

Climat et qualité du Sol.

"J'ai constaté que la région de l'intérieur, jusqu'au Saint-Laurent, sur la route adoptée plus tard par le major Robinson, pour la ligne du chemin de fer Intercolonial, est en général une région arable et fertile, et ce jugement est basé sur l'expérience que j'ai acquise en faisant travailler le sol sur un parcours de cent milles, pendant que je dirigeais les travaux d'établissement du chemin de fer.

"La température d'hiver y est de dix à quinze degrés plus élevée que dans la province de Québec, tandis qu'en été ses riches vallées et ses hautes collines sont rafraîchies par les brises de la mer.

"Il est notoire que si le printemps n'est pas plus hâtif qu'à Québec, la saison d'automne est, dans cette région, beaucoup plus longue et plus belle qu'à Québec." (1)

Cette opinion est vieille de quarante ans; depuis, elle a été corroborée par les explorateurs et les arpenteurs. En 1894, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation adressait un questionnaire aux curés et missionnaires de la région. Leurs réponses résumées disaient:

"Le climat de la Matapédia est de dix à douze degrés plus doux que celui de Québec. Les semailles ont lieu au mois de mai et les gelées sont moins à craindre que dans toute autre partie de la province de Québec. Les récoltes se font en septembre et en octobre."

Vers la même époque, M. J.-B. Williams, un explorateur avisé et compétent, disait dans un rapport au ministre des Terres, Mines et Pêcheries:

"En général, dans toute cette région, le climat est plus doux, la neige recouvre la terre de bonne heure et la préserve des gelées, et le printemps n'est pas plus tardif que dans le voisinage de Québec, sur la côte de Beaupré.

"Les gelées précoces sont rares ou presque inconnues. La neige tombe généralement de bonne heure, avant même que la terre soit gelée. Le printemps n'est pas tardif, et la forte couche de neige qui durant l'hiver recouvre le sol, protège si bien celui-ci de la gelée qu'aussitôt que la neige a disparu, la terre est prête pour les semailles".

* * *

Pour ce qui est de la qualité du sol, nous n'insisterons pas, nous contentant de renvoyer le lecteur à nos notes sur les cantons.

Voici toutefois quelques opinions autorisées qui donneront une bonne idée d'ensemble:

De *M. Joseph Bureau*: rapport au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, 1893:

"Dans les cantons de la Matapédia que je viens de parcourir, les terres sont exceptionnellement bonnes: le sol est de nature franche, glaise, et généralement couvert d'un peu de sable, lui-même très productif, attendu qu'il est ce qu'on appelle du sable glaiseux.

"Pour me résumer, d'après les notions générales que j'ai sur cette partie de la province de Québec, je suis prêt à dire qu'à partir du lac Témiscouata jusqu'au bassin de Gaspé, en ligne

---

(1) *Alexandre-J. Russell.*

droite, les terres sont exceptionnellement bonnes et en particulier celles qui sont arpentées et divisées en cantons."

De *M. l'abbé Marquis*: rapport au ministre de la Colonisation et des Mines, 1896:

"Ce que dit M. A. Buies, de la fertilité du sol, dans la vallée de la Matapédia, n'a rien d'exagéré. Dans tous les endroits par lesquels je suis passé et particulièrement à Saint-Pierre-du-Lac et dans les cantons Amqui, Causapscal, Matalik, (Beaurivage), Restigouche et Matapédia, les grains et les légumes sont d'une très belle venue et promettent un rendement considérable. J'ai

La plage de Petit-Métis.

vu, dans presque tous ces cantons, des blés et des avoines mesurant plus de six pieds de hauteur et en pleine maturité. Un cultivateur du village Lagacé (Restigouche), m'a montré du blé d'automne moissonné et battu cette année, dont le rendement avait été de dix-sept minots pour un minot semé l'automne précédent.

"La fertilité du sol dans la Matapédia est incontestable. Dans presque tous les cantons, il y a abscence complète de roches pouvant nuire à l'exploitation. Le terrain est naturellement drainé par une couche de pierres en sous-sol. Aussi est-il très rare que l'on soit obligé de faire des fossés ou autres travaux d'égouttement. Voilà pourquoi le défrichement s'y fait facilement et avec rapidité. Rien d'étonnant si depuis une couple d'années des colons, venant de divers endroits, se portent en grand nombre vers ces fertiles régions. Là où il y a une douzaine

d'années le voyageur ne voyait sur les bords du lac et de la rivière Matapédia que quelques pauvres cabanes autour d'une scierie, s'élèvent aujourd'hui de belles paroisses".

L'honorable juge Charles Langelier a visité la vallée de la Matapédia en 1897. Il a ainsi résumé ses impressions:

"On aura une idée de la fertilité excessive du défrichement, si je vous dis qu'il n'en coûte pas plus de trois ou quatre piastres pour mettre un arpent de terre à la charrue dans bien des endroits. Pratiquement, c'est la plaine du Nord-Ouest, et la forêt ici n'est qu'un jeu pour le défricheur canadien. Ajoutez à cela un sol d'une grande fertilité, que la cultutre ne fait qu'améliorer, un heureux mélange de sable et d'argile qui pousse du grain pendant plus de dix ans successifs, sans engrais, où le foin vient abondamment, où les prairies ne souffrent pas de la gelée; une seccession de vallons, de côteaux et de plateaux parfaitment arrosés par de nombreux ruisseaux. Le climat de la vallée de la Matapédia: pas de vent du nord-est — ce joli vent, si agréable à Québec—pas de chaleurs excessives, des rosées abondantes produites par l'évaporation des nombreux lacs et cours d'eaux, et vous n'aurez qu'une faible idée du pays tel que nous l'avons aperçu, qu'une faible perspective, quand 25 ou 50 mille familles y auront établi leurs foyers."

Vers le même temps, M. J.-P. Tardivel écrivait:

"Cette belle région longtemps ignorée, ou plutôt mal appréciée comme pays de colonisation, commence à être connue et estimée comme elle mérite de l'être. Les colons y arrivent de toutes les parties du Canada et même des Etats-Unis; et tous ceux qui ont tant soit peu d'énergie et de persévérance réussissent à se créer en quelques années un chez soi fort enviable.

"Ah! si nos jeunes gens des vieilles paroisses, au lieu de gagner les centres industriels des Etats-Unis, voulaient prendre des lots dans cette belle vallée de la Matapédia, qu'ils feraient preuve de clairvoyance et de patriotisme! De clairvoyance, parcequ'ils assureraient leur propre avenir avec la moitié des peines et des labeurs qu'ils dépensent en pure perte là-bas. De patriotisme, parceque, tout en travaillant ici pour eux-mêmes, notre chère province de Québec profiterait de leurs efforts."

Et d'ailleurs, quels meilleurs témoignages pouvons-nous invoquer que ces belles paroisses qui ont surgi du sol comme par enchantement, depuis une quinzaine d'années, et se sont développées si rapidement.

Organisation religieuse, civile, etc.

La vallée de la Matapédia est enclavée, pour sa plus grande partie, dans le comté de Matane. Cinq cantons (Milnikek, Assémetquagan, Matapédia, Patapédia et Restigouche) se trouvent dans le comté de Bonaventure.

Pour les fins du culte catholique elle est toute entière dans le diocèse de Rimouski, donc le siège épiscopal est en la ville du même nom. (1)

Une vue de la rivière Matapédia.

Pour les chambres hautes — Sénat et Conseil Législatif — la Matapédia fait partie de la division du Golfe, laquelle comprend les comtés de Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé et Iles de la Madeleine.

Le comté de Matane, qui a été détaché de Rimouski en 1890, comprend toute la vallée de la Matapédia, moins les cantons Milnikek, Assémetquagnan, Matapédia, Patapédia et Restigouche.

(1) Le diocèse de Rimouski comprend les comtés de Gaspé (moins les Iles de la Madeleine), Rimouski, Bonaventure et une partie de Témiscouata. Population: catholiques, 118,710; protestants, 8,798. "Canada Ecclésiastique," 1911.

Il est borné:

Au sud-est, par le comté de Bonaventure; au sud-ouest, par le comté de Rimouski, dont il est séparé par la frontière sud-ouest des paroisses Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici, prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la frontière nord-ouest du comté de Bonaventure; au nord-est, par le comté de Gaspé; et, au nord-ouest, par le fleuve Saint-Laurent, et comprend les îles les plus rapprochées situées en tout ou en partie vis-à-vis de ce comté.

Ce comté, ainsi borné, comprend les municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Edmond, Saint-Luc, le village de Saint-Benoit-Joseph-Lâbre, la paroisse de Sainte-Flavie qui renferme le village de Mont-Joli, les paroisses de Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave-de-Métis, Saint-Octave de-Métis-Sud, le village de Petit-Métis, celle de Saint-Moïse qui renferme le village de Saint-Moïse, Notre-Dame-de-L'Assomption-de-McNider, Saint-Damase, Saint-Ulric, Saint-Jérôme-de-Matane, Sainte-Félicité, Sainte-Marie-de-Sayabec, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal, Notre-Dame de-Lourdes et Saint-Pierre-du-Lac; la partie du canton de Romieux non comprise dans la paroisse de Saint-Norbert-du-Cap-Chat, laquelle est dans le comté de Gaspé; la partie des cantons de Fleuriot et Massé, non comprise dans aucune paroisse et située au nord-est de la ligne de division entre le comté de Rimouski et le comté de Matane; la partie de la seigneurie du lac Métis située au nord-est de la dite ligne de division et le territoire non organisé compris dans ces limites.

* * *

Pour les fins de l'administration de la justice, la partie de la vallée de la Matapédia comprise dans le comté de Matane relève du district de Rimouski, dont la ville du même nom est le chef-lieu; et celle comprise dans le comté de Bonaventure, relève de celui de Gaspé, chef-lieu, New-Carlisle.

En outre des chefs-lieux, la cour de Circuit siège à Matane. (1)

* * *

Une loi adoptée à la session de 1911 a divisé le comté de Matane en deux divisions d'enregistrement, lesquelles comprennent:

Première division: toute la partie qui n'est pas comprise dans la seconde division.

---

(1) Une demande est actuellement devant le gouvernement pour l'établissement d'une Cour de Circuit à Amqui.

Seconde division: la paroisse de Sainte-Florence-de-Beaurivage; la paroisse de Saint-Jacques le Majeur de Causapscal; le village de Saint-Edmond du Lac au Saumon; le village et la paroisse de Saint-Benoît-Joseph Lâbre d'Amqui; la paroisse de Saint-Léon le Grand; la paroisse de Saint-Pierre du Lac de Cedar Hall; la paroisse de Sainte-Marie de Sayabec; le village et de la paroisse de Saint-Moïse; la paroisse de Saint-Damase; la paroisse de Saint-Antoine de Padoue de Kempt; la mission de Saint-Zénon du Lac Amqui, celles du Lac à Pitre, Saint-Agricole et Couturval; les cantons de Matalik, Causapscal, Lepage, Casault, Blais, Amqui, Pinault, Jetté, Nemtayé, Awantjish, seigneurie du lac Matapédia et partie des cantons McNider et Cobot et tous les territoires non organisés qui se trouvent dans les limites susdites.

L'ancienne résidence d'été de Lord Mount-Stephens, à Causapscal.

Avant l'adoption de cette loi, le comté de Matane faisait partie de la seconde division du comté de Rimouski.

Saint-Jérôme-de-Matane est le chef-lieu de la première division, et Saint-Joseph-Benoit-Lâbre-d'Amqui, celui de la seconde.

Les deux municipalités de comté auront les mêmes délimitations et les mêmes chefs-lieux.

Pour les fins municipales et d'enrégistrement, les cinq cantons de Milnikek, Assémetquaghan, Patapédia, Matapédia et Restigouche font partie de la seconde division du comté de Bonaventure, dont le chef-lieu est à Saint-Joseph-de-Carleton.

STATISTIQUE DE LA POPULATION

Matane et Matapedia (1)

Paroisses	Années			
	1890	1895	1900	1905
Sainte-Angèle-de-Mérici	1081	1222	1460	1480
Saint-Joseph-de-Lepage	348	387	402	425
Sainte-Flavie	1097	1055	963	709
Mont-Joli (Sainte-Flavie Station)	53	772	780	1582
Sainte-Octave de Métis	1884	2130	2291	2132
L'Assomption de McNider (Sandy Bay)	1542	1629	1640	1749
Saint-Damase	664	656	864	895
Saint-Ulric (Tessierville)	1547	1421	1504	1383
Saint-Léandre-de-Matane	....	....	....	440
Saint-Jérôme-de-Matane	1464	2084	2508	2870
Saint-Luc	429	531	600	690
Sainte-Félicité	1709	1520	1516	1603
Grosses-Roches	183	188	288	248
Méchins (Saint-Edouard)	351	449	656	570
Capucins (Saint-Paul)	170	268	250	240
Saint-Moïse	432	600	865	1260
Sayabec (Sainte-Marie)	248	380	844	1340
Cedar-Hall (Saint-Pierre-du-Lac)	575	1087	1354	1527
Sainte-Agricole	....	....	32	160
Amqui (Saint-Benoit-Joseph-Labre)	677	1391	2352	1809
Saint-Léon-le-Grand	....	....	125	583
Saint-Edouard-du-Lac-au-Saumon	....	....	135	706
Causapscal (Saint-Jacques)	152	400	800	1080
Beaurivage (Sainte-Florence)	....	....	117	170
Mill-Stream	30	30	33	28
Assémetquaghan	42	44	40	30
Saint-Laurent-de-Matapédia	130	204	188	335
Saint-Alexis-de-Matapédia	1000	1306	1350	1450
Saint-André-de-Restigouche	....	....	238	264
Saint-François-d'Assise	....	....	120	240
Totaux	15,278	19,764	24,301	28,092

N.-B.—Il y a, dans la région Matane et Matapédia, une population protestante d'environ 7,000 habitants.

(1) Ces statistiques ont été soumises au Congrès de Colonisation de Saint-Jérôme par M. l'abbé J.-E. Pelletier, ancien curé de Saint-Alexis de Matapédia.

Vallée de la Matapedia(1)

Paroisses	Pop.	Fam.	Ecoles	Elèves
Saint-Alexis-de-Matapédia . .	1220	202	6	260
Saint-François-d'Assise	235	38	1	27
Saint-Edouard-du-Lac-au-Saumon .	1705	323	7	254
Saint-André-de-Restigouche . . .	352	51	3	54
Saint-Jacques-de-Causapscal . .	1206	222	8	121
Saint-Damase	1020	170	6	249
Amqui (Saint-Benoit-Joseph-Labre)	2176	400	13	450
Saint-Léon-le-Grand	797	134	4	165
Saint-Zénon-du-lac-Amqui . . .	123	27	1	23
Saint-Laurent-de-Matapédia . . .	302	48	2	49
Saint-Robert d'Asséметquaghan .	28	4	1	9
Saint-Ambroise-de-Mill-Stream . .	20	3	Ecole privée	
Saint-Moïse	1422	266	8	220
Sainte-Marie-de-Sayabec . . .	2340	440	8	450
Cedar Hall (Saint-Pierre-du-Lac) .	1745	326	9	255
Sainte-Agricole	144	22	1	26
Sainte-Florence-de-Beaurivage . .	296	49	2	49
Saint-Antoine-de-Padoue (Ch. Kempt)	400	90	3	60
Saint-Léandre	412	69	3	68
Totaux	16,143	2,884	87	2,879

N.-B.—D'après M. l'abbé J.-E. Pelletier, l'augmentation du nombre des familles a été comme suit, de 1890 à 1905: 1890, 644; 1895, 1113; 1900, 1590; 1905, 2197. Soit une augmentation de 230.87 pour cent en 15 ans.

Statistiques électorales

		Bureaux de votation	Electeurs inscrits
Comté de Matane . .	1892	23	2,839
" " " . .	1897	27	3,529
" " " . .	1900	27	4,067
" " " . .	1908	42	5,343

(1) Ces statistiques nous ont été fourn[illegible] M. l'abbé Jean-P.-L. Forest, secrétaire-archiviste de l'évê[illegible] Rimouski. Elles sont de 1908.

Fondation des Paroisses. (1)

Nom de la paroisse	Date de la fondation
Sainte-Flavie	1829
Saint-Octave-de-Métis	1855
Saint-Jérôme-de-Matane	1861
Saint-Angèle-de-Mérici	1868
Saint-Ulric-de-Tessier	1869
Sainte-Félicité	1869
L'Assomption (Sandy-Bay)	1869
Saint-Alexis-de-Matapédia	187
Saint-Moïse	1873
Saint-Joseph-de-Lepage	1873
Saint-Damase	1884
Saint-Laurent-de-Matapédia	1888
Sainte-Marie-de-Sayabec	1889
Saint-Pierre-du-Lac	1889
Mont-Joli	1889
Saint-Joseph-Benoît-Labre (Amqui)	1889
Saint-Jacques-de-Causapscal	1896
Assémetquaghan	1896
Sainte-Florence-de-Beaurivage	1897
Saint-Léandre-de-Matane	1900
Sainte-Agricole	1900
Saint-Fidèle	1901
Saint-Edmond	1901
Saint-Léon-le-Grand	1903
Saint-André-de-Restigouche	1908
Saint-Rémi-de-Priceville	1909
Saint-Antoine-de-Padoue	1910

(1) Ces dates sont prises du "Canada Ecclésiastique", édition de 1911.

Aperçu Historique.

Les premières concessions de terre de la région Mat[illegible]-Matapédia datent de la fin du XVIIe siècle. En 1677, la seigneurie de Matane est concédée au sieur Mathieu d'Amours. Donald Mackinnon l'acheta en 1781 des descendants de la famille d'Amours pour la revendre, en 1793, à Simon Fraser.

La seigneurie de Métis comprenait les fiefs Métis et [illegible]-Saint-Barnabé, concédés à J.-B. de Pierres en 1675 et devenus au commencement du XIXème siècle la propriété de la famille McNider, puis en 1821, de James Sheppard; celui du lac Métis, d'abord concédé, en 1693, à Augustin Rouer, sieur de la Cordonnière; enfin le fief de la rivière Métis, dont le premier concessionnaire fut François Pachot et qui appartient aujourd'hui à lord Mount Stéphen. M. W. Furgusson, de Métis, possède maintenant presque tous les droits de la seigneurie de Métis.

Le pont Mercier à Saint-Laurent-de-Matapédia.

En 1694, la seigneurie du lac Matapédia fut concédée à Louis-Nicolas-Joseph d'Amours. Patrick Langan en acheta les deux tiers, en 1797, à une vente faite par autorité de justice, et l'autre tiers devint la propriété de John MacKindlay. Une nouvelle vente du shérif de Québec la vit passer entre les mains d'un nommé Bartholomew, et, depuis 1881, elle est la propriété des MM. King, marchands de bois.

On remarquera que les concessionnaires de ces fiefs et seigneuries semblent avoir fait peu de cas de ces propriétés et que quelques-unes fûrent abandonnées et vendues par le shérif. La raison en est que le mouvement colonisateur ne se porta guère vers cette région éloignée, si l'on en excepte quelques rares établissements sur le littoral du Saint-Laurent, où l'on se livrait surtout à l'industrie morutière. Dans sa "Topographie du Bas-Canada", publiée en 1815, Joseph Bouchette ne fait aucune mention des établissements qui auraient pu s'y développer; mais il mentionne la vallée de la Matapédia comme une terre fertile et appelée à devenir un important centre agricole.

* * *

En 1818, James McNider, seigneur de Métis, dit devant un comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Cnaada, qu'une quarantaine de familles, surtout des Ecossais, se sont établis dans sa seigneurie. Il fournissait aux colons les provisions, les "grosses hardes" et se faisait payer en travail. Les deux premières années, les colons ne payaient rien en argent, et ensuite, une rente annuelle de douze shellings et demi. Parlant des récoltes, il dit: "Le blé d'automne pesait 78 livres le minot; le seigle d'automne, 62 livres; l'avoine, 46 livres; l'orge mondé, 60 livres; l'orge barbue, 45 livres; les navets avaient 35 pouces de tour et les carottes, l'oignon, les choux et les patates étaient d'une qualité excellente et d'une belle grosseur." (1)

Vers la même époque, un certain nombre de loyalistes des Etats-Unis s'étaient fixés à Restigouche. On trouve d'intéressants renseignements sur cette colonie et les conditions d'établissement dans le témoignage de M. Isaac Man, devant le susdit comité:

"Un homme qui s'établit doit avoir les moyens de se fournir avec sa famille de provisions pendant au moins une année après être arrivé sur sa terre. Je regarde comme absolument nécessaires les ustensiles, les hardes, les lits et couvertures et quelques articles pour son logement, tels que des vitres, des clous et des pentures. J'ai toujours considéré £20 à £25 pour chaque individu d'une famille comme la moindre somme qu'un homme dût avoir en argent en partant de Québec pour se mettre sur sa terre.

"Dans les établissements, on paye rarement le travail en argent. Des provisions, des animaux, des effets sont les moyens

(1) Andrew McNider s'était auparavant ruiné dans une tentative de colonisation et son successeur ne fut guère plus heureux.

les plus ordinaires de rémunération; ou bien, l'on rend le travail; mais je suis d'opinion qu'une personne placée sur une terre ne réussira jamais à moins qu'elle ne donne tout son travail et son attention à son propre lot, car l'expérience a prouvé que c'est un mauvais système que de gagner de quoi vivre en travaillant de temps à autre pour les autres.

"Pour avoir un billet de location, le colon doit avoir le moyen de se rendre sur son lot et les moyens d'y subsister pendant une année. Dès que le choix du lot est fait on ne permet aucun échange. Un homme, une fois placé sur sa terre, il ne

Le confluent des rivières Matapédia et Ristigouche.

lui était plus permis, sous aucun prétexte, de s'absenter sans l'approbation du Département, et s'il le faisait, son lot était donné à quelque autre. S'il avait fait quelques améliorations sur la terre, on les faisait estimer par deux personnes désintéressées, et celui à qui le lot de terre était donné était obligé d'en payer le montant au premier possesseur dans le cas où il retournerait à son établissement. Le temps fixé pour la résidence avant qu'un homme soit mis en possession de son titre est de trois années, si durant ce temps, il a continué à accomplir les conditions d'établissement, on devait le lui donner immédiatement."

Ces colonies des seigneuries de Métis, Matane et du canton Restigouche se développèrent tant bien que mal. Dans son grand ouvrage, "The British Dominions in North America" (Londres 1831), Joseph Bouchette écrit qu'il y avait dans la seigneurie de Métis une population de 110 habitants, un moulin à farine, une scierie et un magasin; dans elle de Matane, 245 habitants, un moulin à farine, une scierie, une chapelle ,etc.: Restigouche avait une population de 319 âmmes, dont quelques Acadiens, trois magasins, etc.

* * *

Ce fut en 1830 que le chemin Kempt fut ouvert entre Métis et la rivière Restigouche. Malheureusement, ce travail avait été fait à la diable et ne fut jamais terminé. Il ne rendit donc pas les services qu'on était en droit d'en attendre, mais il n'avait pas moins attiré l'attention du public sur cette contrée éloignée, et, en 1842, la population du canton Matapédia était assez nombreuse pour justifier son érection en municipalité.

* * *

James Richardson, du Service Géologique, fit, en 1859, une exploration de la vallée de la Matapédia, et dans son rapport, il signale les habitations suivantes: 1. Pierre Boucher a une grande terre défrichée à la tête du lac Matapédia, et son fils à la décharge du même lac; 2. A l'embouchure de la rivière Causapscal, M. Noble a environ 50 acres de terre en culture. "J'ai rarement vu, remarque M. Richardson, une plus belle récolte que celle qui recouvrait sa terre à l'époque de ma visite. Elle se composait d'avoine, orge, pois, pomme de terre, navets et foin. Les fortes tiges de l'avoine, ses longs épis fortement chargés, et la manière touffue dont les tiges recouvraient le terrain, la faisait ressembler à ce que l'on rencontre en Angleterre plutôt qu'à ce que l'on voit en Canada." 3. A environ quatre milles en remontant la Matapédia, de son confluent avec la Restigouche, se trouve la ferme de David Fraser, qui élève de 70 à 100 têtes de bétail et 150 à 200 moutons.

* * *

Quelques années plus tard, M. Stanislas Drapeau faisait le recensement de la région avec la résultat suivant:

La population de Sainte-Anne-de-Restigouche s'élevait à 521 habitants, 47 seulement d'origine française, lesquels possédaient 18,551 acres de terre, dont 3,104 en culture, ayant produit 16,279 minots de grain et 22,091 minots de patates et 1,242 tonnes de foin. La mission de Matapédia renfermait une popu-

lation de 32 familles ou 310 habitants, dont un seul est d'origine française. Ces familles possèdent 6,200 acres de terre dont 1,330 défrichées, ayant produit 5,324 minots de grain, 11,768 minots de patates et navets et 379 tonnes de foin.

Un petit noyau de colonisation s'était aussi formé sur les bords du lac Matapédia. Il dépendait de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis. Il y avait, au commencement de 1862, environ 6 ou 8 familles formant une population totale de 26 personnes, lesquelles possédaient une étendue défrichée de 215 acres et 90 en abatis. Dans le printemps de 1861, il fut ensemencé 192 acres qui produisirent 1,080 minots de grain et 705 minots de

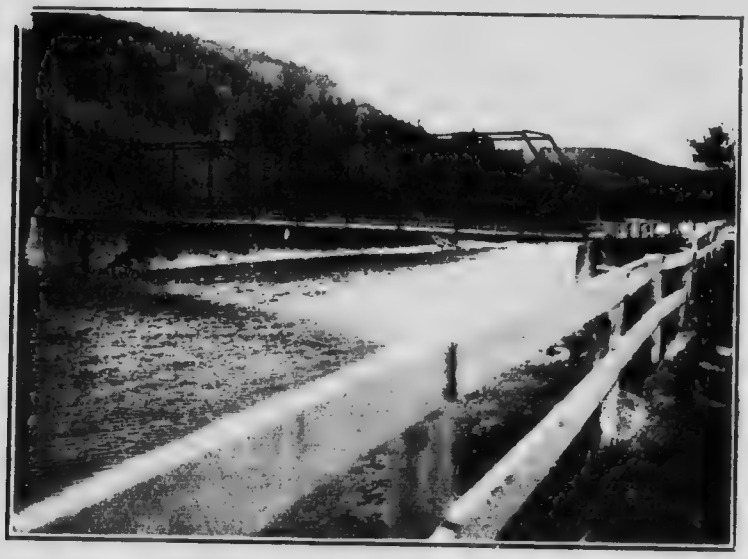

Un pont sur la Matapédia, à la gare de Saint-Alexis.

patates et navets, formant en tout 1,785 minots et environ 64 tonnaux de foin, le tout évalué à $1,317.70. Ces quelques familles possédaient en outre 99 têtes de bétail et paraissaient, dit M. Drapeau, être très encouragées de ces premiers succès.

* * *

L'année 1860 avait vu la première tentative sérieuse de colonisation canadienne française par la venue de M. l'abbé Belcourt et de 12 Acadiens de Rustico, Ile du Prince-Edouard. Ce fut le noyau de la belle paroisse de Saint-Alexis-de-Matapédia.

Dans la partie nord de Matane, ce sont les habitants de Sainte-Flavie qui essaiment dans leur voisinage, et on voit naître

les paroisses de Saint-Octave-de-Métis (1855), (1) Sainte-Angèle-de-Mérici (1861). Saint-Ulric, Sainte-Félicité et Saint-Jérôme devaient entrer bientôt dans ce mouvement d'expansion de la colonisation canadienne française.

M. T.-H. Legendre, arpenteur, donne, dans un rapport du 20 mars 1868, le résultat des récoltes des colons acadiens pour l'année 1866:

"1,800 barils de pommes de terre	. . .	à $0.80—	$1,440
1,400 minots d'orge	. . . . .	à 0.80—	1,120
700 " d'avoine	. . . . .	à 0.50—	350
1,250 " blé sarrazin	. . . . .	à 0.80—	1,000
1,800 barils de navets	. . . . .	à 0.80—	1,440
80 tonnes de foin	. . . . .	à 10.00—	800
			$6,150

"Outre les produits mentionnés ci-dessus, il y a ceux des jardins, tels que choux, betteraves, carottes, que l'on doit classer proportionnellement aux autres. Ensuite, viennent les viandes, encore des produits de la ferme, en sorte que la récolte de 1866 a dû rapporter aux colons acadiens pour un montant égal au moins à sept mille piastres, et pour preuve de l'augmentation rapide des produits, je dois dire que du mois d'avril au mois de juillet 1867, les Acadiens à eux seuls ont engraissé et tué dix-sept mille livres de lard. Il possèdent en sus des chevaux, des bœufs de travail, vaches et moutons. Leurs améliorations s'accroissent très rapidement, vu qu'ils ne s'occupent généralement pas d'autre chose que des travaux de la terre."

---

(1) "On lit ce passage dans la *Topographie* qu'a publiée Bouchette en 1815: "..... la surface de cette seigneurie (de Peiras ou Métis) est généralement montagneuse et hérissée le long du front, *et offre peu de terrain propre à l'agriculture*". Si le célèbre arpenteur était encore de ce monde, je lui conseillerais de *payer* une visite à la paroisse de Saint-Octave de Métis, que la seigneurie de ce nom enclave toute entière. Je voudrais que cette visite eut lieu un beau dimanche du mois d'août ou de septembre, par exemple. A la porte de l'église catholique ou de ses deux temples protestants, il verrait à la sortie des services religieux la presque totalité d'une population dépassant de quelques centaines ses deux mille âmes, respirant par tous les pores, la santé et le contentement; grands et petits, mis avec recherche, prendre place dans de jolies voitures traînées par des vigoureux chevaux luxueusement enharnachés. Dans les *rangs*, partout, il verrait de coquettes habitations, de superbes jardins, de gras pâturages, des champs poussant à pleines clôtures les diverses semences qu'on leur a confiées.

"Comme parfois l'on se trompe dans ses appréciations!....." (J.-W. M., dans le "Bulletin des Recherches Historiques," décembre 1911.)

Comme on le voit, la colonisation française accomplissait son oeuvre aux deux extrémités de la contrée: les Acadiens sur la Restigouche et la Matapédia et les Canadiens-français dans les anciennes seigeuries et les cantons voisins. Par la construction du chemin Matapédia, les deux courants sont venus l'un à l'autre, et en peu d'années se formèrent des groupements sur tout son parcours. De ces groupements, devaient sortir Saint-Octave, Sayabec, Cedar-Hall, Amqui, Causapscal et Beaurivage. Le travail du défrichement fut facilité, dans beaucoup de ces localités, surtout à Causapscal, par les grands feux de forêts de 1862, 63, et 64.

Une ferme à Saint-Alexis-de-Matapédia.

En 1861 survint l'affaire du "Trent". Le capitaine Wilkes aborda le "Paquet-Trent" de la malle anglaise, ayant à son bord MM. Mason et Sildell, commissaires confédérés. Le gouvernement anglais demanda la soumission de Mason et Sildell. La demande fut accordée par le gouvernement américain et la guerre fut évitée. Mais la construction du chemin Matapédia fut décidée, afin de mettre Québec et Halifax en communication au moyen d'une bonne route militaire.

Ce fut donc une cause bien éloignée qui devait donner la première impulsion sérieuse à l'établissement de la Matapédia. Et ce chemin est resté un modèle du genre. Aujourd'hui encore,

il rend d'inappréciables services aux colons et facilite l'ouverture de certains cantons.

En 1857, on avait commencé ce chemin, sur un tracé fait par M. F.-C. Baillargé; le point de départ était à Sainte-Flavie et le terminus à la Pointe-à-la-Croix. On adopta ce tracé, ainsi que les premiers travaux; mais ce grand travail ne fut terminé qu'une dizaine d'années plus tard.

* * *

Le chemin Kempt avait une longueur de 97¾ milles, comptait 6 ponts et avait coûté $29,064. La longueur du chemin Matapédia était de 110½; il comptait 51 ponts et le coût fut de $187,870,85.

On peut se faire une idée de l'importance des travaux qu'il avait fallu exécuter, par l'énumération de ces quelques ponts et viaducs, lesquels avaient été construits assez solides pour permettre le passage de la grosse artillerie:

Ponts	Longueurs
Rivière Métis	271 pieds
Rivière Saint-Pierre	184 "
Rivière Matapédia	200 "
Rivière Causapscal	264 "
Ruisseau Clark	277 "
Ruisseau No man's Gulch	180 "
Rivière Assémetquaghan	115 "
Petite Rivière	1,833 "

Dans un rapport un Ministre des Travaux Publics, en date du 24 juillet 1867, M. Joseph Rosa, contrôleur du chemin, écrivait:

"Après l'ouverture du chemin Kempt, comme il y avait 75 à 80 milles sur ce chemin sans aucune habitation, le gouvernement a payé et paie encore annuellement à quatre personnes différentes $100 par année, en tout $400, pour résider sur le chemin et assister les voyageurs.

"A présent que la colonisation commence à se porter sur le chemin Matapédia, ces fonds pourraient servir à son entretien, tant en hiver qu'en été.

"Dans mon humble opinion, après que le chemin aura été terminé et que les réparations auront été faites, cette somme serait suffisante pour tenir le chemin en bon état de réparation, si elle est judicieusement employée.

"Voici de quelle manière je proposerais d'employer ces $400 pour le plus grand avantage du chemin: Donner $60 par année à une personne qui voudrait s'établir à la place nommée "le rocher de Louis Lachance", sur la division sud, à la condition qu'il entretiendrait pendant l'hiver quatre milles de chaque côté du rocher, en tout huit milles. L'entretien de ces huit milles consisterait à aplanir et jeter hors de la voie les avalanches de neige qui partent du haut des montagnes, tombent sur le chemin et l'obstruent. De plus, il devrait être obligé de tenir une bonne maison pour recevoir les voyageurs.

La campagne vue de l'église de Saint-Alexis.

"La balance des $340 pourrait être donnée à une autre personne avec la condition qu'elle passerait deux ou trois fois par année avec deux hommes et une voiture, sur tout le parcours du chemin, depuis Sainte-Flavie jusqu'à Pointe-à-la-Croix, dans les mois de juin et septembre; dans le mois de juin pour jeter en dehors du chemin les éboulis, souches, arbres, pierres, etc., enfin tout ce qui pourrait l'obstruer; nettoyer les fossés et réparer tous autres dommages; dans le mois de septembre, pour remplir avec du bon gravier les ornières et les "ravages" qui pourraient se faire dans le cours de l'été, et tous autres réparations ordinaires."

Le même rapport constate que cette année-là, le chemin Matapédia était habité depuis Sainte-Flavie jusqu'au 14ème mille, et que sur les 77 milles suivants, il n'y avait que 12 habitations. Les derniers 9 milles étaient aussi habités.

* * *

Une des conditions de l'entrée des provinces maritimes dans la Confédération de 1867 avait été la promesse de la construction du chemin de fer Intercolonial qui les mettrait en communications avec Ottawa, la nouvelle capitale fédérale.

Le chemin de fer fut construit, et il traversa la vallée de la Matapédia dans toute sa longueur, coupant ou longeant une dizaine de cantons. Les premiers trains circulèrent en 1874, et un vaste et fertile pays ne se trouva plus qu'à quelques heures de Québec et de Montréal.

Cependant, sa conquête fut lente, et la colonisation y marcha à pas de tortue. Les voyageurs qui le traversaient en chemin de fer étaient rebutés par les escarpements des gorges de la Matapédia, et disaient qu'il n'annonçait rien qui vaille. Et personne, ni gouvernement, ni particulier ne se donnait la peine de détruire cette impression fâcheuse et injuste. Une vague mention de la région était faite dans une brochure incolore que le gouvernement publiait de temps à autre, mais c'était tout.

En 1875, une épidémie de petite vérole éclate au sein de la colonie acadienne de Matapédia. Le Dr. J.-M. Turcotte est dépêché sur les lieux et il est accueilli par ce petit discours qu'on trouve dans son rapport: "C'est avec plaisir que la colonie acadienne de Saint-Alexis-de-Matapédia souhaite en votre personne la bienvenue à un envoyé du gouvernement. Nous sommes très sensibles à cette démarche de l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics qui prend un si grand soin de nos personnes et de nous préserver du fléau de la variole. Nous remercions bien sincèrement l'honorable M. Garneau, en vous priant, monsieur le Docteur, de lui exprimer nos sentiments de gratitude. *Veuillez lui dire aussi que notre colonie souffre d'une maladie bien dangereuse: la maladie du "pont", et qu'il est le docteur par excellence.*"

L'interprète des colons acadiens aurait pu ajouter la maladie du "chemin" et celle de "l'isolement", faute de colons et d'une campagne de propagande.

Pendant que les Labelle, les Paradis, les Brossard et les Hébert faisaient la conquête du Nord-Ouest de Montréal, du Témiscamingue, de la Mattavinie et du Lac Saint-Jean, la région Matane-Matapédia restait dans l'abandon, souffrant toujours des mêmes maladies.

Le Ministre de l'Agriculture d'Ottawa publie, en 1886, une brochure de propagande colonisatrice sur la Gaspésie — Rimouski, Bonaventure et Gaspé. Au lieu de consacrer un cha-

pitre au moins à la Matapédia, on y trouve cette simple mention:

"Au sud de cette chaîne, (il s'agit des monts Notre-Dame), il y a une grande vallée intérieure dont la surface est en plusieurs endroits accidentés par les hauteurs ou rétrécie par les terrains montueux qui la bordent de chaque côté, au nord et au sud. Sa largeur varie de dix à trente milles, et elle offre généralement tous les caractères d'un plateau élevé. Le sol de cette grande vallée est pauvre et léger en certains endroits, pierreux en d'autres, mais il est généralement arable et fertile."

Et c'est tout.

Vue du village de Saint-Alexis-de-Matapédia.

L'année 1890 se signale par un beau geste de Mercier: un collège électoral est créé sous le nom de Matane, embrassant la vallée de la Matapédia, moins les quatre cantons du sud qui restent dans Bonaventure. La même année, M. Arthur Buies y fait une exploration et son rapport est déposé sur la table de l'Assemblée Législative.

Ce fut la grande révélation!

Cinq ans plus tard, M. Buies consacrait une solide et enthousiaste brochure à la vallée de la Matapédia. Ce fut le commencement de la propagande par la publicité. MM. Eugène Rouillard et L.-E. Carufel devaient suivre sa voie, de même que des journalistes autorisés comme l'honorable M. Charles Langelier et M. J.-P. Tardivel.

* * *

Après 1890, Matane eût donc son député à la Législature de Québec et son avocat et solliciteur auprès des ministères pu-

blics, au lieu de rester confondue dans l'immense comté de Rimouski.

Durant la dernière décade, le Ministère de la Colonisation a dépensé les sommes suivantes en travaux de colonisation:

1899-1900	$4,694.12
1900-1901	6,267.30
1901-1902	6,269.98
1902-1903	6,510.81
1903-1904	9,570.84
1904-1905	5,939.52
1905-1906	5,402.70
1906-1907	5,885.63
1907-1908	7,855.65
1908-1909	9,748.44
1909-1910	6,307.69
Total	$74,451.68

Durant l'année fiscale 1909-1910, c'est dans le comté de Matane qu'il a été vendu le plus grand nombre de lots de terre; exception faite pour la région Labelle, qui est trois ou quatre fois plus vaste.

Aussi, est-il intéressant de s'arrêter au résultat obtenu:

En 1890, il y avait dans la vallée de la Matapédia proprement dite, 64 familles; dix ans plus tard, 1,590, et en 1910, 2,848. C'est-à-dire que la population a presque doublé durant chacune des deux dernières décades!

A la dernière session de la Législature, la région de Matane-Matapédia proclamait encore sa rapide et vigoureuse croissance en demandant d'être divisée en deux comtés pour les fins municipales et d'enregistrement. Cette demande fut sanctionnée par une loi.

Bientôt, on peut le prédire, sans être un bien grand prophète, cette division des pouvoirs administratifs s'étendra aux affaires politiques, et on aura alors le "comté de Matapédia".

Réserve des Indiens.

Sur les confins de la vallée de la Matapédia se trouve une réserve indienne. Or, comme la vie des Indiens est un peu mêlée à celle des colons des cantons voisins, nous croyons devoir donner les renseignements suivants qui émanent de source officielle:

Réserve.—La réserve est située sur la rive nord de la jolie rivière Restigouche, dans le township de Mann, comté de Bonaventure, province de Québec, vis-à-vis la ville de Campbellton, N.-B.

Tribu.—Ces sauvages sont tous de la bande des Micmacs.

Population.—La population est actuellement de 506, soit une augmentation de 8 depuis l'année dernière. Il y a eu 20 naissances et 12 décès au cours du dernier exercice.

Santé et hygiène.—Aucune maladie contagieuse n'a sévi durant l'année dernière. Les précautions sanitaires ont été bien observées. Les maisons ainsi que les alentours des propriétés sont proprement tenus.

Ferme et paysage à Saint-Alexis-de-Matapédia.

Occupations.—Les ressources de ces sauvages sont diverses: ils cultivent, exploitent le bois, chargent les vaisseaux, conduisent le flottage du bois et servent de guides aux touristes. Sur la réserve se trouve un moulin excellent, lequel tout en leur procurant de l'emploi les fournit convenablement de bois de chauffage.

Bâtiments.—En général, les bâtiments sont assez bons. Les sauvages ont de bonnes maisons, bien meublées, bien tenues. Ils ont également de bonnes granges et des étables.

Bétail.—Leur bétail est en très bon état. Ils ont des vaches et des chevaux excellents et d'autre bétail.

Instruments aratoires.—Les sauvages qui possèdent assez de terrain pour cultiver sont bien munis d'instruments aratoires. Ils connaissent la façon pratique de s'en servir, et les entretiennent en bon état.

Religion.—Tous ces sauvages sont catholiques. Des Pères Capucins les desservent et prennent grand soin de leur bien-être spirituel et temporel. (1)

Traits caractéristiques et progrès.—Ces sauvages sont de bons travailleurs et obtiennent de bons salaires, mais quelques-uns sont encore très imprévoyants. Cependant, je suis heureux de constater, à ce sujet, une légère amélioration.

L'agent de la réserve est M. Pitre.

Noms Géographiques.(2)

Alléganys. Dans la langue des Delawares, "montagne continue".

Awantjish. (Canton). En langue micmaque, "petit portage". Cours d'eau qu'on a *soudain en face de soi*, après une *courbe*, lorsqu'on remonte en canot la rivière dans laquelle il se *jette*. Les mots soulignés composent le nom.

Amqui. (Canton). En langue micmaque, "Là où l'on s'amuse".

Baie des Chaleurs. Ainsi nommée par Jacques Cartier qui y avait souffert de la chaleur dans son voyage de 1534.

Blais. (Canton). Mgr. André-Albert Blais, deuxième évêque de Rimouski.

Bonaventure. (Ile et comté). Nom d'un navire qui portait le sieur Court-Pré Ravillon dans une expédition à la baie des Chaleurs.

Cabot. (Canton). Jean Cabot qui découvrit l'Ile de Terreneuve en 1497.

Capucins. (Paroisse). Ainsi nommé à cause de la présence dans le voisinage d'un rocher qui affectait la forme d'un moine capucin, vêtu de sa cagoule et coiffé de son capuchon.

Caseault. (Canton). Mgr. Caseault, fondateur de l'Université Laval.

Causapscal. (Rivière et canton). En langue micmaque, "Pointe rocheuse", ou "Fond pierreux et brillant".

Cedar-Hall. (Paroisse). Nom donné à la première maison construite à cet endroit par un nommé Grant.

Cherbourg. (Canton). Port de mer et ville fortifiée de France.

(1) Cette mission des R.R. P.P. Capucins fut détruite par le feu au mois de janvier 1912.

)2) Voir les ouvrages de *MM. P.-G. Roy et Eug. Rouillard.*

Dalibaire. (Canton). Un des directeurs généraux de la Compagnie des Indes Occidentales.

Fleuriault. (Canton). Le comte de Fleuriault, aide de camp de Napoléon, ambassadeur de France en Angleterre et allié au marquis de Lansdowne, gouverneur du Canada.

Gaspé (Comté, etc.) En langue micmaque, "Bout, extrémité".

Jetté. (Canton). Sir L.-A. Jetté, ancien lieutenant gouverneur de la province de Québec.

Kempt. (Chemin). En l'honneur de Sir James Kempt, administrateur du Canada (Dalhousie étant gouverneur), de 1821 à 1830.

Une ferme à Saint-Alexis-de-Matapédia.

Lepage. (Canton). Germain Lepage, premier seigneur de Rimouski.

Massé. (Canton). Le R. P. Emmanuel Massé, missionnaire jésuite.

Matalik. (Canton). En langue micmaque, "Cours d'eau sautillant".

Matane. (Comté et paroisse). En langue micmaque, "Vivier de castor".

Matapédia. (Rivière, etc.) En langue micmaque, "Rivière qui fait fourche."

Méchins. (Paroisse). Les méchins sont de grosses roches que l'on voit au loin dans la mer. On croit que ce nom est la corruption du mot "méchant".

McNider. (Canton). Mathew McNider acheta le fief de Métis en 1802.

Nemtayé. (Canton). En langue micmaque, ce mot désigne une région accidentée.

Métis. (Fief, village, etc.). En langue micmaque, "Bouleau".

Milnikek. (Canton). "Terre où il y a beaucoup de baies."

Patapédia. (Canton et rivière). En langue micmaque, "Courant impétueux, capricieux, etc."

Pinault. (Canton). Le colonel Félix Pinault, ancien député de Matane.

Rimouski. (Ville, comté et diocèse). D'après Mgr. Laflèche, ce mot, en langue micmaque, signifie "Demeure du chien".

Restigouche. (Rivière et canton). En langue micmaque, "Rivière aux cinq branches", à cause des îles qui se trouvent près de son embouchure.

Sainte-Flavie. (Paroisse). En l'honneur de Flavie Drapeau qui donna le terrain de la fabrique en 1850.

Saint-Jérôme-de-Matane. (Paroisse). En l'honneur du célèbre abbé Jérôme Demers.

Saint-Pierre-du-Lac. (Paroisse). En l'honneur de son fondateur, l'abbé Pierre Brillant.

Sandy-Bay. (Paroisse). Vient de l'Anse aux Sables des Français. Les premiers colons de cette localité furent des Ecossais.

Sayabec. (Rivière et paroisse). En langue micmaque, "Rivière remplie".

Tessier. (Canton, etc.) L'honorable juge Ulric Tessier.

Instruction Publique.

Sous le rapport de l'instruction publique la région Matane-Matapédia ne le cède guère aux contrées les mieux favorisées de la Province.

Il y a, à Rimouski, un collège classique, une école normale pour les filles, un couvent et une académie commerciale pour les garçons.

La fondation de l'Ecole Normale, en 1906, a été un bienfait pour la région. Le nombre des institutrices non diplômées s'est abaissé considérablement, et les traitements ont augmenté d'une façon encourageante.

Des académies pour les garçons, dirigées par les Frères existent à Mont-Joli, Matane et Sayabec. Les paroisses suivantes ont d'excellents couvents pour les filles: Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-Benoit-Joseph-Labre-d'Amqui, Sainte-Marie-de-Sayabec,

Saint-Pierre-du-Lac, Sandy-Bay, Saint-Ulric, Mont-Joli et Matane.

Si l'on veut se faire une idée des progrès réalisés, depuis dix ans, on n'a qu'à interroger les rapports annuels du Surintendant de l'Instruction Publique:

	1900	1910
Valeur de la propriété imposable .	$1,785,171	$2,947,451
Valeur du mobilier des écoles .	63,975	142,685
Nombre des élèves [illegible] . .	4,532	6,095
Nombre des religieuses	9	28
Nombre des religieux (1) . . .		6

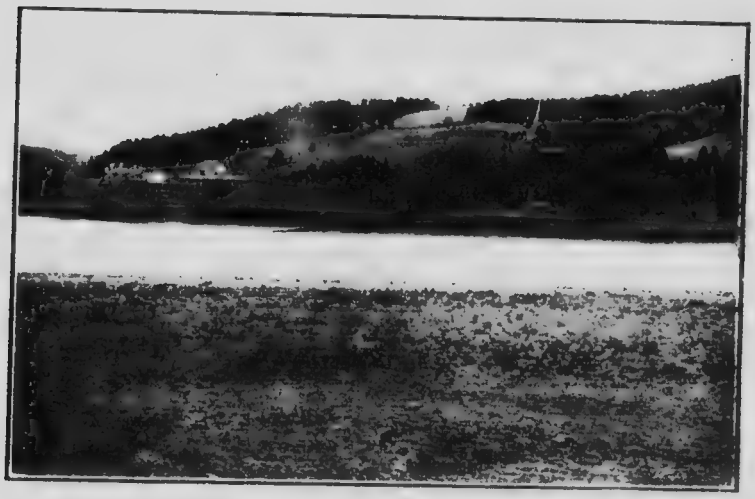

Résidence d'un particulier à Saint-Laurent-de-Matapédia.

En 1897, la contribution du gouvernement au fonds des écoles élémentaires du comté de Matane était de $2,163.13; elle s'élevait à $1,245.85 en 1910.

En 1908, M. l'inspecteur Chabot énumère les travaux suivants dans son rapport:

Lac-au-Saumon: construction d'une école, $3,000; achat d'un mobilier, $175; augmentation des traitements, $50.

Sayabec: agrandissement d'une école, $1,480; achat de mobiliers, $110; augmentation des traitements, $65.

Causapscal: construction d'une école, $425.

(1) L'académie de Matane n'existait pas encore.

Saint-Laurent-de-Matapédia: construction d'une école, $300; achat d'un mobilier, $62.50; réparations aux écoles, $163; augmentation des salaires, $20.

Sainte-Florence-de-Beaurivage: construction d'une école, $557; achat d'un ameublement non approuvé, $37.

Saint-Alexis: réparation aux écoles, $60; achat d'un mobilier $67.

Amqui: réparations aux écoles, $60; achat d'un mobilier, $67; augmentation des traitements, $15.

Cedar-Hall: réparations aux écoles $70; augmentation des traitements, $20.

Saint-Léon-le-Grand: réparations aux écoles, $28; augmentation des traitements, $20.

Restigouche: réparations aux écoles, $12.

Saint-François-d'Assise: achat d'un bureau d'institutrice, $10; augmentation des traitements, $10.

Deux ans plus tard, il dit encore:

"Mont-joli, depuis un an, possède une académie commerciale, dirigée par les Révérends Frères de la Croix de Jésus. Cette belle et grande maison d'éducation, qui est appelée à faire beaucoup de bien, est un vrai monument pour cette petite ville naissante; elle est pourvue de toutes les améliorations modernes. Enfin les classes, qui sont assez spacieuses, sont très bien aménagées. Deux seulement ont été ouvertes; elles figurent comme étant sous contrôle.

"Le promoteur de cette belle oeuvre, le zélé et infatigable M. J.-A. Verreau, curé de l'endroit, mérite certainement de grands éloges et surtout les remerciements sincères de la population de Mont-Joli. Ce même endroit compte aussi comme maison d'éducation un couvent; les classes, au nombre de 4, en sont confiées aux Dames du Saint-Rosaire; elles sont fréquentées par des filles de tous âges et par les petits garçons au-dessous de 12 ans.

"Matane, village, possède aussi un magnifique couvent; il est très bien situé, grande cour, bien ombragée, etc. Les Dames du Bon-Pasteur en sont les propriétaires. Les 5 classes, dont 3 sous contrôle, sont bien meublées et bien tenues. L'école de garçons comprenant 3 départements est dirigée par des institutrices laïques; cette maison est une des belles habitations de la petite ville."

De son côté, M. G.-E .Marquis dit dans son rapport de 1910:

"A l'automne de 1909, j'ai été appelé à aller recevoir six écoles construites au cours des vacances. Cinq l'ont été d'après des plans et devis approuvés par votre département. Il n'y a qu'à Saint-Léon-le-Grand où les commissaires ont agi en marge des règlements scolaires, à ce sujet.

"Ces maisons ont coûté $8,505.00. Je crois devoir faire ici une mention toute spéciale de celle qui a été construite à Sayabec, dans le comté de Matane. M. le curé J.-C. Saindon, président de la commission scolaire, dont le dévouement, l'abnéga-

Une ferme à Saint-Alexis-de-Matapédia.

tion et la générosité sont au-dessus de tout éloge, a fait bâtir cette école de ses propres deniers et l'a ensuite donnée à la municipalité. Cette académie a coûté plus de $5,000.00. Voilà un exemple qui mérite d'être signalé à la province tout entière."

Et dans celui de 1911:

"Les traitements continuent lentement leur marche ascensionnelle: *chi va sano va lontano*, dit un proverbe italien.

"En 1905, la moyenne était de $109, et de $147, pour les écoles élémentaires et modèles respectivement. Aujourd'hui, elle est de $124.50 et de $165. Soit une augmentation de $14.50 dans le premier cas, et de $18, dans le second.

"A cette date, pas moins de 8 municipalités ne payaient pas encore une moyenne de $100. Voyez le chemin parcouru depuis:

Cedar-Hall	donnait alors	$	91.	Aujourd'hui	$ 114.
Sayabec	"	"	91.	"	122.
Causapscal	"	"	93.	"	150.
Saint-Bénoit-Labre-d'Amqui			91.	"	110.

"Cette année, il a été payé au-delà de $1,000 de plus que l'année dernière pour les traitements seulement. La moyenne, pour les institutrices des écoles élémentaires, a été rehaussée de $3.56."

Agriculture et Industrie Laitière.

L'agriculture est et restera toujours la principale ressource de la région Matane-Matapédia. Certes, l'industrie y a aussi un vaste champs d'action à cause du voisinage de forêts pour ainsi dire inépuisables et la présence d'importantes chutes d'eau. Il y a d'ailleurs un bon pas de fait dans cette direction. Mais c'est vers l'agriculture que le colon doit diriger son esprit et son activité. Nous comprenons, cependant, que dans les débuts d'un établissement, le colon, sans capital, doive recourir au "chantier" pour subvenir aux premiers frais de son installation et se nourrir avec sa famille. Le défricheur qui est dans cette nécessité est du reste assuré de trouver de ce côté des gages variant de $25 à $35 par mois. Mais le colon qui veut fonder un foyer durable doit bien se mettre dans l'idée que c'est à son lot qu'il doit donner le meilleur de ses pensées et de son travail.

Il nous fait plaisir de constater que si le colon de la région Matane-Matapédia a trop souffert dans le passé de la maladie du "chantier", il y a maintenant une louable émulation pour tirer du sol tout ce qu'il produit si généreusement.

Un colon de Saint-Léon-le-Grand écrivait récemment à "La Presse": "Notre population est travailleuse et aime à ne pas rester en arrière. Elle se donne à l'agriculture avec une ardeur sans pareille." Et M. le Curé de Saint-Damase nous écrivait, il n'y a pas longtemps: "A Saint-Damase, la colonisation va d'une manière encourageante depuis quelque temps. Les denrées et les produits de la ferme se vendent bien ainsi que le bois. Les colons ont renoncé, semble-t-il, à faire la navette entre la paroisse et les Etats-Unis. C'est là la raison qui avait retardé la paroisse."

L'initiative des colons s'est très heureusement portée vers la coopération. Il y a dans le comté de Matane une société d'agriculture et quinze cercles agricoles. Neuf comtés seulement dans la province en ont un plus grand nombre.

Ces quinze cercles comptent 1,287 membres, et ce chiffre n'est dépassé que par onze comtés. Les membres ont contribué $3,640, et de ce chef, Matane arrive le cinquième comté dans la Province.

A même le montant versé par les membres et l'allocation du gouvernement de la Province, laquelle a été de $618.50, il a été acheté pour $220.25 d'instruments aratoires, $336.11 d'animaux et $3,501.67 de graines de semence.

La ferme de M. Aquilas Heppelle de Causapscal.

Les proportions sont à peu près les mêmes pour la sociétés l'agriculture, d'après le dernier bilan:

Nombre de membres	433
Souscription des membres . . .	$557
Allocation du Gouvernement . .	$670
Autres recettes	$1,076
Achat et entretien d'animaux .	$1,117
Achat de graines de semence . .	$557

Comme on le voit la coopération est entrée dans l'esprit et les moeurs des colons. Voyons maintenant les résultats:

Cercle de Saint-Léon-le-Grand. "Malgré que ce cercle n'ait été érigé que tout récemment, les résultats qu'apportent toujours ces sortes d'associations ont déjà eu leurs effets à Saint-

Léon-le-Grand comme partout où existent des cercles agricoles. Le choix dans les graines de semence et l'usage d'une plus grande quantité de graines fourragères ont obtenu des résultats qui ont suscité un encouragement qui ne pourra que s'étendre à tous les cultivateurs qui aiment leur profession. Les perspectives sont belles."

(Signé) *Z.-O. Gendron*, ptre., S. T.

* * *

Cercle de Sainte-Marie-de-Sayabec. "Les membres de ce cercle constatent avec plaisir les heureux résultats que leur institution a obtenu dans leur région agricole depuis l'existence de ce cercle et les progrès considérables que l'agriculture a fait. L'achat de grains de semence de premier choix a amené de bien meilleurs rendements et les soins apportés à l'amélioration des animaux de la ferme, par leur croisement avec des reproducteurs enregistrés, ont produit des résultats plus que satisfaisants."

(Signé) *Alphonse Rioux*, S. T.

* * *

Cercle de Sainte-Florence-de-Beaurivage. "Le cercle agricole de cette paroisse rend beaucoup de services à l'agriculture en facilitant et en encourageant les cultivateurs dans l'emploi de bonnes graines de semence. L'animal de race que le cercle s'est procuré pour la reproduction a rendu de grands services. Les troupeaux de vaches laitières se sont donc beaucoup améliorés, ainsi que les prairies et les pâturages."

(Signé) *J.-P. Cyr*, ptre, S. T.

* * *

Cercle des cantons unis Romieu-Dalibaire. "Le cercle a bien fonctionné cette année et à la satisfaction des membres. Ses résultats ont été très satisfaisants, surtout au point de vue de l'achat des grains de semence de première qualité.

"La récolte en général a été excellente, les patates exceptées ont rendu un peu moins que la moyenne, mais la qualité en a été bonne."

(Signé) *G. A. Verreault, S. T.*

* * *

Voici d'autre part ce que nous lisons dans la "Presse" du 10 juin dernier: "A Saint-Fidèle, les produits laitiers, bien que nous n'ayions encore de beurrerie, s'élèvent cette année à une

douzaine de cents piastres, au bas mot. Nos produits se vendent bien. Cinq de nos colons ont des centrifuges dont ils tirent parti très avantageusement. On porte, en général, une attention spéciale aux vaches laitières qui sont de la meilleure race."

Au sujet de l'industrie laitière à Causapscal, nous lisons dans le même journal, à la date du 21 juin 1911: "Nous avons deux fromageries qui font de bonnes affaires. Le nombre des vaches laitières est de 400, et le chiffre des revenus peut se chiffrer, au bas mot à $3,000."

De Saint-Léon-le-Grand, "La Presse", du 22 juillet 1911, dit: "L'industrie laitière est payante. Nous avons une fromagerie alimentée par 200 vaches à lait. La valeur de nos produits laitiers est de $8,000 pour cette année, et nous avons un marché rémunérateur pour tous nos produits."

La ferme de M. Joseph Heppelle de Causapscal.

Sous ce titre "Heureuse Initiative" voici ce que nous trouvons dans un récent numéro du "Progrès du Golfe", de Rimouski:

"Nous sommes un peu en retard pour venir annoncer à nos cultivateurs des districts de Matane et de Rimouski, une nouvelle qui ne manquera pas de les réjouir.

"Après bien des difficultés à surmonter, des obstacles de tous genres à vaincre, de nombreux préjugés à faire tomber, les champions de l'industrie laitière des paroisses de Rimouski, St-Octave, St-Gabriel, Ste-Angèle, Ste-Flavie, Mont-joli et St-Joseph-de-Lepage, ont réussi à former un syndicat ayant pour but la vente plus facile et plus équitable du produit de leurs fabriques de beurre ou de fromage.

"C'est une organisation fondée, non à prix d'argent; une organisation qui ne se maintiendra pas à prix d'argent; une organisation dont le fonctionnement ne se fera pas moyennant finances à M. un Tel ou à M. un Tel. Non, non; fondée sur le dévouement de ses membres, c'est sur le dévouement et la bonne volonté de tous les intéressés qu'elle doit se maintenir et progresser.

"Voici comment fonctionne la dite organisation.

"Tous les vendredis, à 4 hrs. p.m., des agents représentant quelques exportateurs de Montréal, se rendant à Sainte-Flavie-Station, se réunissent dans une salle, dite salle de vente, à l'hôtel de M. L.-P. Pelletier; puis, là, en présence des représentants de toutes les fabriques intéressées, achètent à l'enchère la quantité de beurre et de fromage mise sur le marché. Actuellement la quantité mise en vente est d'environ 600 boîtes de fromage, et 300 de beurre par semaine.

"Cette organisation offre de précieux avantages. Entr'autres celui de ne pas voir les patrons exposés à sacrifier leurs produits à l'arbitraire d'un seul acheteur, comme cela a pu se pratiquer dans le passé. Puis, un second avantage fort appréciable, c'est que la maison qui achète, doit avoir un crédit ouvert à la Banque Molson où le payement se fait au comptant."

Espérons que ce mouvement finira par s'étendre à toute la vallée de la Matapédia.

* * *

A l'agriculture proprement dite se rattachent d'autres industries qu'il serait trop long de considérer ici, même brièvement; cependant nous consacrerons quelques lignes à la culture fruitière et à l'aviculture.

Dans son dernier rapport à l'honorable Ministre de l'Agriculture, M. Auguste Dupuis, directeur de la station d'arboriculture fruitière de Village-des-Aulnaies, dit que les sols légers de la région de Rimouski conviennent aux pruniers de la meilleure espèce. Le froid y est aussi grand que dans les cantons de l'Est, cependant il n'affecte pas les pruniers, car la température est modifiée par le Saint-Laurent qui ne gèle pas. La neige qui protège les pruniers de novembre à avril est une protection assurée contre les dégels trop fréquents à l'ouest de Québec.

Une station d'arboriculture fruitière a été organisée, à Rimouski, par les soins du gouvernement de la province de Québec, sous la direction des RR. FF. de la Croix. Les colons peuvent s'y procurer des pommiers élevés en pépinière, au prix de 25 et 30 cents la pièce.

Les pommes se peuvent parfaitement cultiver dans toute la vallée de la Matapédia, de même que les prunes et les cerises. Les expériences qui ont été faites, dans la région de Témiscouata, et les succès obtenus devraient engager de sérieuses tentatives dans la Matapédia.

A la station de Rimouski, on se livre aussi à l'apiculture, et on peut toujours s'y procurer des essaims d'abeilles.

* * *

"L'exploitation de la volaille est une industrie qui peut être développée avec avantage en cette partie de la province de Québec, appelée "Région du Golfe Saint-Laurent", comme partout ailleurs, pourvu que l'on se serve des méthodes scientifiques d'élevage, de bon logement, d'un choix intelligent de bonnes poules, que l'on ait à sa disposition l'espace de terrain

La ferme de M. J.-Bte Hippelle de Causapscal.

suffisant, une connaissance approfondie de cette science, et que l'on soit armé de patience, d'énergie et de courage, pour faire face aux contre-temps et aux mauvaises saisons qui accompagnent cette industrie comme toute autre."

Et nous serions tentés d'ajouter: "Pour réunir toutes ces conditions, il sera suffisant de lire, méditer et mettre en pratique la belle brochure de M. le notaire Louis de Conzague Belzile, de Rimouski, "Le Poulailler de Rapport". Dans cette brochure, M. Belzile raconte les succès qu'il a obtenus avec la poule de la race Wyandotte. C'est celle de l'avenir de la région.

Ces trop courts extraits du beau et solide travail de M.

Belzile donneront une idée des avantages et des profits qui découlent de cette industrie

"C'est l'une des branches les plus avantageuses de l'agriculture, car ce sont les volailles bien tenues qui rapportent le plus sur la ferme, du moins actuellement, le coût de l'installation pris en considération. En effet les chiffres officiels du recensement de 1901 indiquent que la poule rapporte 239 pour cent de profit, la vache à lait, 85 pour cent et le blé 31 pour cent. Une poule avec un soin ordinaire donne un produit d'au moins $2.00 par année, c'est-à-dire au moins huit douzaines d'oeufs à 25 cents la douzaine. Déduisons de ce revenu brut, $1.00 pour le coût de son alimentation, (chiffre reconnu) il reste donc un revenu net de $1.00, et la poule valant environ 75 cents, c'est donc un profit net de 133 pour cent du capital, et ceci sans tenir compte des poulets.

"L'élevage est également payant. La poule engraissée coûte environ 8 centins la livre, et le prix de vente sur le marché est de 12 à 18 centins la livre, donnant un profit net de 125 pour cent."

Et ce notaire-philosophe conclut :

"Rien n'est plus profitable et en même temps plus agréable que l'élevage des volailles."

* * *

Des réponses au questionnaire de 1895, nous citerons les suivantes:

"Les céréales et les légumes cultivés comprennent le blé, le seigle, le sarrasin, l'avoine, l'orge, les patates, les navets, les choux, les pois, etc.

"Le rendement varie quelque peu suivant les localités, mais se maintient toujours à un chiffre remarquable, relativement aux autres régions agricoles. Ainsi le rendement moyen du blé, par arpent, est de 20 à 25 minots; celui de l'avoine et de l'orge, 40 à 45 minots; celui du seigle, 25 à 30 monots; celui du sarrasin 60 minots. Les pois donnent de 30 à 35 minots par arpent, et les autres légumes rapportent dans la même proportion à peu près.

"La valeur relative des biens des colons dépend, bien entendu, du degré et de l'étendue de la culture. En général, ils suivent une progression allant de cinq cents à trois mille dollars. Les terres de cent acres, habitées depuis huit à dix ans et cultivées en partie, valent de 1,000 à 2,000 dollars. En certains endroits, dans le canton Causapscal, par exemple, on

trouve les propriétés, comme celle de M. Blais, qui valent $5,000; celle de M. Vallois, $4,500; de M. Lepage et de M. Hoppel, chacune $4,000.

"Il s'agit ici d'une moyenne pour toute la région."

Il nous semble qu'une contrée susceptible d'un tel développement, donnant en si peu d'années de semblables résultats devrait être mieux connue et plus peuplée.

Le gouvernement de la province de Québec a fait sa large part. Ce sont croyons-nous les colons eux-mêmes qui devraient faire davantage, publier leurs succès par tous les moyens pos-

Un coin du village de Causapscal.

sible. Le Ministère de l'Agriculture offre, outre les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles, l'union expérimentale, les concours des produits laitiers, les sociétés d'horticulture, les concours du mérite agricole, etc.

Nous ne connaissons pas de meilleure réclame que les monographies de fermes qui accompagnent les rapports des juges du mérite agricole. Eh bien! nous avons parcouru ces rapports depuis vingt ans et nous n'avons trouvé que deux colons de la région Matane-Matapédia qui aient pris part à l'un de ces concours — celui de 1903.

A propos d'un récent concours de poulains, M. L.-N. Desrosiers, de Sandy-Bay, écrivait au Ministère de l'Agriculture. "Les sujets exposés étaient très beaux; malheureusement, il est très regrettable qu'il n'y ait eu un plus grand nombre d'exposants. Les directeurs espèrent qu'une autre année la chose sera mieux comprise et qu'il y aura un plus grand nombre d'inscriptions. Un M. Romain LeBel a vendu un poulain de 4 ans $90 et une pouliche $75, sur le terrain même de l'exposition. Avec ses primes, ce monsieur est retourné chez lui avec la jolie somme de $179."

Les colons de la Matapédia ne devraient pas se tenir à l'écart du mouvement fait en faveur de l'avancement de l'agriculture, de l'industrie laitière, de l'élevage, etc., surtout etant donné qu'ils pourraient prendre une place fort enviable parmi les comtés les plus avancés de la Province. Et dans tout et les branches de l'activité agricole!

Lauréats de Mérite Agricole

(Concours de 1903)

Joseph Valois. (Causapscal).

La ferme de M. Valois, d'une superficie de 200 acres, n'est pas encore toute défrichée. 100 acres sont en rapport dont 70 labourables, en bon état de culture, épierrés, clôturés de plusieurs manières: en fil de fer, en zigzags, en piquets et perches de tremble, faute de cèdre sur la propriété.

Cette ferme est située sur la rive est de la rivière Matapédia, à 2 milles de la station de l'Intercolonial. Le bas de la terre est un excellent sol d'alluvion, le versant de la côte est un peu rocheux par endroits et le haut sur le plateau est en bonne terre jaune profonde, planche et point ou peu rocheuse, comme partout, dit-on, sur les hauteurs dans cette intéressante vallée.

M. Valois tire maintenant de sa ferme des revenus suffisants pour lui assurer une existence aisée, mais non sans travail. Il n'y a que huit ans qu'il a quitté, avec son père et un ou plusieurs frères, la paroisse de Saint-Cyrille-de-Wendover, pour venir s'établir à Causapscal. Il n'y avait alors sur son lot que trois acres d'abattus et brûlés, mais repoussés en taillis. Aujourd'hui M. Valois possède une installation agricole supérieure à bien d'autres dans les vieilles paroisses, sous le rapport des bâtisses, des améliorations et de la culture, et même du confort général.

La maison, de 26' x 30', est finie, peinturée, pourvue d'une cuisine extérieure ou d'été y attenant et faisant partie du corps d'une bonne grande dépendance de 21' x 60', renfermant, outre la cuisine sus-nommée — 20' x 21'—une laiterie, une boutique, un hangar à bois et à voitures.

Un aqueduc d'une forte pression, prenant l'eau d'une source abondante à 14 arpents, alimente la maison et la ferme, et un puissant jet d'un pouce de diamètre coule constamment dans la cour pour abreuver les animaux, laver les voitures, etc.

La grange-étable, mesurant 126' x 40' x 15' de pierre, élevée sur solage et piliers en pierre, pour donner à un bout où le terrain baisse, la hauteur suffisante pour une remise sous

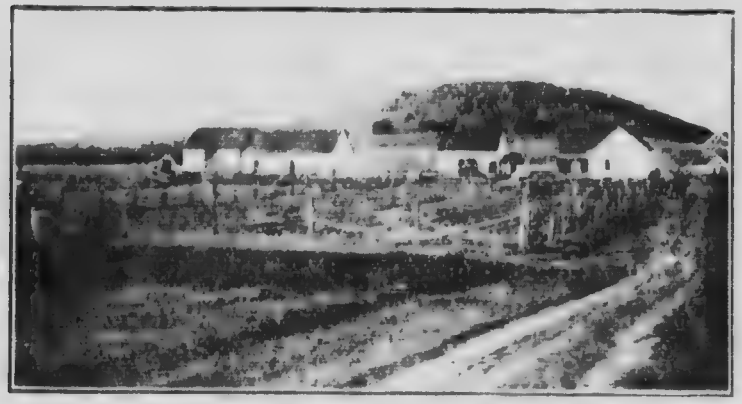

La ferme de M. Louis Plante de Cap-Rouge

la tasserie et une cave à fumier sous l'étable. Celle-ci et l'écurie sont économiquement et commodément disposées et relativement assez éclairées. Cette grange, au point de vue économique de l'ensemble, est une des plus avantageuses que nous ayions visitées cette année, mais malheureusement la charpente en est un peu défectueuse sous le rapport de la solidité. Cette construction est l'annonce d'un progrès rapide opéré en huit ans.

L'outillage est suffisant, l'ordre général est bon.

La pierre ramassée des champs est en partie utilisée en deux arpents de clôture et en remblais devant la grange.

Les troupeaux comprennent 1 étalon canadien, 2 chevaux de travail, 1 taureau Ayrshire, 10 vaches canadiennes croisées, 7 taures, 3 veaux, 40 moutons jeunes et vieux, 8 porcs Chester

blancs. Ce bétail qui peut suffire pour le présent aura besoin d'être amélioré en nombre et en qualité, avec le temps.

La récolte est bonne—environ 90 à 95 pour cent—mais peu avancée à l'époque de la visite, 6 septembre, à cause des semailles tardives et de la froideur de la saison. Nous avons noté 1 arpent de blé, 24 arpents d'avoine, ½ arp. de patates, 25 arpents de foin, 6 arpents de fourrage vert, et 40 arpents de pâturages, partie en souches.

L'année dernière, M. Valois aurait vendu pour $50 d'avoine, $20 de beurre, $115 de fromage, $135 d'animaux—$350.

Tous les ans, il fait plusieurs arpents de terre neuve et agrandit sa surface labourable. Ainsi, l'année dernière, il a labouré pour la première fois 20 arpents de terre nouvelle.

La famille Valois se distingue par l'activité et le savoir-faire avec lesquels elle transforme la forêt en vastes champs de grain et de foin.

* * *

Rodolphe-A. Blais. (Causapscal).

M. Blais est un concurrent d'une classe particulière: il est agent de la station du chemin de fer I. C. R. à Causapscal, et a acquis de son père, M. Alfred Blais, un lot de 120 acres où il n'y a encore que 40 arpents de labourable. Il s'occupe de défrichement et de culture par goût et par aptitude, mais il fait exécuter tous ses travaux par contrat et par main-d'oeuvre salariée, de sorte qu'il ne tient pas d'animaux de travail ni d'instruments de ferme.

En fait de bâtisses, il n'a qu'une grange-étable bonne et commode—de 60' x 32' x 15' de poteau, renfermant une batterie, une étable et écurie—15' x 32'—de 4 places de vaches et de 2 places de chevaux avec une stalle ou box—à part deux autres petits compartiments pour volailles, etc.

Le grain est logé temporairement sur le grenier de la cuisine d'été.

La maison—18' x 32'—est suffisamment grande pour deux logements et n'est pas encore entièrement finie, mais est destinée à faire une excellente demeure pourvue d'un système de chauffage à air chaud, d'un aqueduc et des accomodations modernes.

La ferme située dans le voisinage de la station est formée d'un plateau intermédiaire en pente douce vers la rivière et vers un cours d'eau qui s'y jette, dont le sol est une excellente terre jaune, peu rocheuse, profonde et d'apparence marneuse et très fertile.

La récolte est belle partout et consiste en blé, 10 arpents, avoine 3¼ arpents, pois 2¼ arpents, patates ¼ arpent, prairie de trèfle 20 arpents,—coupé à la 1ère fleur et repoussé jusqu'à la seconde floraison le 6 sept., très beau—pâturage: 25 arpents en souches mais très fourni de trèfle blanc. L'état de ces dernières cultures annonce un excellent pays pour les herbages.

Note.—M. Blais nous a déclaré avoir labouré, à titre d'essai, une planche de son champs de blé le 18 avril et l'avoir ensemencée en même temps que le reste du champ fraîchement labouré, entre le 5 et le 10 de mai. Or, le blé sur cette planche est sensiblement plus beau qu'ailleurs.

Sans avoir cherché la cause certaine de ce phénomène local, nous savons qu'en général les labours de printemps sont meil-

La ferme de Paul Dubé de Causapscal.

leurs ou moins mauvais quand ils sont faits le plus tôt possible. Le sol a le temps de se raffermir un peu et d'absorber plus d'air et de calorique, qui y provoquent l'élaboration plus hâtive et plus abondante des éléments de la nourriture des plantes.

En fait d'animaux, M. Blais n'a que six bêtes à cornes, dont 3 vaches, et 2 porcs. Il vend ses produits en nature. Son système n'est pas recommandable en principe pour le maintien de la fertilité du sol, mais sa terre neuve, avec le trèfle et l'abondance des éléments de fertilité accumulés dans ce sol par les

cendres de l'épaisse forêt primitive incendiée dans le passé, peut le supporter quelques années.

M. Blais conduit ses travaux avec art, ordre et calcul, et les fait exécuter avec perfection, d'après ses plans étudiés et tracés d'avance. Il prend la peine de mesurer ses champs et en connaît la superficie exacte.

Il a déjà fait des améliorations foncières assez considérables sur son lot, entre autres: un chemin de ferme remblayé en pierre, de la bonne clôture, l'épierrage complet de 7 à 8 arpents, l'utilisation de la pierre en ponts ,remblai de côte, etc., 600 pieds de fossé neuf pour conduire l'eau d'un champ dans un cours d'eau naturel, nettoyage d'un ruisseau sur une longueur de 2016 pieds. On a aussi remarqué 25 à 30 arbres forestiers bordant le chemin de front.

En 1901, M. Blais a nettoyé et ensemencé 25 arpents d'abattis — le pâturage ci-dessus mentionné — et fait 20 arpents de prairie neuve, le beau champ de trèfle que nous voyons maintenant. Cette année, il a labouré et semé, en grains et graines fourragères, 15 arpents. Lors de notre passage, des bûcherons étaient à faire de l'abatis, et le printemps prochain, après l'enlèvement du bois utile et le brûlage des branches, le sol sera nettoyé et ensemencé en graines de mil et trèfle, pour former un nouveau pâturage; celui de cette année doit être débarrassé des souches et semé en grains et graines de foin, et ainsi s'effectue sans arrêt et à coup sûr la noble conquête du sol.

Le bois est dense mais jeune et petit; les souches de sapin, épinette et tremble, pourrissent et s'enlèvent promptement et facilement.

Le père de M. R. Blais est le premier ou l'un des premiers colons de Causapscal, où il possède et cultive une jolie grande ferme bien établie. Son fils a hérité de ses goûts et de ses aptitudes pour la colonisation pratique. Il a donc le mérite de donner un bon exemple en améliorant le sol de sa paroisse et en agrandissant l'étendue productive de la province.

Chasse et Pêche.

La vallée de la Matapédia est un pays de chasse et de pêche. C'est le royaume par excellence de l'orignal. Il est si bien dans son domaine qu'on n'en saurait trouver ailleurs de plus beaux spécimens et en aussi grand nombre. Cela tient sans doute à la conformation du pays et à l'existence de nombreuses prairies où il trouve une nourriture saine et abondante. On y rencontre aussi le caribou, et le chevreuil est abondant.

Signalons encore: l'ours, la marte, le vison et le castor; mais ce dernier est plus rare, à cause de la chasse effrénée qu'on lui a faite dans le passé.

Les rivières et lacs regorgent de truite, et on trouve le saumon dans les rivières Métis, Amqui, Causapscal, Matapédia et Restigouche. Ces deux dernières jouissent d'une grande renommée. Malheureusement, ce poisson royal tend à diminuer; au temps du frai, la loutre et le vison mangent de grandes quantités d'oeufs.

La plage de Matane offre, en même temps que la pêche de mer, toutes les variétés d'oiseaux aquatiques, surtout les canards qui sont en quantités innombrables.

Pont et fromagerie dans le rang des Heppelle.

Les principales fosses des rivières à saumon sont affermées à des clubs ou à des particuliers, et un système de protection efficace est mis en vigueur. Le club Restigouche a dépensé, l'an dernier, la jolie somme de $2,500 en salaires de gardes-pêche, pour la seule rivière Restigouche.

D'un autre côté, le gouvernement fédéral a établi à Flatland, près de Campbellton, N.B., une pisciculture qui étend ses opérations dans la Matapédia et le voisinage. M. Alexandre Moffat a la direction de cet établissement.

Durant l'été de 1910, plus de 2,000,000 d'alevins de saumon ont été distribués, et la Matapédia a eu, comme du reste les années précédentes, sa bonne part.

On a fait des expériences concluantes de la possibilité d'acclimater le saumon dans les lacs. Il s'y développe en moyenne à raison d'une livre par année.

Les gardes-pêche du gouvernement fédéral pour cette partie de la province sont: Louis Verreault, Petit-Méchins, pour le comté de Matane et Georges Forest, de Bonaventure, pour le comté du même nom.

* * *

Sur les lacs et dans les forêts, le braconnage s'est longtemps pratiqué avec une désinvolture qui ne connaissait aucun frein. M. C.-Sam. Lepage, arpenteur-géomètre, dit dans un de ses rapports (1903): "Il est regrettable que les lois de chasse ne soient pas mieux observées qu'elles le sont. Ainsi, il m'est arrivé de trouver vers la fin de mars dernier (1902), dans le canton Jetté, la viande de plusieurs orignaux qui avaient été abattus peu de jours auparavant à en juger par les pistes toutes fraîches sur la neige des chasseurs et des animaux. D'ailleurs, c'est un fait connu que plusieurs personnes, chasseurs, gens de chantiers de bois et amateurs de sport, ne se gênent nullement d'aller en tout temps de l'année faire un tour de chasse dans la vallée de la Matapédia et d'en rapporter fréquemment beaucoup de venaison, fort variée, que l'on vend assez ouvertement et assezfacilement aux consommateurs."

Quelques années plus tard, le même arpenteur revient encore à la charge:

"Il est de mon devoir d'informer le gouvernement que les lois de chasse sont outrageusement violées. J'ai fréquemment rencontré dans le cours du mois de mars dernier (1906) des partis de chasseurs avec des petits traîneaux à bras bien chargés de viande et de peaux de caribous, orignaux et chevreuils. J'en ai aussi rencontré d'autres qui étaient à la poursuite du gibier; je les ai menacés de les traduire devant un magistrat, s'ils ne s'en retournaient tout de suite chez eux. Comme je n'étais pas là pour faire de la police je ne m'en suis pas autrement occupé. Il s'est fait un massacre sans merci de tous les animaux de la forêt pendant tout l'hiver jusqu'aux premiers jours d'avril, et c'est bien mon opinion que si un pareil massacre se répète l'hiver prochain, il ne restera plus de ces animaux pour en perpétuer l'espèce dans ces parages.

"Je sais qu'on pratique ce carnage tout aussi librement pendant l'été comme pendant l'hiver, et cela ouvertement; tout le monde semble se protéger et il est bien difficile de se procurer les noms des délinquants."

Heureusement que depuis quelques années, la situation s'est considérablement améliorée, grâce à une surveillance plus active de la part des officiers du gouvernement et à certains amendements apportés à la loi, surtout quant à ce qui regarde la poursuite des délits commis par des non-résidents.

La surveillance générale du district de Matapédia est confiée à M. L.-N. Desrosiers, de Sandy-Bay, comté de Matane.

Les gardes-chasse et gardes-pêche pour cette contrée sont: Edouard Boudrault, Causapscal; Léon Vander Burdell, Amqui;

La fromagerie du village de Causapscal.

Ignace Lavoie, Amqui; Arthur-J. Rioux ,Causapscal; Dugal Myles, Restigouche; Fabien Marin, Sainte-Félicité; Percy Baker, Alfred Dawns, John-J. Gillies, Dan. Lawler et Dan. Prentice, Matapédia; John Porter Pratt, Flat-Land-; David Fergusson, Seigneurie de Métis.

* * *

Il est difficile de préciser quels sont les meilleurs endroits de chasse et de pêche, car dans tout l'intérieur de la vallée de la Matapédia, on trouve du gibier et du poisson en abondance et à peu de distance du chemin de fer.

L'arpenteur Legendre dit du canton Matapédia:

"A part la fertilité du sol, j'ai admiré trois beaux petits lacs où la branche est du ruisseau Cleaden prend sa source. Ces petits lacs sont remplis de truite. Leur pourtour est recouvert d'un foin naturel fort long, que sillonnent les foulées d'orignaux et de caribous qui, paraît-il, y paccagent pendant la nuit."

Ceci peut donner une bonne idée des autres lacs de la contrée.

De la région de Causapscal, M. C.-Sam. Lepage dit:

"J'ai constaté, au cours de mes opérations d'arpentage et dans mes voyages à travers la forêt, que le gros gibier abonde dans ces parages, ayant plusieurs fois rencontré des orignaux, des caribous, des chevreuils et souvent plusieurs ensemble.

"J'ai vu au lac McKinnon, sur la petite branche nord et la grande branche nord de la McKinnon, de très nombreuses pistes de loutres, et aussi partout ici et là des pistes de loups-cerviers, de pekans, de martes, de visons et de caribous, orignaux et chevreuils.

"J'ai aussi constaté qu'il y a dans la rivière McKinnon et dans ses affluents de la truite, mais en petite quantité, et elle n'est pas bien grosse; j'ai même vu un saumon d'eau salée qui a dû hiverner dans la rivière McKinnon."

Le même, du canton Amqui:

"Les lacs rencontrés dans cette région sont la plupart très-poissonneux. La truite rouge est le seul poisson qu'on prend en quantité, autant qu'il m'a été possible de le constater. Cependant, nous avons vu sauter du saumon dans le grand lac de la branche est de la Patapédia; dans le grand lac Amqui, on pêche le poisson blanc, la carpe et la touladi; l'autre petit lac, à l'intérieur, est peuplé de belles grosses truites. Il y a aussi de la touladi dans le lac à Côté, une des sources de la rivière Sifrois; et dans les eaux mortes de la Mistigouèche, il y a beaucoup de truite.

A ceux qui seraient tentés de faire une longue excursion de chasse et de pêche, M. Lepage donne ces renseignemnts:

"Depuis quelques années, de nombreux "sportsmen", favorisés de la fortune, venant des Etats-Unis, se transportent à cheval, à leurs camps de chasse, soit sur les bords du lac Métis, soit dans le canton Patapédia, par le chemin Moffat, lequel a son point de départ à un mille de la gare d'Amqui et est d'une longueur de cinquante milles. On m'a même dit que quelques-uns de ces nababs se rendent ainsi, chaque année, avec leurs amazones, jusqu'aux lacs Mistigougèches et Kedjouiks, toujours en suivant le chemin Moffat.

"Tout le territoire que j'ai arpenté et celui qui l'environne est abondamment pourvu de gibiers. Citons: l'orignal, le caribou, le chevreuil, l'ours et beaucoup d'autres animaux recherchés pour leur fourrure."

Il existe plusieurs clubs dans la région Matane-Matapédia. Mentionnons ceux de *Matane*, *Montagnais*, *Chamberlain's Shoals*, *Matamajaw* et *Restigouche*. Ces deux derniers sont les plus importants et les plus renommés. Le premier est installé à Causapscal, dans l'ancienne propriété de lord Mount Stephen et le second à Matapédia, dans celle de lord Strathcona. Ces clubs sont très "fermés," et leurs membres sont des Américains. M. Percy Baker est le secrétaire des deux clubs.

La ferme de Jos. Valois de Causapscal.

La plus grande partie des eaux et forêts de cette région est ouverte à tous ceux qui veulent y faire la chasse et la pêche.

Cependant, la rivière Restigouche est affermée aux clubs Chamberlain's Shoals et Restigouche; les Matapédia, Causapscal et Amqui au club Matamajaw; la Matane au club Matane, pour la partie soumise à l'influence de la marée: M. René Dupont est le locataire de la partie supérieure.

Les lacs sous bail sont: Grand et Petit-Causapscal et Huit-Milles, à John Champoux; lac Quinze-Milles, dans Cabot, à Lévite Moreau; quelques petits lacs dans Massé à John-J. Ross; lac Matalick à J.-B. Bourassa. M. Wm. Cahagan a affermé 11 milles de territoire de chasse dans Matalik; J.-B. Michaud, 14 milles dans le canton Matane et le club de chasse et de pêche Montagnais, 64 milles dans Massé.

Nous terminons ce chapitre par ces quelques extraits qui donneront une bonne idée de la valeur ichtyologique de la rivière Restigouche et de la Matapédia et ses affluents.

En 1872, M. S. Wilmet a écrit en parlant de la rivière Restigouche:

"Personne ne regretterait un voyage dans le haut de la Restigouche, au point de vue de la nature ou de l'admiration de ce qui est réellement beau. Ses eaux claires, transparentes, limpides et bien aérées sont aussi fraîches et aussi agréables au palais, au milieu de l'été, que l'eau de source elle-même. L'aspect sauvage et les scènes grandioses qui s'offrent à la vue sont presque indescriptibles. A plusieurs des détours que fait la rivière, un vaste panorama se déroule, nous fait penser à l'existence d'un vaste afphithéâtre dans ces lieux agrestes, charme les regards et remplit l'âme d'émotion. Ajoutez à cela le son harmonieux des rapides écumants, étincelant au soleil et à travers lesquels vous passez constamment et vous verrez que tout est combiné pour faire de la fameuse Restigouche une des rivières de ce continent les plus agréables à visiter, pour les touristes ou pour les amateurs. La Restigouche, avec ses nombreuses ramifications, est une des principales sources auxquelles les pêcheries de la baie des Chaleurs s'alimentent de saumon."

En 1873, il a été pris dans cette rivière environ 500,000 de saumon; en 1874, il en a été pris à la mouche 1,500, dans la rivière même et ses affluents. Le poids moyen du saumon est de 16 livres: mais on en prend souvent de 35 à 60 livres. (Description des Cantons Arpentés, 1889.)

Il faut croire que la situation a quelque peu changé depuis cette date, car les derniers rapports n'indiquent que les quantités suivantes:

	Quantités	Poids
Club Restigouche	122	1,893
Club Chamberlain's Shoals . . .	43	785
Club Matamajaw	75	1,301

Voici maintenant ce que M. Rowand dit de la Matapédia:

"Dans cette rivière, le poisson est presque aussi gros, sinon plus gros que dans la Cascapédia, à laquelle elle ressemble sous tous les rapports. Le saumon pèse en moyenne 20 livres. Dans toutes les rivières de la baie des Chaleurs, il est digne de remarque que le saumon est d'autant plus gros que le courant est plus fort. La partie de cette rivière propre à la pêche a environ quarante milles de longueur. Le meilleur endroit se trouve aux

Fourches, à 35 milles de son embouchure. Le chemin de fer Intercolonial suit, sur un parcours de 30 à 40 milles, les bords mêmes de la Matapédia, qui est peut-être la plus accessible des rivière du Canada."

Le même, de la rivière Causapscal, affluent de la Matapédia:

"C'est une rivière au cours tourmenté et rapide, fréquentée par les plus gros poissons de la Matapédia." Après avoir dit que le poids moyen du saumon est de 25 livres, il ajoute:

La ferme de M. Elie Dufour de Causapscal.

"La pêche s'y fait très rarement, à raison des grandes difficultés qu'on rencontre pour la remonter et y pêcher. Une fois, je l'ai remontée dix milles, avec beaucoup de misère. Le lit de la rivière est si accidenté et si rocheux, le courant si fort, que c'est une tâche herculéenne que d'y conduire un canot; et les berges forment de tels précipices, qu'il est impossible d'y marcher. A un endroit, j'ai trouvé une longue gorge, dans laquelle l'eau se précipite en écumait, passant par dessus des bancs de roc à la suite desquels se forment des bassins. Dans ces bassins, il y a du saumon en abondance; mais il m'a été presque impossible d'y pêcher. Le canot ne pouvait pas tenir en place, les berges n'étaient que des précipices et dans le cas même où j'aurais pu jeter ma ligne et piquer un saumon, je n'aurais pas pu, une fois sur dix, le tirer de l'eau."

La rivière Ameqi, un autre tributaire de la Matapédia, est aussi fréquentée par le saumon, et elle renferme plusieurs magnifiques endroits de pêche. L'Assénetjuaghan, qui débouche du côté gauche dans la Matapédia, est une rivière fameuse pour la truite.

* * *

La réserve de Gaspé se trouvant immédiatement à l'est de la vallée de la Matapédia, nous en donnons ci-après la description, telle que nous la trouvons dans la loi qui l'a créée:

"Commençant à la ligne de division entre le comté de Matane et le comté de Bonaventure, à l'intersection du 67e méridien de longitude est avec la ligne de profondeur du comté de Bonaventure; de là, le long de la dite ligne de profondeur du comté de Bonaventure et son prolongement, dans la même direction, atteignant le 65e méridien de longitude et, au lac Edouard, dans le comté de Gaspé; de là, au nord, le long du dit 65e méridien jusqu'au 49e parallèle de latitude nord; de là, à l'ouest, le long du dit 49e parallèle jusqu'à son intersection avec la ligne de profondeur du canton de Cap Chat; de là, suivant les lignes de profondeur des cantons de Romieu, Dalibaire et de Cherbourg, dans le comté de Matane, jusqu'au 67e méridien susdit; de là, au sud, le long du dit 67e méridien, au point de départ, le tout comprenant une superficie d'environ deux mille cinq cents milles carrés, plus ou moins."

Ce territoire a été mis à part, dit le Statut 6, Edouard VII, chapitre 15, comme réserve forestière, endroit de chasse et de pêche, parc public et lieu de délassement, sous le contrôle du ministre des Terres et Forêts, pour les citoyens de la province de Québec.

Un ordre en conseil du 7 avril 1905 dit que le territoire ci-dessus décrit est éminemment propre aux fins pour lesquelles il a été érigé en réserve, vu qu'il est tout à fait impropre à la colonisation, que plusieurs grandes et importantes rivières y prennent leur source, qu'il est riche en poisson et en gibier, toutes choses qu'il est dans l'intérêt public de protéger

Exquisse géologique et ressources mineurs.

La péninsule gaspésienne, bornée au nord par le fleuve baie des Chaleurs et à l'ouest par les derniers établissements de

(1) Communiqué par *M. J.-H. Valiquette*, du Service des Mines. On remarquera que cette étude embrasse toute la Gaspésie.

Saint-Laurent, à l'est par le golfe Saint-Laurent, au sud par la la vallée de la Matapédia, contient l'étendue énorme de 13,330 milles carrés en superficie.

Cet immense territoire, au point de vue géologique, conformément à la carte du Dr R.-W. Ells, publiée par le Service Géologique du Canada, en 1881, est couvert pour la plus grande partie par les formations devoniennes, carbonifères inférieures, siluriennes, cambro-siluriennes et précambriennes, avec de nombreuses intrusions de diorite, de granit et d'olivine souvent totalement transformé en serpentin comme au mont Albert.

Le carbonifère inférieur, avec ses schistes gras et bitumineux, se trouve presque partout sur la côte sud de la péninsule, formant une bande de deux ou trois milles de largeur en s'étendant depuis la Malbaie jusqu'au milieu du canton Nouvelle, avec quelques intervalles, comme dans le canton Newport et à certains autres endroits où cette formation manque complètement.

La ferme de Auguste Bellavance de Causapscal.

La formation devonienne occupe le plateau central de la péninsule et s'étend en bandes sensiblement parallèles depuis les cantons Causapscal et Lepage, à l'ouest, jusqu'au golfe Saint-Laurent à l'est, couvrant ainsi, avec des intervalles de silurien, près de la moitié de la superficie totale de la péninsule. Ce système est surtout représenté par des grès et des schistes rouges et gris, parfois durs et sableux, et dans la partie inférieure associés à des lits considérables de calcaire. De nombreuses intrusions de roches éruptives ont été remarquées sur la rivière Cau-

sapseal, au lac Sainte-Anne. En plusieurs autres endroits, elles sont surtout composées de granit et de roches trappéennes et doléritiques. Le sol gisant sur ces assises de pierre sablonneuse, et en subissant les conséquences, est plus ou moins stérile.

Le système suivant est le silurien qui occupe aussi une immense superficie. Il est surtout représenté par les calcaires et les grès et [illegible] en forme irrégulière, depuis les cantons Assémetquagan [illegible] Restigouche, jusqu'à l'extrémité est de la péninsule. Les couches étant généralement plus tendres que celles demi-cristallines de la chaîne des Shickshocks ne se trouvent qu'en masses [illegible] s'élevant guère plus de 500 pieds au-dessus de la [illegible] ironnante, laquelle se trouve à une hauteur moyenne [illegible] pieds au-dessus de la mer. Le sol couvrant ces roches [illegible] matières calcaires par suite de l'érosion est [illegible] à la végétation, et on y voit de belles forêts. Plusieurs [illegible] dables à celles citées plus haut ont aussi été remarqué[illegible]

Le cambro-silurien [illegible] que présentant des développements n'occupe qu'une superficie limitée. D'abord, sur le côté nord, où il se trouve sur une bande large de trois ou quatre milles qui longe le fleuve à partir du cap Marsouin, dans le canton Duchesnay, jusqu'au cap Rosier. Ensuite, il a été remarqué aux alentours des rivières Patos et East, où il s'étend dans la côte jusqu'à une douzaine de milles dans l'intérieur des terres. Cette formation est caractérisée par des grès sableux ressemblant à ceux de Sillery. Ils sont souvent associés à des ardoises plus ou moins calcaires et de couleur rouge, verte et noire.

La formation cambrienne présente un immense développement sur la côte nord. A partir du lac Matapédia et du canton McNider elle s'étend assez régulièrement jusqu'à la baie de Gaspé, à l'est. Les roches qui la caractérisent sont les schistes gris et noirs, le calcaire et les conglomérats calcaires de la formation de Lévis. Le sol couvrant cette série de roches est favorable à la végétation et de belles forêts y croissent. Les montagnes ont une allure arrondie et le plateau de cette formation a environ 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais certaines montagnes à l'est de la Table Top s'élèvent jusqu'à 3,000 pieds.

La plus vieille série de la région est le précambrien qui obtient son principal développement sur le bord sud de la [illegible] de cambrien plus haut décrite. Cette formation contient la fameuse chaîne des Shickshocks dont certains sommets s'élèvent jusqu'à 3,700 pieds, ce qui est considéré comme la plus grande hauteur de montagne dans la province de Québec. Les roches

de cette région sont généralement fortement cristallisées et représentées par de grandes étendues d'épidosite, de gneiss grenatifère, d'amphibode, de schiste et de micaschistes, avec des massifs de serpentine souvent bien stratifiés.

En considérant l'immense étendue de terrain qui fait l'objet de cette étude ainsi que la variété de formation géologique qu'on y trouve et des roches qui les représentent, il est permis de supposer la présence de minerais économiques. En effet, malgré les explorations sommaires et peu fréquentes, un bon nombre de minerais ont été reconnus comme étant des indices pleins de promesses quant au développement futur de ce district. Il serait trop long d'en donner une description complète, celle-ci

Vue de la ferme de M. Charette de Saint-Léon-le-Grand.

avant d'ailleurs été publiée dans les rapports du Service Géologique du Canada et dans ceux de notre Service des Mines de Québec. Nous nous contenterons donc d'en donner une énumération sommaire avec indication des localités. Du reste cette énumération, quelque complète qu'elle puisse être faite avec les connaissances acquises sur le terrain, jusqu'à ce jour, ne peut donner qu'une idée incomplète des ressources minières, car comme il est dit plus haut, les explorations n'ont été que des reconnaissances sommaires, les géologues ou explorateurs devant couvrir de grandes étendues de terrain en un temps relativement limité.

Le produit minéral qui a le plus attiré l'attention du prospecteur a été le pétrole des environs de la baie de Gaspé, et c'est certainement la localité qui a été la plus explorée, bien que les résultats aient été peu satisfaisants. De la gilsonite a aussi été trouvée à Indian Cove et à d'autres endroits de la baie de Gaspé.

Dans les cantons Saint-Denis et Tessier, comté de Matane, des travaux importants ont été faits sur une bande considérable de calcaire cuprifère. Le cuivre qui s'y trouve sous la forme chalcopyrite et le bronite est distribué dans toute la masse, et à certains endroits, les analyses ont montré que ces sulfures contenaient de l'or en quantités appréciables. Encouragés par de belles indications certains prospecteurs ont aussi cherchés de l'or dans la vallée de la Matapédia. Des échantillons de chrôme et d'amiante ont été rapportés de la chaîne des Shickshocks, et des espérances fondées sont entretenues sur la possibilité d'y trouver, dans les immenses développements de serpentine, des minerais en quantités exploitables.

Les lits du devonien de ce district pourraient fournir une excellente pierre à bâtir et des pierres à dalles assez grandes et de toute épaisseur. Des ardoises s'y trouvent en grand quantité ainsi que les calcaires. Signalons surtout des gisements de pierre à dalles sur la rivière Métis et à l'embouchure de la Matapédia; de la pierre meulière sur les bords du lac Matapédia et de la pierre de construction sur l'espace compris entre les lacs Métis et Matapédia; enfin une riche carrière de ciment existe tout près de la gare du chemin de fer de la rivière Blanche.

Il est donc permis, en tenant compte des indications découvertes jusqu'à ce jour dans l'intérieur de ce district, d'espérer que l'industrie minière s'y développera à mesure que le colon travailleur et intelligent ouvrira ses terres encore presqu'inconnues. (1)

* * *

Le gouvernement de la province de Québec se rend bien compte que le développement minier d'un pays dépend presque entièrement du prospecteur. C'est le travail ardu et acharné de ce hardi explorateur, ne craignant ni les fatigues, ni les privations, ni les dangers, qui met en lumières les ressources minérales cachées des régions vierges et inexplorées. Aussi la loi des mines de notre Province a-t-elle été conçue de façon à pro-

(1) "Il est très probable que la bande magnésienne où se trouvent les veines d'asbeste affleure dans l'axe des montagnes Notre-Dame et même des Shickshocks. Par conséquent nous devons nous attendre à de nouvelles découvertes, en d'autres points de cette chaîne, depuis Québec jusqu'à la Gaspésie. Les Shickshocks sont encore très peu connus au point de vue minier. Les explorations sérieuses et suivies sont encore à faire, et, à l'heure présente, il est impossible de prévoir ce qu'elles représentent de surprises aux courageux et intelligents prospecteurs." (*Mgr. J.-C. Laflamme.*)

téger le prospecteur, et les dispositions qui y sont formulées lui permettant de récolter en entier le fruit de ses labeurs.

Pour se mettre en règle vis-à-vis du Service des Mines, le prospecteur, avant de se mettre en campagne devra se procurer un *Certificat de Mineur* (coût $10.00) qu'il peut obtenir à Québec, ou d'un des agents du Bureau des Mines à Montréal. Ce certificat lui donne droit de piqueter des 'claims' miniers jusqu'à concurrence de 200 acres sur tous les terrains dont les droits de mines n'ont pas été aliénés au préalable. Aussitôt piqueté, le prospecteur devra faire enrégistrer son "claim" au Service des Mines qui fournit gratis des formules à cet effet. Pendant les six mois qui suivent la date du piquetage, le prospecteur n'a aucune redevance à payer, mais il devra faire des travaux de recherches et développement équivalant au moins à 25 journées d'ouvrage.

Vue de la ferme de M. Coulombe de Saint-Léon-le-Grand.

A l'expiration des six mois, le prospecteur, pour conserver ses droits, devra prendre un *Permis d'Exploitation*, à raison de 50c. l'acre, et $10.00 d'honoraire, valable pour un an, et durant ce temps, il devra faire des travaux équivalant à 25 journées d'ouvrage par chaque claim de quarante acres sous permis. Ce permis est renouvelable indéfiniment aux mêmes conditions.

Pour tous renseignements au sujet de la Loi des Mines, s'adresser aux agents du Service des Mines, ou directement au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

Ressources Forestières.

Une exploitation raisonnée, scientifique de la forêt de la région Matane-Matapédia en ferait une source pour ainsi dire inépuisable de travail et de richesse. Les pouvoirs hydrauliques, sans être très nombreux ni très puissants, si on les compare à ceux d'autres régions, comme par exemple le Lac Saint-Jean, sont suffisants pour les besoins de l'industrie.

Pour les fins de l'exploitation forestière, la région Matane-Matapédia fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler la "région sud" de la Province, laquelle contient 15,381,890 acres. Il sera donc facile de lui assigner sa part approximative des chiffres qui vont suivre, lesquels sont extraits de la brochure de M. J.-C. LangelierLangelier, "La Richesse Forestière de la Province de Québec":

Billots de sciage

Bois mous:

Epinette blanche	12,000,000,000	pds.	sup.
Pin blanc	75,000,000	"	"
	12,075,000,000	"	"
Merisier	100,000,000	"	"
Erable	50,000,000	"	"
Orme	20,000,000	"	"
Frêne	5,000,000	"	"
Hêtre	10,000,000	"	"
Bouleau	25,000,000	"	"
Peuplier	15,000,000	"	"

Bois à pulpe

Epinette, blanche et noire	20,000,000	cordes
Sapin	10,000,000	"
Peuplier	5,000,000	"

Dormants

Cèdre, nombre	150,000,000
Hêtre "	5,000,000

Pot aux pour fils électriques

Cèdre	7,500,000

Bardeau

Cèdre en billots	500,000,000

Bois carré

Cèdre, pour charpente et viaducs de chemins de fer. . 25,000,000 pds. cubes.

Parmi les essences remarquables de cette région, signalons: le cèdre, le plus beau qu'il y ait au Canada, à part celui de la Colombie Britannique; le merisier rouge, le meilleur bois dur que nous ayions dans la Province pour l'ébénisterie, et qui ne demande qu'à être mieux connu, l'érable piqué, et le gros bouleau, lequel donne un bois imitant le cerisier, devraient aussi attirer l'attention des ébénistes.

Le cèdre est à l'état de peuplement pur, en plusieus endroits, mais il a été exploité à outrance.

Vue de la ferme de M. Arthur Laforest de Saint-Léon-le-Grand.

Une exploitation raisonnée d'épinette a été faite un peu partout.

On peut dire qu'en général, la forêt actuelle se compose de 50 p.c. en sapin, 10 p.c. en épinette et 10 p.c. en sapin.

On ne encontre de "renversis" nulle part, mais de petits "brûlés", ici et là. Puis les traces d'un grand feu qui a dévasté, il y a une cinquantaine d'années, une vaste étendue de pays, de chaque côté de la rivière Matapédia, sur un parcours de 40 à 50 milles. Antérieurement, un autre feu a aussi dévasté plusieurs milles carrés dans le canton Assémetquaghan.

Dans les régions jadis dévastées par le feu et où le sol est arable, il est recouvert d'un peuplement pur de sapin dans le centre des vallées, et dans les escarpements, d'un peuplement chétif de bouleau. Dans le canton Assémetquaghan, le feu a donné naissance à des pousses de buisson et de bluet.

Les lots sous billet de location, surtout ceux pris depuis quelques années, peuvent fournir de bonnes récoltes de bois de commerce, grâce à l'observance plus rigoureuse de la loi et des règlements.

Les limites affermées sont exploitées assez méthodiquement et n'ont pas trop perdu de leur valeur première, là où elles n'ont pas eues à souffrir de l'incendie.

Plus des trois quarts des limites affermées se trouvent en arrière des cantons arpentées, et plus de la moitié des terres arpentées et livrées à la colonisation est sous billet de location, indice certain de l'activité colonisatrice.

Les principaux concessionnaires de limites à bois sont: Price Bros & Co., J. & P. Coates Co., Ltd., James Richardson & Co., Shives Lumber Co., Eaton & Purves, Dalhousie Lumber Co., Chaleur Bay Mills Co., Fenderson Lumber Co., F.-X. St-Laurent, Matapédia Lumber Co., Pratt Bros., etc.

Il se coupe par année plusieurs millions de pieds de bois, tant sur les terrains affermés que sur les lots de colons.

Le bois de pulpe et les dormants de chemin de fer sont amenés aux gares et les billotts sont flottés aux grandes scieries de Saint-Moïse, Sayabec, Cedar-Hall, Amqui, Lac-au-Saumon, Priceville, Matane, etc.

A part les grandes scieries que l'on rencontre aux endroits susdits, il y a encore environ 80 petites scieries qui alimentent le marché local et font un peu d'exportation.

Toutes les grandes scieries exportent leurs produits aux Etats-Unis. Il se fait aussi un commerce assez considérable en Europe et dans l'Amérique du Sud par les voies du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.

* * *

Voici maintenant un état officiel indiquant: 1. La quantité de bois coupé chaque année, depuis 1897 jusqu'à 1910: (a) Sur les terrains bordant la rivière Restigouche et ses tributaires; (b) Sur les terrains bordant la rivière Matapédia et ses tributaires. 2. Les montants d'argent perçus, chaque année, depuis 1897 jusqu'à 1910: (a) Pour le bois coupé sur les terrains bordant la rivière Restigouche et ses tributaires; (b) Sur les terrains bordant la rivière Matapédia et ses tributaires:

1. *a.* En 1897-98, 28,280,36 pieds, 7731 mille bardeaux, 27,208 traverses, 2467 piquets, 70½ cordes de bois à lattes.

En 1898-99, 17,823,644 pieds, 8487¾ mille bardeaux, 56,092 traverses.

En 1899-00, 17,197,211 pieds, 10,552 mille bardeaux, 23,322 traverses, 36 cordes de bois à lattes.

1900-01, 20,154,257 pieds, 3,695 mille bardeaux, 32,861 traverses, 32½ cordes de bois à lattes.

1901-02, 16,711,019 pieds, 1,856 mille bardeaux, 23,074 traverses, 4,037 piquets.

1902-03, 17,566,928 pieds, 350 mille bardeaux, 37,688 traverses, 410½ cordes de bois de chauffage.

1903-04, 18,348,790 pieds, 28,329 traverses, 1,061 piquets, 173 cordes de bois à pulpe.

La ferme d'un colon de troisième année, à Saint-Léon-le-Grand.

1904-05, 20,177,047 pieds, 15,731 traverses, 38 piquets, 200 cordes de bois à bobines, 516 cordes de bois à pulpe.

1905-06, 20,086,801 pieds, 750 mille bardeaux, 61,576 traverses, 308 cordes de bois à bobines.

1906-07, 25,999,590 pieds, 7,310 traverses, 1,532 cordes de bois à bobines.

1907-08, 28,601,796 pieds, 12,271 traverses.

1908-09, 32,221,642 pieds, 8,528 traverses, 2,673 cordes de bois à pulpe.

1909-10, 36,129,661 pieds, 21,015 traverses, 423 cordes de bois à pulpe.

1. *b.* En 1897-98, 24,094,979 pieds, 7,731¾ mille bardeaux, 27,208 traverses, 2,367 piquets, 70½ cordes de bois à lattes.

En 1898-1899, 17,137 pieds, 8,187¾ mille bardeaux, 55,292 traverses.

1899-00, 15,035,919 pieds, 10,552 mille bardeaux, 23,322 traverses, 36 cordes de bois à lattes.

1900-01, 17,985,129 pieds, 3,695 mille bardeaux, 32,861 traverses, 32½ cordes de bois à lattes.

1901-02, 16,615,268 pieds, 4,856 mille bardeaux, 23,074 traverses, 4,037 piquets.

1902-03, 16,974,039 pieds, 350 mille bardeaux, 37,688 traverses, 410½ cordes bois de chauffage.

1903-04, 18,318,790 pieds, 28,829 traverses, 1,061 piquets, 173 cordes de bois à pulpe.

1904-05, 20,177,047 pieds, 45,731 traverses, 38,000 piquets, 200 cordes de bois à pulpe.

1905-06, 20,086,801 pieds, 750 mille bardeaux, 64,576 traverses, 308 cordes de bois à lattes.

1906-07, 23,746,882 pieds, 7,340 traverses, 1931 cordes de bois à lattes.

1907-08, 25,151,208 pieds, 12,271 trtaverses.

1908-09, 28,189,097 pieds, 8,528 traverses, 2,673 cordes de bois à pulpe.

1909-10, 32,010,138 pieds, 21,015 traverses, 423 cordes de bois à pulpe.

2. *a.* Année fiscale.	Droits de coupe perçus.
1897-98	$16,297.82
1898-99	14,519.22
1899-00	13,601.34
1900-01	14,438.66
1901-02	13,591.56
1902-03	11,989.37
1903-04	11,517.26
1904-05	17,523.78
1905-06	15,657.47
1906-07	19,112.46
1907-08	21,805.92
1908-09	26,702.39
1909-10	29,364.12

2. *b.* Année fiscale.	Droits de coupe perçus.
1897-98	$13,954.93
1898-99	13,570.56
1899-00	12,164.96
1900-01	13,177.05
1901-02	12,913.55
1902-03	14,603.94
1903-04	14,547.26
1904-05	17,523.62
1905-06	15,657.17
1906-07	17,151.33
1907-08	19,588.60
1908-09	21,247.67
1909-10	26,662.52

Ces statistiques sont extraites des "Procès-Verbaux de l'Assemblée Législative de la Province de Québec", pp. 355-56 et 57, session 1911.

Vue du village de Lac-au-Saumon.

Le chef du Service forestier de la région est M. L.-Joseph Marquis. Cet officier a la charge de tout le travail extérieur du Ministère des Terres et Forêts, sauf ce qui concerne la protection contre le feu. Il doit contrôler les travaux d'exploitation forestière et voir à l'application de la loi et des règlements; il est aussi *ex-officio* garde-chasse et garde-pêche.

Les agents des Terres de la Couronne de Saint-Laurent, Amqui et Matane sont aussi agents des bois et forêts.

Gardes-forestiers.—Rimouski-est : J.-A. Deroy et A.-A. Dugas ; Matapédia : A. Benoit, L.-N. Bernatchez, Ed. Bolduc, H.-G. Boudreau, N. Dufour, J.-E. Gagnon, James Hamilton, A. Harvey, A. Lavoie, H. Poitvin et A. Légaré ; Bonaventure-Ouest : James Campbell.

M. J.-A. Lizotte est l'inspecteur pour la protection des forêts contre le feu. Il habite Saint-Eloi, comté de Témiscouata.

Notes sur les Cantons

Pour servir de Guide aux Colons.

Restigouche

Situé à l'extrême sud de la vallée de la Matapédia, ce beau, vaste et fertile canton est borné au sud et à l'ouest par les rivières Restigouche et Matapédia. Il contient onze rangs d'une moyenne de cinquante lots chacun. Le sol est composé, en général, d'argile sablonneux et très propre à la culture, surtout celle des céréales. Les bois francs, érables et merisiers sont les essences dominantes ; mais il n'en faut pas conclure que le terrain soit rocheux, en particulier dans les premiers rangs. En arrière, le terrain est plus accidenté.

Les chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs longeant les frontières ouest et sud du canton, tous les lots se trouvent relativement peu éloignés des communications extérieures. Sur la première voie ferrée se trouvent les gares de Mill-Stream, Saint-Alexis et Matapédia, tandis que sur la seconde, on trouve celles de Broadlands et Pointe-à-la-Croix (Cross Point).

Le canton est enclavé dans trois paroisses : *Saint-Laurent, Saint-Fidèle* et *Saint-André*. Cette dernière, dont l'église est située sur le lot 11, rang VII, a un curé résidant et est destinée à former une des plus belles municipalités de la contrée, ayant l'étendue et la qualité du sol. Le développement de tout le canton se fait rapidement, et le gouvernement y prolonge les chemins suivant les besoins de la colonisation, dépensant, tous les ans, de fortes sommes d'argent. La moitié environ du canton est encore disponible. Les concessions actuelles sont situées sur les rivières Matapédia et Restigouche et sur la partie sud des rangs IV, V, VI, VII et VIII ; ceux de la partie nord sont à

peu près tous disponibles. La population de Saint-Anaclé est de 352 habitants, et il y a trois écoles fréquentées par une soixantaine d'élèves.

Au sujet de Saint-Fidèle, voici ce que nous trouvons dans la "Presse" du 10 juin 1911:

"Comme le vent souffle à la colonisation depuis quelques temps et que les travaux de construction du chemin de fer qui reliera bientôt Matapédia au Bassin de Gaspé, attirent tous les jours de nouveaux colons, je ne veux pas laisser passer cette aubaine sans essayer de faire un peu de réclame en faveur de Saint Fidèle, colonie qui date déjà d'une huitaine d'années, mais

Vue du "village des Price" au Lac-au-Saumon.

dont le progrès aurait pu être plus apparent ou plus sensible. Quoiqu'il en soit, Saint-Fidèle, n'est pas sans avoir progressée durant ces dernières années.

"En 1906, nous comptions à peine une vingtaine de familles et aujourd'hui, il y en a 53. Nous avons une église desservie par les RR. PP. de Sainte-Anne-de-Restigouche; puis, nous sommes érigés en municipalité rurale et scolaire. Nous avons une école fréquentée par un bon nombre d'enfants. L'étendue du terrain à l'état de culture peut être évaluée à 340 et quelques acres. Les revenus généraux de la ferme dans notre colonie atteignent facilement le chiffre annuel de 5 à 6000 piastres.

"Les produits laitiers, bien que nous n'ayons pas encore de beurrerie, s'élèvent cette année, au bas mot, à une douzaine de cents piastres. Nos produits se vendent très bien.

"Cinq de nos colons ont des centrifuges dont ils tirent très avantageusement partie. On porte en général une attention spéciale aux vaches laitières qui sont de la meilleure race. Il en est ainsi du porc et du mouton dont le nombre s'accroît constamment. Notre marché le plus rapproché est Campbellton, qui est d'accès facile et ouvert tout le long de l'année.

"Il n'y a pas de chômage ici pour le colon. Quand les travaux des champs sont finis, celui-ci trouve facilement du travail dans les chantiers. Deux grandes compagnies, la "Shaye's" et la "Chaleurs Bay Mills" font ici de l'exploitation forestière pour laquelle elles emploient une centaine d'hommes.

"Le salaire que l'on paie est de $25 à $35 piastres par mois.

"Un colon qui n'a pas besoin pour vivre, du travail des chantiers, a tout intérêt à s'occuper de mettre sa terre en valeur, car le sol est remarquablement fertile. Il est arrosé par la Petite Rivière dont les eaux profondes se prêtent à l'installation de scieries ou d'industries requérant des forces motrices importantes. Le site de Saint-Fidèle est splendide. Il occupe le bord d'un immense plateau de bonnes terres qui s'étend jusqu'à Assémetquahan et que traverse l'ancien chemin Kempt, qui avait son point de départ à Petit-Métis. Notre colonie est sise dans le canton Restigouche et n'est qu'à 7 milles du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et le nom de la station est Broadland.

"La paroisse de Saint-Fidèle, dont l'église est située sur le lot 17, rang II, chemin Kempt, devra, en se développant du côté de l'Ouest aboutir à Saint-André-de-Restigouche, pour atteindre l'Intercolonial à la station Saint-Alexis, ce qui assurera une autre porte de sortie à ses produits. Je ne voudrais pas vanter outre mesure les avantages qu'offre Saint-Fidèle à la colonisation, mais, je n'hésite pas à faire un chaleureux appel à ceux qui ont besoin de se déplacer pour se créer un meilleur avenir. Ils peuvent être certains de trouver chez nous toutes les chances de succès désirables."

Les premiers colons (de langue anglaise) se fixèrent dans Restigouche vers 1817, mais leur nombre est encore très restreint.

Matapedia.

Les débuts de l'établissement de ce canton tiennent un peu du roman. En 1860, l'abbé Belcourt, missionnaire de Rustico, Ile du Prince-Edouard, y découpait avec une poignée de colons acadiens, qui montaient une simple barque. L'année suivante, on fit le dénombrement de la colonie; elle comptait 155 âmes. Pendant plusieurs années, jusqu'à la construction du chemin de fer, devons-nous dire, ces braves gens furent exposés à toutes les privations; mais ils persévérèrent et formèrent le noyau de la belle paroisse de *Saint-Alexis*, dont la fondation remonte à 1870 et qui compte aujourd'hui une population de 1520 habitants, 6 écoles et 210 enfants qui les fréquentent.

Les noms de ces premiers défricheurs de la forêt étaient MM. Hubert Doiron, Sylvain Pitre, Gilbert Gallant, Josepr Gallant, Basile Gallant, Veuve François Pitre, Maxime Pitre, Léon Gallant, Sévère Pitre, Jean Blaquière, Gracien Pineau, Léon Pitre, Etienne Pitre, Mme. Daniel Pitre.

Une scierie au Lac-au-Saumon.

En 1898, 150 colons des Iles de la Madeleine se sont rendus dans Saint-Alexis.

La paroisse de Saint-Alexis doit beaucoup à M. l'abbé J.-E. Pelletier, qui fut un colonisateur suivant le coeur et l'esprit du grand curé Labelle. Pendant 20 ans, il a non seulement

transformé sa paroisse, mais il a fondé autour de lui des colonies qui sont autant de fleurons qui couronnent sa belle et fructueuse carrière.

Il y a, à Saint-Alexis, un couvent pour les filles, dirigé par des religieuses de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

En outre de Saint-Alexis, il y a une nouvelle mission qui sera bientôt une paroisse. Elle est désignée sous le vocable de *Saint-François-d'Assise*. Située à l'extrémité est de la ligne de division des rangs VI et VII, cette colonie put donner asile à une centaine de colons sur des lots tout-à-fait propres à la culture. La population est de 235 habitants, et l'unique école est fréquentée par 27 enfants.

La paroisse de *Saint-Laurent*, fondée en 1888, et située au confluent des rivières Matapédia et Restigouche et à la jonction des chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs. Elle compte 302 habitants et deux écoles fréquentées par 50 enfants. Son site est très pittoresque et très beau. Le club Restigouche, un des plus fameux clubs de pêche au saumon de tout le Canada y a son principal établissement. Il se fait aussi, en cet endroit, un commerce assez considérable; mais comme paroisse agricole, Saint-Laurent ne peut guère se développer, à cause de l'exiguité de son territoire.

On compte, dans cette localité, de même que dans Restigouche, un bon nombre d'habitants de langue anglaise.

Pour ce qui est du sol du canton Matapédia, nous pourrions en faire le même éloge que celui de son voisin de Restigouche. C'est une terre riche, sans roche, bien boisée de bois francs, de cèdres, etc. Le développement si rapide et si complet de Saint-Alexis est du reste le meilleur témoignage que nous puissions invoquer.

L'agent des terres, M. Georges Gauthier, habite Saint-Laurent.

Patapedia.

Dans les notes de l'arpentage, qu'il exécuta en 1862, M. W. Macdonald dit:

"Ce canton a une étendue extraordinaire (80 000 acres) et a front sur deux rivières — plus de quinze milles sur la Restigouche et 16.72 sur la Patapedia... Les terrains, dont 35.380 acres ont été subdivisés en lots de ferme au nombre de trois cent-neuf, sont pour les trois quarts bien adaptés à la culture, et dans

le reste, il y a une grande [illegible] de très belles terres, d'un accès facile, à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. John Sharpes et Benjamin Merrill ont fait [illegible] les deux seuls colons qu'il y a dans ce canton; mais il y a sur le front [illegible] rivières de l'espace pour quarante [illegible] rangs, il y a des parties élevées, mais qui sont cependant d'un accès facile par différentes routes, en suivant les cours d'eau, les ravins ou les plateaux.

Après 39 ans, il n'y a pour ainsi dire rien à ajouter, le mouvement colonisateur ne s'étant pas dirigé de ce côté; mais son tour viendra sûrement [illegible] le canton Matapédia aura rempli ses cadres.

Vue du village de Lac-au-Saumon.

Assemetquaghan.

Situé à l'est de la rivière Matapédia et au nord du canton Restigouche, ce canton est traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia. Ce dernier chemin a été complètement refait par le gouvernement, et cela, à la grande satisfaction des colons dont il favorise l'établissement dans les rangs I et II. Il en sera de même, dans la suite, de l'ancien chemin militaire Kempt. Le ministère de la Colonisation est à le refaire dans les cantons voisins de Causapscal et Restigouche; puis ce sera le tour d'Assémetquaghan.

Le sol de ce canton, encore peu colonisé, est sablonneux, mais très propre à la culture. Il est ,en outre, coupé de ruisseaux et d'une importante rivière qui porte le même nom que celui du canton. Le poisson et le gibier y sont en abondance. Une petite partie du canton est comprise dans la paroisse de Sainte-Florence. La gare du chemin de fer d'Assémetquaghan se trouve sur le lot 23, rang A, dans le canton voisin de Milnikek. Il y a une mission desservie par le curé de Saint-Laurent.

Milnikek.

Canton traversé par l'Intercolonial et situé à l'est de la rivière Matapédia. Il est traversé par deux importants cours d'eau: les rivières Milnikek et Mill-Stream. Parlant de ce canton, l'arpenteur-géomètre, J.-A. Côté, dit dans son rapport, daté de 1895:

"J'ai examiné le sol en plusieurs endroits; partout j'ai trouvé une première couche de terre jaune de l'épaisseur de trois ou quatre pouces, puis en dessous une terre grise qui n'est en rien inférieure à la première.

"Il y a de nombreuses années, des incendies ont dévasté la forêt primitive de ce canton; aujourd'hui le sol est en partie couvert d'une seconde croissance dont les principales essences sont le bouleau et l'épinette; on y voit aussi un peu de merisier, mais ce n'est pas là l'espèce dominante, tous ces bois sont de petite dimension.

"Dans tout le cours de mon ouvrage, je n'ai nulle part rencontré ce qu'on pourrait désigner sous le nom de savane. Partout la terre peut être cultivée sans trop de frais, la charrue peut parcourir ces terrains dès la première année du défrichement. J'attire spécialement votre attention sur les 2e et 3e rangs, où le colon pourrait, du moins je le présume, prospérer comme agriculteur. Ces rangs sont traversés par le ruisseau "Cinq-Milles", et l'on s'y rend par un ancien chemin de chantier qui, plus tard, pourrait se transformer en une bonne route de colonisation."

Ce canton est peu colonisé, et l'exploitation forestière s'y fait encore sur une large échelle. Il y a d'importantes scieries sur la rivière Milnikek. Il y a, à Mill-Stream, une petite mission desservie par le curé de Saint-Laurent.

Les chemins de colonisation pénètrent dans les rangs A et I. Quelques établissements de la partie nord-ouest du canton sont compris dans la paroisse de Sainte-Florence-de-Beaurivage.

La gare de chemin de fer la plus rapprochée (Assémetquaghan) se trouve sur le lot 23, rang A du canton Milnikek.

Matalik.

Situé au nord de Milnikek, ce canton est traversé par l'Intercolonial, et il longe la rivière Matapédia. Il comprend 8 rangs de 55 lots chacun; mais il n'y a pas de concessions au-delà du 1Vème rang. La moitié sud-ouest du canton se trouve dans la paroisse de Sainte-Florence et la moitié nord-ouest dans Saint-Jacques.

Sainte-Florence (Matalik) prend son territoire dans les quatre cantons qui l'entourent, et elle offre tout ce qu'il faut pour en faire une riche et vaste paroisse. Fondée en 1897, sa population est de 296 habitants, et il y a trois écoles fréquentées par une cinquantaine d'enfants.

L'église et le presbytère d'Amqui.

Ce canton fut ouvert à la colonisation vers 1870, mais il n'y a guère plus d'une vingtaine d'années que des colons s'y fixèrent. Le réseau des chemins s'étend dans les quatre premiers rangs, et il est prolongé à mesure que le besoin s'en fait sentir.

Les rangs V, VI, VII et VIII sont disponibles.

M. J.-Benson Williams a exploré ce canton. Voici ce qu'il dit du sol: "Une excellente terre jaune, sans roche, excepté celles de petit volume; une espèce de tuf facile à broyer et qui, par la culture, se désagrège et se mêle au sol proprement dit. C'est une terre fertile, riche et propre à la culture de toutes sortes de grains et de légumes. Elle produit surtout de grosses récoltes de foin de belle qualité." Ailleurs, M. Benson dit que les rangs postérieurs sont les meilleurs du canton, que la nature est moins rude et que les pentes sont douces et d'une culture facile.

La gare de Beaurivage (Sainte-Florence) est sur le lot 45, rang I et l'église sur le lot 12 du même rang. Toutes deux sont sur la rive ouest de la Matapédia.

Jetté.

Ce canton, nouvellement arpenté, (1902-1909) est situé à l'ouest de Matalik. Il est presque tout disponible. Les premières concessions ont été faites dans l'arrière partie où il y a un chemin traversant Amqui et Pinault. Il y a une chapelle sur le lot 2 rang VII de Pinault. Les cinq derniers rangs de Jetté font partie de cette future paroisse.

Le sol de ce canton, qui compte onze rangs, est presque partout de bonne qualité et propre à la production des céréales, des légumes, etc. L'eau y abonde grâce à de nombreux ruisseaux, et on y trouve aussi beaucoup de sources.

La forêt ayant été jadis dévastée par le feu, les bois sont de moyenne dimension; mais on en trouve de toutes les essences et en abondance. Ils sont d'une exploitation facile et avantageuse. On trouve plusieurs endroits très favorables pour la construction de moulins à farine et de scieries.

L'ancien chemin du "chantier" Moffat, qui commence un peu au sud de la gare d'Amqui, et dont la longueur est de près de cinquante milles, a été refait par le ministère de la Colonisation jusqu'au sud du lac Amqui.

Quand ce canton sera colonisé, on y trouvera de belles paroisses, car il ne le cède en rien, bien qu'un peu accidenté, aux plus belles parties de la Matapédia.

Carsapscal.

Nous sommes ici au centre de la vallée de la Matapédia et dans le canton peut-être le plus attrayant par son site enchanteur et celui qui s'est le mieux et le plus rapidement colonisé.

Baigné par les rivières Matapédia, Causapscal et une infinité de ruisseaux, cette admirable contrée, d'un sol fertile, compte aujourd'hui une population de 1,200 habitants et 8 écoles fréquentées par 120 élèves. Le site du village de Saint-Jacques, fondé en 1896, est un véritable joyaux de pittoresque, de verdure et de constructions élégantes, annonçant l'aisance et le bonheur. C'est là que se trouvent les dépendances du fameux club de pêche au saumon Matamajaw.

La plus grande partie du canton est enclavée dans la paroisse de *Saint-Jacques*, et il reste peu de lots disponibles. Mais il y a un bon nombre de lots à coloniser dans les deux rangs qui longent le chemin Kempt et la partie sud-est du canton dont l'arpentage vient d'être complété. Le terrain est un peu rocheux dans cette dernière partie, mais il y a peu de lots qui n'aient une moyenne de 60 acres propres à la culture. Tout le canton Causapscal a eu beaucoup à souffrir dans le passé des feux de forêts, surtout en 1815; il reste cependant du bois de chauffage et de construction pour les besoins des colons.

La ferme de M. I. Lévesque, à Amqui.

Le canton Causapscal est traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer Intercolonial et par les chemins de roulage Kempt et Matapédia.

L'église se trouve sur le lot 2, rang 1-nord et la gare du chemin de fer sur le lot B, rang de la rivière Causapscal. Toutes deux sont très rapprochées.

Un collaborateur de la "Presse", de Montréal, écrivait à ce journal à la date du 21 juin 1911:

"Il y a ici (Saint-Jacques-de-Causapscal) cinq maisons de commerce et une dizaine d'industries et de métiers, deux hôtels,

et notre église est en construction. Le nombre de lots à l'état de culture peut être évalué à une couple de cents. L'industri du bois et l'industrie laitière constituent la source de nos principaux revenus. Nous avons deux fromageries qui font de bonnes affaires. Le nombre de têtes de bétail de toutes espèces est d'environ 600 dont à peu près 400 vaches laitières. Le chiffre des revenus provenant de la laiterie peut être évalué au bas mot à $3,000.

"A part l'industrie laitière et celle de l'agriculture, on peut encore compter au nombre de nos ressources les chantiers. Deux grandes compagnies font ici de l'exploitation forestière à laquelle elles emploient, chaque hiver, 300 hommes auxquels elles donnent des salaires variant de $30 à $35 par mois.

"Notre paroisse est desservie par le chemin de fer Intercolonial et nous avons des bureaux de poste et de télégraphe. Je pourrais ajouter qu'il existe ici des gisements miniers connus, mais qui ne sont pas exploités.

"Il y a place dans les cadres de notre paroisse pour plusieurs familles nouvelles, auxquelles nous pouvons promettre le succès car nous avons tout ce qu'il nous faut pour faire de l'agriculture payante."

Lepage.

Canton long et étroit, comprenant cinq rangs d'une moyenne de 80 lots chacun. Il est situé au nord de Causapscal et à l'est de la Matapédia, dont l'Intercolonial longe la rive. Il est en outre, traversé, dans le rang 1, par le chemin Matapédia.

Les trois premiers rangs sont concédés, sauf vers le milieu, où il reste quelques lots disponibles. Les rangs IV et V et les deux cantons voisins, à l'ouest, Blais et Casault, en partie arpentés, sont en forêts. Un chemin conduit jusqu'au canton Blais, passant par le lot 18 et traversant les cinq rangs; un autre se dirige vers Casault, passant entre les lots 21 et 22.

Ce nouveau territoire sera comme le prolongement des magnifiques paroisses de Saint-Luc-le-Tessier et Saint-Jérôme-de-Matane, car le ministère de la Colonisation a fait tracer un chemin qui aura son point de départ à Saint-B noit-Joseph-Labre-d'Amqui et se rendra jusqu'à Matane.

Le tiers de Lepage est dans Saint-Jacques; quelques lots sont dans Saint-Léonard et [illegible] dans Saint-Benoit-

La forêt de ce canton a été ravagée par le feu, lors de la construction du chemin de fer; mais il y a partout de jeunes "pousses" qui fournissent tout le bois nécessaire.

Le sol est tout ce qu'on peut désirer de mieux pour la culture des céréales et du foin. Aussi l'agriculture y est prospère. Pas de roches, des pierres schisteuses qui se désagrègent dès les premières années de culture. Tout le canton est abondamment arrosé. Les lacs regorgent de poissons et les forêts de gibiers à poil et à plume. Bref, "le défricheur courageux et économe trouvera, ici, en peu d'années, la réalisation de ses légitimes espérances." (J.-E. Richard, A. G. 1894).

Blais et Casault.

Ces deux cantons encore partiellement arpentés, sont situés à l'est de Lepage. Le premier comprend quatre rangs et le second un seul.

M. Ernest Bélanger qui a fait le lotissement des premiers rangs de ces cantons dit: "Rien de plus beau au point de vue de la colonisation future, bien entendue, que le spectacle de ces

La ferme de [illegible] Casgrain, à Amqui.

rangs dans toute leur profondeur. On y trouve un sol d'une qualité qui ne se dément pas, des bois vigoureux et robustes, tels que le merisier, l'érable, le sapin, l'épinette, le bouleau, le cormier. Aussi, une uniformité de surface qui n'est accidentée que par de légères ondulations propres à faciliter le drainage."

Ces deux cantons sont bien arrosés par la rivière Causapscal, [illegible] infinité de lacs et de ruisseaux.

Un premier chemin, passant entre les lots 47 et 48 de Lepage se rend jusqu'au canton Blais; un autre atteindra bientôt Casault, passant entre les lots 21 et 22 de Lepage. Ce dernier a son point de départ à Saint-Jacques; l'autre, à Saint-Benoit-Joseph-Labre.

Amqui.

Canton de huit rangs de longueur inégale. Il est situé à l'ouest de la Matapédia et traversé par le chemin de fer Intercolonial. Quatre paroisses se partagent le territoire d'Amqui: Saint-Jacques, Saint-Edmond, Saint-Benoit-Joseph-Labre et Saint-Léon-le-Grand. Seule, *Saint-Edmond* a son centre dans ce canton, rang III, lot 31, sur le bord du lac au Saumon. La gare du chemin de fer est au même endroit. C'est un important village, plein d'activité et où l'on trouve les scieries des MM. Price. Fondée en 1901, la population de cette paroisse est de 1705 habitants, et il y a sept écoles fréquentées par 254 élèves.

Saint-Benoit-Joseph-Labre, (Amqui) qui prend son territoire dans Amqui et Lepage, est située sur la rive est de la Matapédia. Fondée en 1889, c'est la deuxième paroisse de la région par la population, laquelle atteint le chiffre de 2,176. On y trouve 13 écoles fréquentées par 450 élèves et un couvent pour les filles, dirigé par les Soeurs de Notre-Dame du Rosaire.

La gare d'Amqui est sur la rive ouest de la Matapédia, lot I, rang I ouest de la Seigneurie.

Les agents-conjoints des Terres de la Couronne, pour la vallée de la Matapédia, MM. François Saucier et Georges Dionne, résidant dans cette paroisse.

Il y a encore beaucoup de lots disponibles dans les rangs IV à VIII inclusivement. Un bon chemin longe la rivière Amqui, depuis la Matapédia jusqu'au lac Amqui, dans le canton Pinault, et en fait le tour. Il y a des chemins de colonisation en construction dans les rangs IV, V, VI et VII, et ils sont prolongés tous les ans suivant les besoins.

Les paroisses qui se partagent ce canton sont en plein développement, et elles compteront avant longtemps parmi les plus avancées de la région.

Le canton Amqui parait accidenté, mais les collines sont peu élevées et les dépressions peu profondes. Il n'y a ni savane, ni bas-fonds exposés aux gelées précoces. La terre peut y être défrichée partout facilement et à peu de frais. Il y a de nombreux lacs et rivières aux eaux limpides, dont la plupart sont

peuplés de poissons. La rivière Amqui est un cours d'eau considérable. (J.-B. Williams.)

Pinault.

Situé à l'ouest d'Amqui, ce canton, arpenté, il y a une dizaine d'années, compte onze rangs d'inégale longueur. Il est traversé par la rivière Amqui, laquelle déverse ses eaux dans le lac du même nom, belle nappe d'eau, très poissonneuse.

Ce canton est plus accidenté que ses voisins, mais d'une culture relativement facile, d'un sol fertile et bien boisé de cèdres, d'épinettes, d'érables, etc. Le défrichement est une tâche facile, car les arbres n'ont pas pivoté. Bref, ce canton ne le cède en rien sous le rapport de la valeur agricole aux meilleures

L'église et le presbytère de Cedar-Hall.

terres de la contrée, et le colon est certain de trouver en grande quantité, sur chaque lot, le bois de construction et de chauffage pour ses besoins. (C.-S. Lepage, A.G.)

Les quatre premiers rangs de Pinault sont enclavés dans le territoire de la paroisse de *Saint-Léon-le-Grand*, dont l'église est sise sur le lot 28 du rang I. Fondée en 1901, cette paroisse a progressé avec une rapidité qui fait bien augurer de l'avenir du canton. La population est de 797 habitants, et les quatre écoles sont fréquentées par 165 enfants.

Une nouvelle paroisse, *Saint-Zénon-du-lac-Amqui*, dont le centre est sur le lot 2 du rang VII, se développe rapidement. La population est déjà de 123 habitants, et il y a une école fréquentée par 23 enfants. Elle est desservie par le curé de Saint-Léon. Cette paroisse comprendra, quand ses cadres seront remplis, les derniers rangs de Pinault et Jetté, depuis le cinquième jusqu'à la seigneurie du lac Métis.

Parlant de ces deux colonies, un correspondant de la "Presse" écrivait à la date du 22 juillet 1911:

"Notre population est travailleuse et aime à ne pas rester en arrière. Elle se donne à l'agriculture avec une ardeur sans pareille. Il y a actuellement 350 lots en culture, et l'étendue moyenne des défrichements est de 10,500 âcres. On peut facilement évaluer à $60,000 le revenu annuel de la ferme ici.

"L'industrie laitière est payante; nous avons une fromagerie alimentée par 200 vaches à lait et le nombre de têtes de bétail, dans la paroisse est de 610. La valeur de nos produits laitiers est de $8,000, pour cette année. Ces chiffres parlent assez éloquemment en faveur de ce que j'ai précédemment avancé. Nous avons un marché rénumérateur assez rapproché pour tous nos produits. Et il ne faut pas oublier que nous ne sommes qu'à six milles du chemin de fer Intercolonial.

"Huit grandes compagnies, dont entre autres, celle des Price, exploitent les riches forêts qui nous entourent. Elles emploient, chaque hiver, à la coupe du bois, grand nombre d'hommes auxquels elles paient un salaire moyen de $30 par mois. Ces compagnies constituent à peu près l'unique consommateur des produits du colon auquel elles achètent en plus, tout le bois marchand que celui-ci peut leur fournir.

Il y a place encore, dans Saint-Léon seule, pour établir avantageusement plus de cinquante familles. Ici et dans la région du lac Amqui, nous avons une centaine de bons lots disponibles, et il reste d'immenses espaces à coloniser dans les cantons Pinault et Jetté.

"Saint-Léon et sa mission du lac Amqui sont maintenant les centres les plus avantageux à cultiver de toute la vallée de la Matapédia et peut-être de tout le pays. Le sol est excellent, à proximité du chemin de fer, le bois se vend à haut prix, vu la concurrence, et le gouvernement se montre ici facile et bienveillant pour le colon. Nous avons tous les chemins désirés pour le moment."

Nemiayé.

Canton situé au nord de Pinault et Amqui et à l'oue t de la Seigneurie. Il comprend six rang- de 5 lot- chacun. Bien arrosé par plusieurs cours d'eau et une quinzaine de lacs. Le sol, de terre noire et jaune est propre aux exploitations de l'agriculture.

Les premiers arpentages ont été fait en 1869, et M. Hector LeBer dit qu'à cette date "les établissements de colonisation prospéraient." C'est fort possible; mais toujours est-il que ce n'est que depuis quelques années, qu'il s'y fait de la colonisation un peu intensive. L'attention des colons étant toujours portée vers des endroits ayant des communications plus directes avec l'extérieur. En 1898, M. l'arpenteur Gauvreau fit une exploration minutieuse du canton, et comme les traces des premiers arpentages avaient disparu, il constata que cet état de choses avait paralysé le mouvement colonisateur.

La rue principale de Cedar-Hall.

Le tiers nord-est du canton est dans la paroisse Saint-Benoit-Joseph-Labre et Saint-Pierre-du-Lac (Cedar-Hall). Il n'y a pas de paroisse ayant son centre dans ce canton; il est toutefois question d'en ériger une vers le lot 15 du IIIème rang, où il y a, dans un rayon de trois ou quatre milles, assez de bonne terre pour y établir une couple de cents familles.

Il y a plusieurs chemins dans le voisinage de la Seigneurie, et ils sont prolongés au fur et à mesure des besoins des nouveaux arrivants.

La Seigneurerie du Lac Matapedia.

Les plus anciens établissements de la Matapédia se firent dans cette seigneurie, dont le premier concessionnaire fut Louis-Nicolas-Joseph d'Amours. Dans la suite, elle changea de mains, à plusieurs reprises, et, en 1881, elle devint la propriété des MM. King qui, à leur tour, la cédèrent à un syndicat de capitalistes américains.

Si la colonisation a débuté dans cette seigneurie, elle n'y marcha pas à pas de géant, puisqu'aujourd'hui, la moitié en est encore en forêt. Il n'y a guère que la partie sud qui ait été livrée à l'activité colonisatrice; la partie nord est réservée pour des fins d'exploitation forestière. Tout de même, trois centres de paroisses y sont localisés, et elles s'y sont développées: *Sainte-Marie-de-Sayabec*, *Saint-Pierre-du-Lac* (Cedar-Hall) et *Saint-Benoit-Joseph-Labre* (Amqui). Ce sont des localités très avancées et faisant honneur à ceux qui en ont été les premiers. Elles sont localisées comme suit: Sainte-Marie, lot 7, rang B. Saint-Pierre, lot 151, rang 1; Saint-Benoit, lot 1, rang I. Ces paroisses s'étendent dans les cantons limitrophes.

Toute cette seigneurie est une vaste plaine de terre d'alluvion, très fertile, et où l'on rencontre surtout du cèdre.

Cedar-Hall (Saint-Pierre-du-Lac) avait toujours été un centre d'industrie forestière, mais les scieries qu'y possédaient les MM. Price ont été transportées à Saint-Edmond, sur les bords du lac au Saumon.

Le syndicat, propriétaire de cette seigneurie, concède tous les ans, un certain nombre de lots et le prix de vente est, en moyenne, de $1.00 l'acre.

Sainte-Marie-de-Sayabec, fondée en 1889, est la paroisse la plus populeuse de la vallée de la Matapédia, avec ses 2,340 habitants, ses 9 écoles élémentaires, son couvent pour les filles, dirigé par les Filles de Jésus et son académie le tout fréquenté par 450 élèves. Erigée en paroisse en 1894, Sainte-Marie resta mission jusqu'en 1896, alors que M. l'abbé J.-C. Saindon fut nommé curé. Il n'y avait alors que 70 familles; il y en a aujourd'hui environ 400. Saint-Pierre-du-Lac, fondée en 1889, a une population de 1,745 âmes et 9 écoles, dont un couvent des Soeurs Notre-Dame du Rosaire, fréquentées par 355 élèves. La

population de Saint-Benoit-L[illegible], fondée en 1889, est de 2,176 habitants, et ses 13 écoles sont fréquentées par 450 enfants. Il y a là aussi un couvent des Sœurs Notre-D[illegible] du R[illegible].

Ces chiffres ont certes leur éloquence!

Le centre des trois paroisses dont il [illegible] plus haut se trouve sur la voie de l'Intercolonial.

Awantjish.

[illegible] nord de Nemtayé. [illegible] comprend huit rangs, ayant chacun une moyenne de 60 lots. Situé à l'ouest de la Seigneurie, ce canton est à proximité des villages de Sainte-Marie-de-Sayabec et Saint-Pierre-du-L[illegible] (Cedar-Hall). Il [illegible] peu éloigné de la voie ferrée.

Le réseau des chemins de ce canton est très avancé. Le plus important de ces chemins commence à la gare de Sayabec et passe entre les rangs IV et V.

Une scierie à Cedar-Hall.

La future église sera placée vers le centre de cette ligne. Actuellement, il y a une mission temporaire, connue sous le vocable de *Saint-Agricole*. Elle comprend une population de 144 habitants. L'école est fréquentée par 26 enfants.

Toute la partie nord du canton appartient, soit à Sainte-Marie, soit à Saint-Pierre. Le reste du canton formera une belle paroisse, car il est susceptible d'un beau déveolppement agricole.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

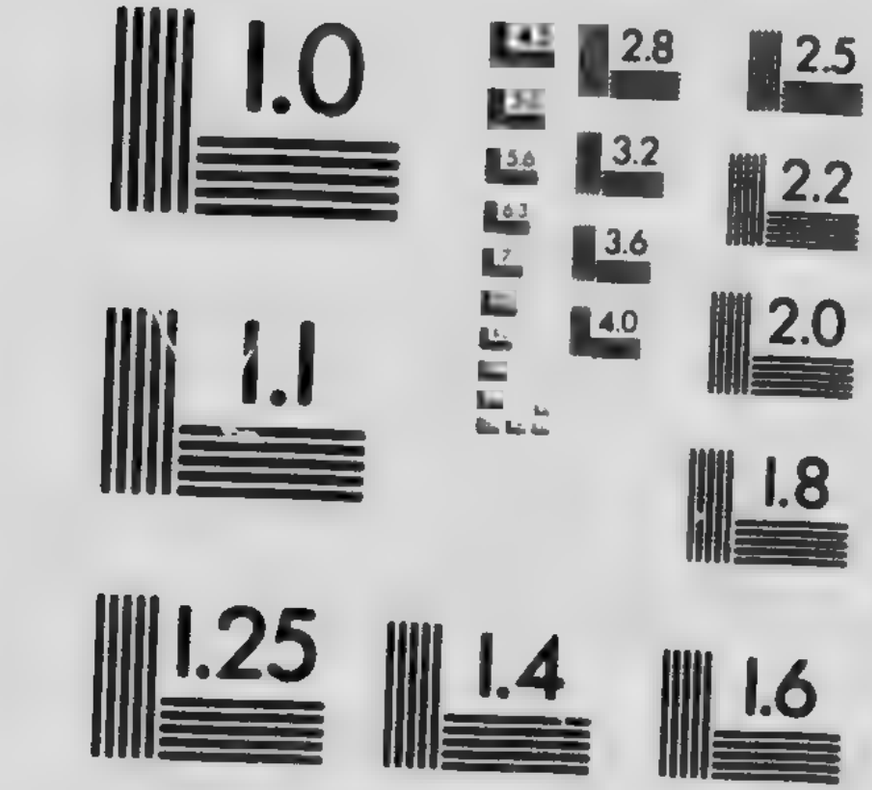

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Il y a place, dans ce canton, pour un grand nombre de familles. Des lots vacants se trouvent dans tous les rangs.

Les premiers arpentages de ce canton datent de 1869.

Le sol est de bonne qualité, bien arrosé, et on y trouve généralemet assez de bois pour les besois des colons. On peut dire que les trois quarts du canton sont propres à la culture.

Cabot.

Canton de dix rangs, situé au sud de la seigneurie de Métis, traverse en diagonale par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia.

La paroisse de *Saint-Moise,* située sur le lot 58 du rang sud-ouest de la Matapédia comprend presque tout le territoire du canton. Fondée en 1873, elle contient aujourd'hui une population de 1,422 habitants et 8 écoles que fréquentent 220 enfants. Une nouvelle paroisse, désignée sous le vocable de *Saint-Antoine-de-Padoue* (Chemin Kempt) a été fondée récemment. Située dans la partie ouest du canton, elle comprend une population de 400 habitants et 3 écoles que fréquentent 60 enfants.

Le réseau des chemins est presque complet et les lots disponibles sont d'accès facile.

Un bon nombre de colons pourraient se fixer avantageusement dans Cabot, sur à peu près tous les lots, dans Saint-Moise, aussi bien qu'ailleurs.

Le canton Cabot se trouve sur le sommet des montagnes, où les eaux se divisent pour se diriger, soit dans le Saint-Laurent, soit dans la baie des Chaleurs.

"Vu à vol d'oiseau, ce territoire laisse une impression assez peu avantageuse. Il paraît montagneux et d'un aspect pas mal abrupte. Le fait est qu'il est couvé en tous sens de ruisseaux et de ravins dont quelques-uns sont d'une profondeur surprenante. Mais lorsque l'on pénètre à l'intérieur, et que l'on visite les lieux, rang par rang, et un peu en détail, l'impression première change nécessairement. Alors, on trouve les hauteurs généralement en pente douce et couvertes d'une superbe forêt; sur chaque lot, des ruisseaux fournissent une eau abondante et délicieuse: le sol, qui n'est rocheux à peu près nulle part, est partout de très bonne qualité. En sorte que ce coin de terre considéré au point de vue des avantages agricoles, ne laisse rien à désirer, et est, dans son ensemble, de beaucoup préférable à certaines parties des paroisses environnantes." (1)

(1) *J.-N. Castonguay.* Rapport à l'hon. Ministre de la Colonisation, 1900.

Le sol est fertile, et tout le canton y gagnera par le défrichement, car les récoltes ont eu quelquefois à souffrir de gelées précoces. Notons encore plusieurs jolis lacs et quantité de ruisseaux.

McNider.

Ce magnifique canton est situé au sud du Saint-Laurent; il s'étend jusqu'à la limite nord de la seigneurie de Matapédia. Il comprend 12 rangs de 50 lots chacun.

Les premiers établissements sur le littoral du Saint-Laurent datent de 1842. Deux paroisses y ont leur centre: *L'Assomption (Sandy-Bay)*, sur le Saint-Laurent, et *Saint-Damase*, dans l'intérieur, sur le lot 25, rang VII. Cette paroisse se trouve

Le macadamisage d'un chemin à Cedar-Hall. Le concasseur.

à peu près à égale distance des deux chemins de fer: l'Intercolonial et la nouvelle ligne Matane-Sainte-Flavie. Le XIIème rang est dans Sainte-Marie-de-Sayabec.

La paroisse de Sandy-Bay, aussi désignée sous le nom de l'Assomption-de-McNider, fut fondée en 1869. La population est de 1,643 habitants. Il y a un couvent dirigé par les Sœurs Notre-Dame du Rosaire.

La fondation de Saint-Damase remonte à 1884. On y trouve 1,020 habitants et 6 écoles que fréquentent 251 enfants.

A propos de la colonisation dans cette paroisse, on nous écrit:

"A Saint-Damase, la colonisation prospère d'une manière encourageante depuis quelques temps. Les denrées et produits de la ferme se vendent bien, ainsi que le bois. Les colons ont renoncé, semble-t-il, à faire la navette entre la paroisse et les Etats-Unis. C'est là la raison qui avait retardé Saint-Damase.

"Les terres cultivées rapportent bien et le "défriché" s'agrandit chaque année. Il est vrai que les lots retenus par les enfants de famille se font lentement, mais les jeunes gens sont nombreux et vont dans quelques années occuper le sol à eux réservé."

Le réseau des chemins est à peu près complet, sauf dans la partie est des rangs IX, X, XI et XII; il est continué suivant les besoins de chaque année.

Il y a bien peu de lots disponibles. Quelques-uns ici et là. C'est dans la partie est des rangs IX, X, XI et XII qu'on en trouve le plus grand nombre.

L'aspect général du canton est quelque peu montagneux, parfois rocheux, mais le sol est généralement fertile et les récoltes sont abondantes. Les colons laborieux réussissent à s'y faire rapidement de beaux établissements.

L'augmentation de McNider constitue une pointe qui s'étend jusqu'à la seigneurie de Matapédia. Elle comprend trois rangs et une quarantaine de lots d'inégale longueur.

M. C.-S. Lepage, qui a arpenté ce terrain, dit dans ses notes:

"Le terrain est presque partout de qualité excellente au point de vue agricole. Il y a de la terre noire dans les cédrières et aux abords des lacs quand le terrain est très plat; partout ailleurs, le sol est de terre jaune, quelquefois grise, mêlée à de l'argile en suffisante quantité. C'est un terrain un peu accidenté, mais qui sera partout d'une exploitation agricole facile. Il y a de l'eau en abondance, mais nulle part en excès. Il y a ici et là, quelques endroits rocheux mais pas assez pour nuire beaucoup à la culture.

"Le sol fournira en abondance les fourrages, les grains et légumes que produit la partie est de la province de Québec. Vu la nature du sol et la conformation du terrain je crois pouvoir affirmer qu'en outre des petits fuits qu'on récolte généralement par ici, les pommes, les prunes et les cerises de France y pourront être cultivés avec succès et profits."

"Les essences forestières sont: le sapin, l'épinette de toutes sortes, le cèdre, le bouleau, le merisier, l'érable, le frêne, le meri-

sier, le cornier, le cerisier à grappes, l'aulne, le saule, quelques ormes ici et là, quelques peupliers et quelques pins.

Il y a plusieurs beaux lacs dans McNider et deux importantes rivières qui le traversent dans toute sa largeur: la Tartigou et la Blanche.

Ce canton est traversé, sur le littoral de Saint-Laurent, par le chemin de fer Matane-Sainte-Flavie. Les stations de l'ouest à l'est sont: Petit-Métis, Plourde et Sandy-Bay.

Matane.

A l'est de McNider et au sud du Saint-Laurent, M. J.-N. Gastonguay, ingénieur et surintendant des travaux de colonisation, a fait, en 1899, une inspection complète de ce canton. Nous reproduisons son rapport presque en entier:

Le macadamisage d'un chemin à Cedar Hall. Le rouleau à vapeur et l'arrosoir.

"Pour me préparer à faire la dite exploration, j'ai fait une étude spéciale des différents carnets d'arpentages relatifs à la division du canton Matane, pour me faire une idée de la topographie générale de cette localité et en connaître, d'après les rapports des arpenteurs, la nature du sol et les avantages qu'elle peut offrir à la colonisation.

"Les arpenteurs Fournier, en 1817, Bradley en 1862 et Lepage en 1882, ont opéré dans le dit canton; leurs rapports ainsi que leurs carnets d'ouvrage contiennent des renseignements multipliés et très intéressants sur ce territoire. Les deux premiers arpenteurs susdits font beaucoup d'éloges du canton Matane, parlant avec enthousiasme même de l'excellence de son sol, de la beauté de ses forêts, de la splendeur de son cours d'eau et des avantages qu'y trouvera la colonisation. En 1882, l'arpenteur Lepage fait la division des six derniers rangs du canton et énumère d'une manière bien précise les avantages et les désavantages de cette localité.

"Le canton en question comprend quatorze rangs dont les sept premiers forment la paroisse de St-Ulric. Presque tous les lots du huitième rang sont d'assez bonne qualité, mais le terrain y est souvent très accidenté et offre des désavantages pour la culture. La rivière *Petcüedetz* et quelques-uns de ses affluents sillonnent plusieurs de ces lots en suivant des ravins d'une grande profondeur et apportent de sérieux obstacles à la localisation de bons chemins. Cependant, il y a possibilité de localiser une route qui monterait tantôt sur le lot No 16 et tantôt sur le lot No 17 des rangs 4e, 5e, 6e, 7e et 8e, et cette route pourrait ensuite se continuer sans difficulté jusqu'au quatorzième rang en suivant les lots 29 ou 30.

"Les rangs 5e, 6e, 7e et 8e, aux dires de M. l'arpenteur Bradley, sont d'excellente terre et valent mieux que les premiers rangs du canton.

"Sur le 9e rang, les trois-quarts des lots, au moins, sont propres à la culture et peu accidentés; ceux surtout, à l'ouest de la ligne centrale, sont bien avantageux.

"Presque tous les lots du 10e rang sont de bonne qualité; ceux à l'ouest de la ligne centrale donnent un terrain généralement plus bas et humide que ceux à l'est de la même ligne, lesquels sont en général plus hauts et couverts de bois francs. Il y a possibilité d'ouvrir un chemin de front qui suivrait la ligne entre les rangs 9e et 10e, sur presque toute sa longueur.

"La partie nord des lots du 11e rang, entre la ligne centrale et le lac *Petcheletz* est peu avantageuse, mais les lots à l'est de ce lac sont bien propres à la culture; ceux de la partie ouest de ce rang sont bons et peu accidentés.

La partie ouest du 12e rang est de première qualité; la partie est offre plus d'accidents de terrain, mais elle est encore assez avantageuse. Un chemin de front peut s'ouvrir entre les rangs 11e et 12e et traverser le canton dans toute sa longueur.

"Sur le 13e rang, il y a environ 35 lots de propres à la culture avec terrain généralement assez plan.

"Sur le 14e rang, tous les lots depuis le 13e jusqu'au 38e sont de bonne qualité et peu accidentés et il est facile d'ouvrir un chemin sur le front de ces lots en suivant la ligne entre les rangs 13e et 14e.

"En supposant que la paroisse de St-Ulric doive garder le territoire qu'elle a aujourd'hui, le reste du canton Matane peut fournir environ 250 lots propres à la culture et dont le centre géographique se trouverait approximativement sur le lot No 30 du 11e rang."

La ferme de Victor Sirois à Cedar-Hall.

Le canton Matane contient plusieurs lacs, dont quelques-uns sont très étendus. Signalons encore la rivière Matane et son affluent, la Petchedez, laquelle traverse le canton dans toute sa largeur, et la rivière Blanche.

Trois paroisses se partagent le canton Matane, et deux y ont leur centre: *Saint-Ulric* (Tessierville) ,située sur le littoral du Saint-Laurent et *Saint-Léandre*, dont l'église est sur le lot 18 du rang VII. Saint-Ulric fut fondé en 1869 et la population est de 1,394. (1) La fondation de Saint-Léandre re-

(1) Les Soeurs du Saint-Rosaire ont désormais la direction de l'école du village.

monte à 1900 et sa population est de 112 habitants. On y trouve 3 écoles fréquentées par 68 enfants.

Au sujet des débuts de Saint-Léandre, voici ce que nous trouvons dans "l'Enseignement Primaire," du mois de septembre 1904:

"Les débuts de Saint-Léandre furent lents, mais grâce à l'énergie, au courage de l'un de ses premiers colons, M. Alexandre Levasseur, cet endroit est maintenant en voie de prospérité. M. Levasseur mérite une mention spéciale. C'est un de ces fiers pionniers, de ces vrais patriotes, qui conquirent à la civilisation canadienne la belle vallée de la Matapédia. Cette immense région s'étend depuis la rivière Métis, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Restigouche, dont les eaux vont se mêler à celles de la Baie des Chaleurs. Né à Saint-André-de-Kamouraska, M. Levasseur connut de bonne heure les épreuves et les privations. Sa famille, comprenant neuf enfants, quitta Saint-André en novembre 1862, pour aller s'établir à la Rivière Blanche (Saint-Ulric). Rude fut la tâche, mais la victoire resta à cette brave famille de défricheurs que jamais aucune épreuve ne découragea. Dix-sept ans plus tard, Alexandre Levasseur, devenu chef de famille, quitta Saint-Ulric, pour aller s'établir à trois lieues vers l'est, presque aux sources de la Petite Rivière Blanche. C'était en pleine forêt. Notre héros se mit à l'oeuvre avec courage et persévérance. Bientôt les limites de la forêt s'éloignèrent, et de belles récoltes jaunirent là où naguère croissaient des bois épais. Quelques courageux colons rejoignirent M. Levasseur. Nommons les ici, et inclinons-nous devant ces obscurs travailleurs qui composent l'avant-garde de notre nationalité: Simon Pipe, Bénoni Bernier, [illegible] Vaillancourt, Edouard Charest, Xavier Charest, Bénoni [illegible]t, Léandre Bernier." *(C.-J. Magnan)*.

Les trois derniers rangs du canton font provisoirement partie de Sainte-Marie-de-Sayabec.

Dans les cinq premiers rangs, compris dans Saint-Ulric, il reste peu de terre à concéder, tandis qu'il y a place pour de nombreux établissements dans les sept derniers rangs. Le ministère de la Colonisation fait de nouveaux chemins tous les ans, et les nouveaux colons y viennent nombreux.

Le chemin de fer Matane-Sainte-Flavie (Canada & Gulf Terminal) traverse le canton dans le sens de sa largeur, près du littoral. Les stations, de l'ouest à l'est sont: Tartigou, Rivière-Blanche et Saint-Léandre-Station.

Tessier.

Canton de quatorze rangs, d'une quarantaine de lots chacun. Il est situé au sud de la Seigneurie de Matane et au nord du canton du même nom. Il est arrosé par les rivières Matane et Petite-Matane et plusieurs ruisseaux et lacs.

Ce canton, quoique montagneux, est fertile et bien boisé. Les parties qui sont propres à la colonisation peuvent être comparées aux meilleurs endroits de la Matapédia.

Le ministère de la Colonisation se propose de construire un chemin qui aura son point de départ à Saint-Luc pour se rendre à la gare d'Amqui. L'exploration qui a été faite à ce sujet a justifié l'idée de la mise à exécution du projet.

Il n'y a guère le colonisation que dans les quatre premiers rangs. Et une bonne partie des habitants font de la pêche leur principale occupation.

La ferme de Auguste Desjardins à Cedar Hall.

Il n'y a qu'une seule paroisse dans ce canton: *Saint-Luc*, située immédiatement au sud de la seigneurie de Matane, sur le lot 23, rang II. Voici quelques notes sur cette paroisse que nous reproduisons d'une lettre de M. l'abbé F.-X. LeBel, premier curé:

"La paroisse de Saint-Luc est composée d'une partie du canton Tessier, 20,035 acres; d'une partie du canton voisin de Matane (la partie est de la rivière Matane) 1,052 acres, et d'une partie de la seigneurie de Matane, 2,875 acres.

"Il n'y a que trois rangs en culture. On dit que le quatrième est impropre à la culture, mais que les rangs supérieurs sont de première qualité. La paroisse comprend six rangs dans le canton Tessier.

"En général, le terrain est accidenté. Les années où il ne pleut pas trop, les récoltes sont bonnes, surtout dans les "coins-secs". L'année dernière, si nous avions eu un peu plus de chaleur, nous aurions eu une récolte extraordinaire. Un cultivateur a semé 1½ minot d'orge dans la terre neuve, et il a coupé 115 quintaux. L'an dernier, nous avons eu une splendide récolte de foin.

"Le terrain est composé de terre jaune, grise et d'argile. Toutes les essences forestières existent dans nos forêts, et le bois de construction n'est pas rare. Nous avons une scierie et des machines à préparer le bardeau et la planche, etc.

"Il y a une bonne beurrerie. Nous avons livré au marché jusqu'à 40 à 45 boîtes de beurre par semaine.

"Il y a plus de quarante ans que le premier colon est venu s'établir ici. Pendant plusieurs années, la mission n'a pas avancé bien vite. En 1878, on élisait des syndics, et l'année suivante, Mgr Langevin autorisait M. l'abbé Luc Rouleau, curé de Matane à y dire la messe, dans la maison de François Martre. La mission fut tour à tour desservie par MM. les abbés Narcisse Gagnon, Georges Gagnon, Eugène Pelletier et François-Xavier LeBel. Ce dernier devint le premier curé, le 7 octobre 1903, et la nouvelle paroisse fut nommée d'après M. l'abbé Luc Rouleau, fondateur de la mission."

"La population, en 1907, était de 633 âmes, 410 communiants, 233 non-communiants, 101 familles catholiques, 84 cultivateurs et 17 "emplacitaires."

D'après le dernier "Canada Ecclésiastique", la population de Saint-Luc est de 700 habitants.

Saint-Denis, Cherbourg, Dalibaire et Romieu.

Nous avons atteint les limites de la colonisation proprement dite, les quatre derniers cantons n'étant, pour ainsi dire, habités que sur le littoral du Saint-Laurent par une population de pêcheurs. Ces cantons sont traversés par un assez bon chemin maritime. De ce chemin partent quelques routes qui montent deux ou trois milles dans l'intérieur, où l'on rencontre de rares colons.

La physionomie générale de ces cantons est un peu tourmentée et d'un pittoresque rare. On rencontre partout de la bonne terre, bien arrosée et suffisamment boisée pour les besoins des futurs établissements. C'est l'éloignement des centres d'affaires et des communications rapides avec l'extérieur qui a

jusqu'ici paralysé la colonisation. Il est à espérer que le chemin de fer Sainte-Flavie-Matane (Canada and Gulf Terminal) sera bientôt prolongé dans cette direction. Ce sera alors le réveil de cette nature qui ne demande qu'à livrer ses trésors.

C'est du reste l'avis de M. C.-S. Lepage, arpenteur-ingénieur. Dans un rapport, en date du 1er avril 1906, il dit que le sol est en général de terre jaune argileuse, produisant très bien les céréales, les fourrages, les légumes et les fruits que l'on cultive dans la partie est de la Province; que les gelées ne sont pas plus à appréhender que dans la vallée de la Matapédia; que l'eau est partout en abondance et sans excès; que le terrain est généralement accidenté, mais pas assez pour nuire notablement à la culture du sol. [illegible]

La ferme de [illegible] De [illegible] de Cedar-Hall.

"Il y a amplement [illegible] des terres dans les rangs supérieurs de Saint-Denis, [illegible] dans ceux de Cherbourg, Dalibaire et Romieu pour [illegible] de grandes paroisses dont les habitants deviendraient [illegible] en années plus prospères à mesure que progresserait l'œuvre de la colonisation. Ce qui empêche les colons d'ouvrir [illegible] territoire à la colonisation, c'est le manque de communication [illegible]."

Sainte-Félécité, (fondée [illegible] 1869 [illegible] en, 1,645) se

trouve sur le littoral du Saint-Laurent, à l'extrémité est du rang I du canton Saint-Denis.

Grosses-Roches, qui n'est qu'une desserte de Sainte-Félicité, se trouve aussi sur le littoral du Saint-Laurent, lot 41, rang I de Cherbourg.

Saint-Edouard-de-Mechins, sur le Saint-Laurent, paroisse fondée en 1880 et ayant une population de 679 habitants, se trouve sur le lot 33, rang I de Dalibaire.

Saint-Paul-des-Capucins, sur le Saint-Laurent, lot 30, rang I de Romieu n'est qu'une desserte de Saint-Edouard.

Les Anciennes Seigneuries

Matane.

Il y a cinq de ces anciens domaines dans la région que nous décrivons. Deux sont situées dans l'intérieur: la seigneurie du lac Matapédia, dont il est parlé plus haut, et la seigneurie du lac Métis, encore en réserve forestière.

Les trois seigneuries du littoral du Saint-Laurent sont: Lepage et Thivierge, dont une partie est dans le comté de Rimouski, Métis et Matane.

* * *

La seigneurie Lepage et Thivierge fut concédée en 1696 à Louis Lepage et G. Thivierge. Elle fut acquise dans la suite par les dames Drapeau, et elle tomba enfin dans la succession de feu l'honorable Juge Tessier.

Les terres de cette seigneurie qui ne sont pas concédées sont impropres à la culture.

Il y a trois paroisses dans la partie qui se trouve dans le comté de Matane: 1. *Sainte-Flavie,* située sur le Saint-Laurent et dont la fondation remonte à 1829. La population est d'environ 700 habitants. *Sainte-Flavie-Station* (Mont-Joli), à trois milles dans l'intérieur, sur la ligne de l'Intercolonial, est le point de départ du nouveau chemin de fer qui se rend à Matane (Canada and Gulf Terminal). Il s'est développé, à cet endroit, une très belle paroisse, sous le vocable de Notre-Dame-de-Mont-Joli. Fondée en 1889, sa population dépasse 2,000 âmes. Il y a un couvent, dirigé par les Soeurs Notre-Dame du Rosaire, et une académie commerciale sous le contrôle des Frères de la Croix de Jésus; 2. *Saint-Joseph-de-Lepage,* dont la fondation remonte à 1873, contient une population de 426 habitants. Elle est située entre les rangs III et V de la sei-

gneurie; 3° *Sainte-Angèle-de-Mérici* est [illegible] le la seigneurie. Fondée en 1868, [illegible] de 1,562 habitants.

"*La seigneurie de Métis*, située à l'est de la précédente, dans laquelle se trouve incorporée la paroisse Sainte-Octave de Métis et qui est devenue la propriété de M. W. Fergusson, de Métis, était subdivisée primitivement en plusieurs fiefs.

"Le fief "Métis et Pte. Saint-Parnbé" eut pour premier concessionnaire en 167[illegible] Jean-Baptiste de Peiras qui le céda en 1723 à dame Elisabeth de Peiras, veuve de Nicolas Pinguet de Targis. En 1802, Mathew McNider a qui ce fief d'Antoine Jobin dit Boisvert et de Madeleine Pinguet de Targis, sa femme.

La ferme de Joseph Pouliot à Cedar-Hall

"En 1807 ce fief ayant été vendu par le shériff de Québec, John McNider l'acheta, et, en 1821, il passa aux mains de James Shepherd.

"Le fief du lac Métis et des terres environnantes fut concédé tout d'abord en 1693, à Augustin Roux, sieur de la Cardonnière. Il passa en 1725 à Nicolas Lanouiller qui l'avait acquis de Louise LeGardeur, veuve de Augustin Roux.

"En 1831, Jean-Baptiste René Hertel de Rouville possédait les deux tiers de ce fief, et sa soeur Marie Anne Julie Hertel de Rouville, veuve de l'honorable Charles Michel Trumberry de Salaberry, l'autre tiers. Ce fief leur venait de leur grand'père, René Ovide Hertel de Rouville, qui avait épousé en 1741, Louise Catherine André, fille de Pierre André, sieur de Leigne.

"Le fief de la rivière Métis qui appartient aujourd'hui à Lord Mount Stephens fut concédé en 1689 à François Pachot. Ce dernier le légua à sa veuve Charlotte Françoise Juchereau qui épousa en secondes noces le sieur de LaForest, puis en 1703, Réné Lepage de Sainte-Claire l'acquit de cette dernière. En 1724, ce fief devient la propriété de Pierre Lepige de Saint-Barnabé, et de ses frères et sœurs." (1)

La fondation de *Saint-Octave-de-Métis* remonte à 1855. Située sur la ligne de l'Intercolonial, cette paroisse est très développée. Le commerce du bois est actif et amène une bonne circulation d'argent. Toutes les bonnes terres sont concédées La population catholique est de 2.510 habitants. Il y a en outre une trentaine de familles écossaises, établies surtout dans le 11ème rang; mais elles tendent à prendre le chemin de l'Ouest.

En 1909, une nouvelle paroisse, *Saint-Rémi-de-Priceville*, a été détachée de Saint-Octave. La population est de 1.000 habitants. C'est dans cette paroisse, sur la rivière Métis, que l'on trouve, à peu de distance de son embouchure, une chute d'eau de 120 pieds, que la "Grand Métis Lumber Co." exploite pour actionner ses vastes scieries.

La célèbre plage de *Petit-Métis* est dans cette seigneurie. Elle attire, tous les ans, un grand nombre de touristes américaines qui viennent jouir de ses incomparables beautés naturelles et de la salubrité de son climat. A cet endroit, le Saint-Laurent a plus de 10 milles de largeur.

* * *

La Seigneurie de Matane, située à l'est du canton du même nom, fut concédée à Mathieu d'Amours en 1677. Dans la suite, en 1781, Donald Mckennon en faisait l'acquisition, et deux ans plus tard, Simon Fraser l'achetait aux enchères publiques, à Québec.

La plus grande partie de ce domaine est occupée par la vaste et progressive paroisse de *Saint-Jérôme-de-Matane*. Fondée en 1861, elle compte aujourd'hui une population de 2.950 habitants. On y trouve un hôpital, un couvent et un collège commercial, de fondation toute récente.

Saint-Jérôme, ou simplement *Matane*, ou encore *Matane-sur-Mer*, est située dans un bien joli endroit qui est, en même une belle plage et un port naturel très avantageux.

"Le voyageur qui arrive à Matane, à la vue de son port, de la rivière qui y débouche, des belles, nombreuses et vastes cons-

(1) Eugène Rouillard. La Colonisation. 1898.

tructions du village, je dirais plutôt de la petite ville, de ses grandes maisons de commerce, de ses scieries, de l'animation qui règne dans tous les quartiers, des énormes cubes de madriers entassés sur le quai, prêts à être transportés dans des bateaux aux navires qui attendent leur chargement au large, à la vue, dis-je, de ce spectacle dont il a été déshabitué depuis qu'il a quitté les grands centres populeux et prospères, le voyageur se demande comment il se fait qu'un pareil endroit soit encore en dehors des communications par voie ferrée, et il reporte naturellement sa pensée vers les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, où nombre d'endroits, perdus encore il y a quelques années à peine dans les bois, mais où l'esprit d'entreprise et l'intelligence de l'avenir avaient su

L'église et le couvent de Sayabec.

placer des espérances raisonnées et réfléchies, se voient dotés aujourd'hui d'embranchements qui les relient aux villes principales, et leur population s'accroître au point qu'ils deviennent bientôt eux-mêmes des villes de troisième ou de quatrième ordre. Nous sommes ici, monsieur le Premier, en présence d'une ville future importante. Jacques-Cartier, à son troisième voyage au Canada, avait remarqué et mentionné particulièrement le port de Matane; plus tard, le capitaine Bayfield, qui a effectué des sondages dans toutes les parties du fleuve Saint-Laurent, et qui a dressé des cartes maritimes qui servent depuis lors à tous les navigateurs, déclarait qu'il n'y avait, sur toute la rive sud du bas Saint-Laurent, que deux ports de mer, l'un à Matane, l'autre

au Bic: ce dernier, les navigateurs le redoutent, parce que le fleuve y cache, dans des profondeurs d'eau de dix à quinze brasses, d'énormes rochers qui sont autant d'écueils pour les navires, tandis qu'il n'y a rien de semblable à redouter à Matane.

"Il y a bien encore, jusqu'à un certain point, Mont-Louis, situé beaucoup plus bas, sur la côte de la Gaspésie, mais l'aspect seul de ce port où vient aboutir la chaîne des Chikchak, dans un formidable entassement de mornes promontoires, suffit à détourner les plus hardis navigateurs. Reste donc le port de Matane seul. Qu'on ouvre une carte maritime, et l'on constatera immédiatement que la course naturelle des navires qui viennent du golfe et qui se dirigent invariablement vers la Pointe-des-Monts, est de ce dernier endroit vers Matane. Le gouvernement McKenzie avait entrepris, en 1878, la construction d'une immense jetée, qui eût fait de Matane un port remarquable, un port d'abri, un port de relâche, un port de ravitaillement, un port de commerce fluvial et océanique, et un centre mis en possession de toutes les conditions nécessaires pour desservir tout le littoral du bas Saint-Laurent, et en outre l'immense péninsule de la Gaspésie. Malheureusement il ne fut pas donné suite à cette entreprise, après la construction d'à peu près quatre cents pieds de jetée, la chute du gouvernement McKenzie entraînant, on ne sait pourquoi, la discontinuation des travaux." (1)

La citation qui précède, tableau si vivant de ce que nous voyons encore aujourd'hui, est extraite d'un habile et chaleureux plaidoyer en faveur de la construction d'une voie ferrée, reliant Matane à Sainte-Flavie et d'un quai à eau profonde.

La voie ferrée est un fait accompli et le quai est en construction.

L'éloquence et la dialectique du patriotique écrivain n'auront pas été prodiguées, cette fois, au seul profit des lettres canadiennes.

* * *

Jusqu'ici, la principale industrie de Matane a été celle du bois. La "Price Brothers & Co" y possède une scierie importante et des plus perfectionnées. On y prépare le bois de construction, tant pour l'exportation que pour les besoins locaux. Il y a encore la scierie de M. Livain Gagnon, avec outillage

(1) Arthur Buies. Lettre à l'hon. M. Honoré Mercier. 1890.

pour blanchir, embouveter, faire les portes et les chassis. Enfin, celle de M. Léon Mainville qui rivalise avec la précédente et fait des travaux de même nature.

* * *

Une compagnie a été constituée, à Matane, pour développer toutes sortes d'industries dans la péninsule de Gaspé. Les lettres patentes ont été accordées à MM. Gustave-A. Coté, de Matane, médecin, William Russell, de Matane, manufacturier, Donat Caron, membre de l'Assemblée Législative et agent d'assurance, Herbert-Joseph Lyons, entrepreneur de chemins de fer, de la cité de Montréal, Réné Dupont, de la cité de Québec, agent de colonisation, Joseph-A. Bergeron, de Matane, médecin, François-J. Pelletier, de Matane, marchand, A.-T. Teddell, de

Le collège des Frères de Sayabec.

Matane, gérant, Hugh Doheny, de Hervey Junction, entrepreneur de chemins de fer, et Philippe-Auguste Choquette, avocat, de Québec, dans le but de faire, en général, les affaires d'une compagnie de téléphone, mais sujette au consentement, à cette fin, des conseils municipaux intéressés dans le but de construire, ériger, maintenir et mettre en opération une ligne ou des lignes de téléphone le long des bords et à travers ou sous tous chemins publics, rues, ponts, cours d'eau ou autres endroits dans les comtés de Matane, Rimouski, Bonaventure et Gaspé;

Exploiter des pouvoirs d'eau pour la production et la vente de l'électricité;

Creuser des puits et percer les mines et faire bâtir, construire, ériger, poser et maintenir des réservoirs, aqueducs, citernes, digues, ponceaux, tuyau principal et autres appareils

Faire toutes sortes d'entreprises ,commerce, négoces, etc., etc., sous le nom de "The Peninsular Company Limited," avec un capital total de quarante-neuf mille piastres, divisé en mille neuf cent soixante actions de vingt-cinq piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation est à Matane.

* * *

C'est à la nouvelle compagnie de chemin de fer Canada & Gulf Terminal que nous devons le joli nom de "Matane-sur-Mer." Voici ce que nous trouvons, à ce sujet, dans un journal de Montréal:

"Lorsqu'on a inauguré le 29 décembre dernier le si joli chemin de fer de la Canada & Gulf Terminal, de Sainte-Flavie à Matane, personne ne réalisait encore l'ère de progrès qui s'ouvrait pour cette belle région.

"La compagnie, qui ne veut pas perdre une seule occasion d'accomplir son oeuvre, a acheté quelques jours après la construction du chemin de fer le terrain de Petit-Métis à Matane et a divisé quelques centaines de magnifiques lots qu'elle offre maintenant en vente à ceux qui veulent se bâtir des résidences d'été sur la plus belle plage du Saint-Laurent.

"What's in a name", dit le proverbe anglais. En effet, le succès est souvent assuré par un nom.

"La compagnie a trouvé un charmant nom pour sa nouvelle plage et elle l'a baptisée "Matane-sur-Mer", qui peut rivaliser avec Old Orchard; et demain tout le monde voudra aller passer l'été à "Matane-sur-Mer".

"Matane-sur-Mer" sera relié à Petit-Métis par un autobus qui fera un service quotidien entre les deux plages.

"Il y a longtemps que cette jolie plage serait enviable par les touristes, mais elle était trop loin des chemins de fer. La construction de la "Canada & Gulf Terminal" a assuré son développement.

"Il y aura des trains tous les soirs entre Montréal et "Matane-sur-Mer" et un service parfait de chars dortoirs.

"Voilà le commencement de l'oeuvre de la Canada & Gulf Terminal."

* * *

Depuis quelques mois, il se publie à Saint-Jérôme-de-Matane un excellent journal hebdomadaire, "Le Cri de l'Est".

Puissent ses patriotiques appels se faire entendre par tout le pays et la Nouvelle-Angleterre et attirer dans la région Matane-Matapédia de nombreux colons et industriels qui participeront à la mise en valeur de ses incomparables richesses naturelles.

L'Agent des terres de la Couronne pour la division de Rimouski-Est, M. Alexandre Fraser, réside à Saint-Jérôme-de-Matane.

Renseignements pour les Colons

Le choix d'un lot. — C'est pour le colon prévoyant, une affaire de première importance. Il y va de la réussite ou de la non-réussite de sa tentative de s'établir et d'assurer le bonheur et l'avenir de sa famille

La rue principale de Sayabec, nouvellement macadamisée.

Le colon devra étudier ses goûts, ses aptitudes et le genre de culture qu'il prétend adopter.

Il devra aussi consulter de préférence l'agent des terres ou le curé, personnes bien au fait de la situation des lieux et du genre d'épreuves et de labeurs que doit subir tout colon défricheur.

Visiter minutieusement le lot de terre que l'on a l'intention d'acquérir, sa situation par rapport au marché où il écoulera ses produits et aux voies de communications est aussi pour le colon une condition essentielle de succès.

Celui qui veut s'établir sur une terre louée doit avoir quelque argent pour pouvoir vivre pendant au moins un an. Les travaux des chantiers et de la construction des routes publiques ne peuvent faire vivre un colon; c'est une aide, voilà tout!

On peut dire d'une manière générale qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de deux à trois cents piastres.

Il est préférable pour le colon de se rendre sur son lopin de terre le printemps et de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver. Plusieurs s'y rendent toutefois l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera la famille le printemps suivant. Ces travaux préliminaires sont certes très utiles, car ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire"

Le prix des terres.—Dans la région Matane-Matapédia, il est purement nominal:—vingt à trente cents l'acre. Et encore, ce petit montant n'est pas immédiatement exigible, ainsi qu'on va le voir.

Conditions de la vente. — La vente d'un lot s'effectue aux conditions ci-après énumérées et reproduites du billet de location:

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p.c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou par succession "ab intestat", et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

Vue du village de Saint-Moïse.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attes-

tée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

Les colons sans titre. — Les colons sans titre (*squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne. Ils ne sont pas reconnus par le Ministère, mais ils peuvent, en certains cas, être admis à régulariser leur position, c'est-à-dire obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être dépossédés à un moment donné des améliorations qu'ils peuvent avoir faites.

Ils s'adressent, à cet effet, à l'agent local ou au Ministre des Terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation.*

La coupe du bois. — Il n'est perçu aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit), pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

Protection contre le feu. — Pour les fins de défrichement, il est permis de brûler les abattis entre le 15 juin et le 1er septembre et entre le 15 novembre et le 15 mars. Cependant le ministre a le pouvoir discrétionnaire de défendre ou de permettre de brûler les abattis en tout temps de l'année, après avoir déterminé les précautions nécessaires à prendre.

Privilège des colons. — Le gouvernement non seulement tempère la rigueur des lois concernant l'exécution des conditions d'établissement, mais il en a créé d'autre pour protéger le colon contre sa propre imprévoyance ou la rapacité de ses créanciers.

C'est ainsi que les terres publiques octroyées aux colons sérieux, à quelque titre que ce soit, ne peuvent être engagées et saisies, durant les cinq premières années, ou avant que les lettres patentes ne soient émises, pour aucune dette quelconque, excepté les taxes ordinaires et spéciales. Et pendant les trois mois qui suivent l'émission des lettres patentes, le colon peut se constituer un patrimoine de famille de cent acres au plus et l'exempter de saisie, de même que les bâtisses qui y sont érigées, durant un

laps de temps ne dépassant pas quinze ans échus avant de purger des charges ou hypothèques qu'il aurait consenties avant d'avoir obtenu son titre de propriété. Ce privilège s'applique aussi bien à sa veuve, ses enfants, ses héritiers ou légataires. (Articles 2091 et 2092 du Statut Refondu de 1888.)

D'autres privilèges d'exemption de saisie sont également décrétés en faveur du colon, sur certains effets de ménage, vêtements, combustibles et provisions nécessaires, instruments aratoires, matériaux à construction. Mais comme dans le premier cas, cette exemption ne couvre pas les taxes municipales et autres.

Toutefois, il va sans dire que le colon peut toujours aliéner

Vue du village de Saint-Léandre.

son bien, à titre gratuit ou onéreux, même sans le consentement notarié de son conjoint.

Entretien des ponts. — En vertu de la loi 56 Victoria, chap. 22, les municipalités sont tenues à l'entretien des ponts en fer ou en bois qui se trouvent dans leurs limites. Il en est de même des chemins d'approche de ces ponts. Les municipalités doivent donc les faire peinturer régulièrement pour empêcher la rouille ou la pourriture de les détériorer. La même remarque s'applique aux rivets, aux clous, etc., qui doivent être remplacés quand il en est besoin.

La loi que nous avons citée plus haut décrète une sanction rigoureuse envers les municipalités qui ne feraient pas leur devoir.

Le gouvernement s'impose d'assez lourds sacrifices pour la

construction de ces ponts, qu'il n'est que juste que les conseils municipaux en prennent soin.

Les moyens de subsistance. — Les colons qui s'établissent dans les régions nouvelles et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots; ils seront plus vite en mesure de vivre du revenu de leur terre, mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner de vingt à trente piastres par mois. Pendant la saison de l'été, ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux $1.25 par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon, est la vente du bois de service fait dans le défrichement, aux marchands de bois qui paient de bons prix. Cette industrie est d'autant plus rénumératrice pour le propriétaire d'un lot, que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts. Chaque année il est payé aux colons par les propriétaires de limites en achat de bois, salaire et pour la coupe et le transport des billots plus de cent mille piastres valant.

Trois grandes ressources, l'agriculture, l'ouvrage des chantiers et la vente de son bois, en tenant compte des restrictions que la loi impose, contribuent à la prospérité du colon .

Pour les fils de cultivateur. — Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs ayant quatre ou cinq fils, alors qu'ils n'en peuvent établir qu'un seul.

Nous sommes en état d'offrir aux pères de ces jeunes gens des terres relativement faciles d'accès, aux prix ordinaires de 20 cents l'acre.

Ils pourraient prendre un de ces lots de cent acres et l'ouvrir moyennant une légère dépense annuelle, et ils y établiraient leurs enfants quand ceux-ci seraient en âge de se pourvoir.

Combien de fils de cultivateurs, ne sachant pour ainsi dire que la culture, quittent le toit paternel pour se livrer à des occupations dans lesquelles ils végètent le plus souvent, quand ils pourraient utiliser les seules connaissances qu'ils possèdent, sur des terres qui coûteraient peu à leurs familles et où les sacrifices et les misères du début leur seraient pour ainsi dire épargnés.

Nos terres prennent de la valeur tous les j[illegible] pourquoi les fils de nos cultivateurs ne seraient-ils pas au premier rang [illegible] qui sont appelés à en bénéficier? (1)

Terres en parti défrichées. Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs qui réalisent bien l'avantage qu'il y aurait pour eux sur les terres nouvelles, mais qui se croient un peu vieux; ou encore de jeunes gens qui craignent de se livrer au rude travail du défrichement.

Aux premiers comme aux seconds, nous conseillons, s'ils ont un petit capital, l'achat de terres défrichées ou en partie défrichées.

La ferme de M. Herménégilde [illegible]

Il y a toujours de ces terres à [illegible] Matapédia. Ce fait est peut-être de [illegible] favorablement le futur colon; mais il ne faut [illegible] qu'un certain nombre de gens s'étant imp[illegible] sans avoir les qualités requises pour mener à [illegible] travail, ont dû abandonner leur ferme qu'ils [illegible] très bas prix. Il y a en outre un certain nombre [illegible] qui font oeuvre de défricheurs. Dès qu'un lot est [illegible] les conditions requises pour faire vivre une famille, ils le vendent et s'en vont recommencer plus loin.

Eh bien! ces terres s'offrent aux cultivateurs de nos vieilles paroisses qui vivent à l'étroit sur une terre de soixante ou cent arpents et ne peuvent établir les trois ou quatre garçons qui

(1) M. S. Dufault. Lettre au Ministre de la Colonisation, etc.

bientôt prendront la route de l'usine! Il y en a pour toutes les bourses, depuis $500 jusqu'à $2,000.

Mais ici encore nous conseillons la plus extrême prudence. Que celui qui veut acquérir une ferme dans ces conditions, aille la visiter avec soin avant de conclure un marché.

Les frais de douane et les entrées libres. — L'article 455 du tarif des Douanes du Canada permet l'admission en franchise de certains effets et articles d'immigrants, savoir: — "vêtements, livres, mobilier ordinaire et raisonnable et autres effets de ménage, instruments et outils de métier, occupation ou emploi, fusils, instruments de musique, machine à coudre d'usage domestique, clavigraphes, bicyclettes, charrette à deux ou quatre roues et autres véhicules de roulage, instruments aratoires et bétail vivant pour la ferme, non compris le bétail sur pied ou articles pour la vente ou pour usage comme partie d'un outillage d'entrepreneur, ni les véhicules, ni les instruments à traction mécanique, ni la machinerie à l'usage d'un établissement à l'étranger la propriété de l'immigrant pendant au moins six mois avant sa venue au Canada, et sous la réserve des règlements du ministre des Douanes; toutefois, ne peuvent être déclarés comme effets d'immigrants, les articles imposables qui n'accompagnent pas l'immigrant lors de sa première venue; et ces articles ne peuvent être vendus ni autrement aliénés sans acquittement des droits avant qu'ils aient été douze mois en usage effectif en Canada."

Agents du Gouvernement.

Ils ont pour mission de fournir, soit verbalement, soit par écrit, tous les renseignements, brochures, cartes, etc., dont futur colon peut avoir besoin.

Montréal, 82, rue Saint-Antoine, M. Emile Marquette, tout ce qui concerne l'immigration et les mines.

M. L.-E. Carufel, pour tout ce qui concerne la colonisation, la chasse et la pêche.

M. l'abbé Ivanhoë, Caron, colinisation et rapatriement.

Laurentides, P.Q. Damase Gauthier, colonisation et rapatriement.

Québec. Capt. Geo. LeBel, immigration.

Ville-Marie. M. A.-O. Barette, mines.

Hull. E.-H. Laflamme, mines.

Worcester, Mass., E.U. J.-B. Lucier, rapatriement.

Paris, 17, *boulevard des Capucines*. M. F. Bélanger, immigration

" " " M. P. Foursin, immigration

" " " M. P. Wiallard, immigration.

Invers, 29, *rue du Soucy*. M. D. Tréau de Coeli, immigration (1).

N.-B.—M. E. Marquette s'occupe tout spécialement du placement gratuit des domestiques, garçons de ferme; de l'émission des certificats de mineurs, de permis d'exploitation, etc.

M. L.-E. Carufel fournit les renseignements divers sur les régions à coloniser, l'obtention des facilités de transport pour les colons et l'émission des permis de chasse et de pêche.

Brochures, cartes, etc. — On peut se les procurer gratuitement, soit en s'adressant au bureau d'Immigration et de Colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

La fromagerie de M. Mathias Michaud, à Saint-Léandre

Agences des Terres.

Il y a trois agences des terres de la Couronne dans la région que nous décrivons, avec bureaux à *Matane* (Saint-

(1) MM. Gauthier, Bélanger, Foursin, Tréau de Coeli et Wiallard, relèvent du gouvernement fédéral.

Jérôme), *Amqui* (Saint-Benoit-Joseph-Labre) et *Saint-Laurent-de-Matapédia.* C'est à ces bureaux que le colon devra s'adresser pour acheter son lopin de terre. Il pourra aussi s'adresser directement au ministère des Terres et Forêts, ou encore au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pecheries, s'il s'agit de lots compris dans une réserve de colonisation.

Le prix des terres varie de 20 à 30 cents l'acre. Dans la vallée de la Matapédia, il est de 20 cents l'acre.

1. *Agence de Rimouski* (Division E-t).

Agent: Alexandre Fraser, *Matane* (Saint-Jérôme), comté de Matane, P.Q. On se rend à cette agence par le chemin de fer, l'Intercolonial, jusqu'à Sainte-Flavie, puis jusqu'à Matane, par le Canada & Gulf Termnial.

Le nombre des cantons compris dans cette agence est de 7, à savoir:

Cherbourg, Dalibaire, Matane, McNider (partie), Romieu, Saint-Denis et Tessier.

II. *Agence de la vallée de la Matapédia.*

Agents-conjoints: François Saucier et Georges Dionne, *Amqui,* (Saint-Benoit-Joseph-Labre), comté de Matane, P.Q.

Cette agence est située sur le chemin de fer Intercolonial.

Elle comprend 12 cantons, à savoir:

Awantjish, Blais, Cabot, Casault, Causapscal, Amqui, Jetté, Lepage, Matalik, McNider (partie), Nemtayé et Pinault.

III. *Agence de la division Saint-Laurent-de-Matapédia.*

Agent: Georges Gauthier, *Saint-Laurent-de-Matapédia,* comté de Bonaventure, P.Q.

Le chemin de fer, Intercolonial, conduit directement à cette agence.

Elle comprend 5 cantons, à savoir:

Assémetquaghan, Matapédia, Milnikek, Patapédia et Restigouche.

Voies de Communication.

Tarifs de Faveur.

Tous les principaux centres de la région Matane-Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile et peu coûteux par suite du passage des trois chemins de fer: l'*Intercolonial*, le *Canada & Gulf Terminal* (Sainte-Flavie à Matane) et le Quebec & Oriental (Matapédia à New Carlisle et Gaspé).

L'Intercolonial.

Cette voie ferrée, d'une organisation à peu près parfaite, traverse toute la région qui s'étend de Sainte-Flavie à Matapédia-Jonction (Saint-Laurent). Sur une distance de près de quarante milles, elle longe la rivière Matapédia et offre au voyageur des panoramas d'une incomparable beauté. Montréal, Québec, Rimouski, Matane, la Baie des Chaleurs et les provinces maritimes se trouvent, par ce chemin de fer, en communication directe avec la région Matane-Matapédia.

Distances à parcourir:

De Montréal	à	Québec (Lévis) . . .	163	milles
"	"	" Rivière-du-Loup . . .	277	"
"	"	" Rimouski	343	"
"	"	" Sainte-Flavie . . .	361	"
"	"	" Matane	397	"
"	"	" Saint-Octave . . .	366	"

La ferme de M. Josué Bérubé, à Saint-Léandre.

"	"	" Petit-Métis	371	"
"	"	" Kempt	375	"
"	"	" Saint-Moïse	383	"
"	"	" Sayabec	390	"
"	"	" Cedar-Hall	397	"
"	"	" Amqui	405	"

"	"	"	Lac-au-Saumon . . .	411	"
"	"	"	Causapscal	418	"
"	"	"	Beaurivage	425	"
"	"	"	Assémetquaghan . . .	432	"
"	"	"	Glenn-Emma	437	"
"	"	"	Mill-Stream	443	"
"	"	"	Matapédia	453	"
"	"	"	New-Carlisle . . .	551	"
"	"	"	Gaspé	650	"

Transport des voyageurs:

				Aller	Aller et retour
De Montréal	à	Saint-Octave . . .		$ 3 05	$ 7 32
"	"	"	Saint-Moïse . . .	3 20	7 76
"	"	"	Sayabec	3 25	7 80
"	"	"	Cedar Hall . . .	3 35	7 94
"	"	"	Amqui	3 35	8 10
"	"	"	Causapscal . . .	3 35	8 38
"	"	"	Saint-Alexis . . .	3 70	8 96
"	"	"	Matapédia	3 65	9 06

Transport des effets, etc.:

De Montréal aux endroits ci-haut mentionnés, on accorde également aux colons le transport gratuit de 250 lbs de bagage **par adulte, et 125 lbs. par enfant porteur d'un demi-billet**

De Montréal à Sainte-Flavie et Causapscal et les stations **intermédiaires, $27,00 le char; moins d'un char, 100 lbs., 27 cts.**

De Montréal à Assémetquaghan et Matapédia et les gares intermédiaires, $28.00 le char; moins d'un char, 100 lbs., 28 cts.

Taux aussi proportionnels de toutes les gares entre Montréal, Lévis et Rivière-du-Loup.

Les colons allant dans la réserve de Matane s'arrêtent à **Sayabec, et de là se rendent en voiture.**

Pour bénéficier des tarifs ci-dessus, il suffit de s'adresser **à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, à Montréal; ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.**

Canada & Gulf Terminal.

Ce chemin de fer, de construction r[illegible]te, r[illegible] Sainte-Flavie à Matane, avec les arrêts suivants:

De Sainte-Flavie à	Priceville	[illegible]	milles
" "	" Pointe-Leggats	7	"
" "	" Métis	11	"
" "	" Plourde	14	"
" "	" Sandy-Bay	17	"
" "	" Tartigou	2	"
" "	" Rivière-Blanche	26	"
" "	" Saint-Léandre	31	"
" "	" Matane	36	"

Le bureau principal de la Compagnie est à Montréal; on peut aussi s'adresser à Sainte-Flavie-Station.

La ferme de Antoine Lamarre, à Saint-Léandre.

Navigation:

La ligne de navigation Québec et Bassin de Gaspé (vapeur "Gaspésian") fait escale à Matane, quand le temps et la mer le permettent. Ce service est fait par MM. Bouchard, de Québec.

Canada & Gulf Terminal.

Le 28 et le 29 décembre 1910, on faisait solennellement l'inauguration du chemin de fer de Matane et Gaspé. Il y avait une excursion de Québec, fanfares, bénédiction épiscopale par

Mgr l'évêque de Rimouski, banquet, discours, etc., enfin tout le programme ordinaire de ces sortes de fêtes.

Cependant, la démonstration empruntait au caractère topographique du pays une importance exceptionnelle, et pour le pays lui-même, et pour les provinces maritimes du Saint-Laurent, et pour la province de Québec.

Il y a bien longtemps, très longtemps, que l'on cause du chemin de fer de Matane et Gaspé, pour atteindre les fortes paroisses du littoral du Saint-Laurent, les ressources remarquables de la région au point de vue de l'agriculture, de la pêche et des mines.

Que de fortunes colossales réalisées dans les pêcheries par des maisons de Jersey et Guernesey, d'après un système très dur, appauvrissant même les pêcheurs de la côte, tout comme dans le commerce de bois, les anciens colons du Saguenay et du lac Saint-Jean.

Quoiqu'il en ait pu être de part et d'autre, l'ère des voies ferrées est venue mettre fin à un déplorable état de choses, et le chemin de fer de Matane va ouvrir, avec ses embranchements et prolongements, tout un pays précieux dans l'économie publique du Canada.

Il y a dans le pays de Matane, celui de Sandy-Bay, etc., des richesses à profusion non seulement en pêcheries, mais aussi en bois, en terrains d'alluvion, en grands ports maritimes.

Il y a quelques années, à une exposition universelle, à Londres, un de mes bons vieux amis, L.-Z. Joncas, ancien député de la région, me rapportait que non seulement le poisson, mais même le blé de la péninsule de Gaspé, avaient remporté des premiers prix, outre les mentions honorables.

Les grands ports, sauf celui de Rimouski, que le chemin de fer de Matane et Gaspé va atteindre, sont ceux de Mont-Louis et de la Grande-Grève, tous deux libres, hiver comme été, et ceux de Matane, Sainte-Anne-des-Monts, de la Grande-Vallée et de Gaspé, qui sont ouverts presque toute l'année.

Par le chemin de fer de Matane et Gaspé et le port de Gaspé, voici, jusqu'en Europe, les distances réduites que l'on obtient :

	Milles.
De Montréal à Gaspé	589
De Gaspé à Liverpool	2,374
	2,963

De Montréal à Halifax	758
D'Halifax à Liverpool	2,580
	3,338
De Montréal à Liverpool (via Belle-Ile) . .	3,830
De Gaspé à Liverpool (via Belle-Ile) . . .	2,233
En faveur de Gaspé	127
De Québec à Liverpool (via Cap Race) . .	2,801
De Gaspé à Liverpool (via Cap Race) . . .	2,374
En faveur de Gaspé	427
De Québec à Liverpool (via Belle-Isle) . .	2,660
De Gaspé à Liverpool (via Belle-Isle) . .	2,233
En faveur de Gaspé	427
De St-Jean N. B., à Liverpool	2,850
De Gaspé à Liverpool	2,374
En faveur de Gaspé	476

La ferme de M. Octave Lamarre, à Saint-Léandre.

Par voie ferrée, la distance en milles de Québec, Montréal et autres points à l'ouest donne 169 milles en faveur de Gaspé sur Halifax. Ajoutons à cela la différence de 206 milles par navigation en faveur de Gaspé, nous arrivons à une économie totale dans la distance de 375 milles pour Gaspé.

Mettons que l'on utilise le port de Grande-Grève au lieu de celui de Gaspé, on peut obtenir un nouveau raccourci de vingt milles.

Le port de Gaspé est l'un des meilleurs qui existent de par le monde. Il mesure vingt milles de longueur sur cinq milles de largeur.

La moyenne de la traversée de l'Océan entre Liverpool et New-York pour les grands steamers est de sept jours; entre Liverpool et Montréal, toutes choses égales d'ailleurs, elle est de sept jours; entre Liverpool et Québec, elle est de cinq jours et seize heures, et de cinq jours et quatorze heures entre Liverpool et Halifax. Cependant, entre Liverpool et Gaspé, la distance serait franchie en cinq jours et neuf heures.

Résumons ces données.

De New-York à Liverpool . .	3130 milles,	7	jours	00
De Montréal à Liverpool . .	2972 "	7	"	00
De Québec à Liverpool . . .	2660 "	7	"	16
D'Halifax à Liverpool . . .	2580 "	5	"	14
De Gaspé à Liverpool . . .	2283 "	5	"	9

L'économie de deux jours à chaque voyage de retour représente aussi une certaine somme, lorsque l'on sait que des vaisseaux de dix milles tonnes ont des dépenses de $2,500 par jour.

Mais, tout de même, ne faut-il pas tenir compte des dépenses et du temps, à partir du point d'atterrissement jusqu'au point d'arrivée par voies ferrées, dans l'intérieur, notamment à Québec, Montréal, etc.

Si les services sont bien organisés, si les voies sont tenues libres, il est indubitable que, même en été, voyageurs et marchandises, atteindront rapidement l'intérieur du pays, et qu'en une journée et demie à Québec, en deux jours, disons trois jours au maximum, les uns et les autres pourraient atteindre la limite de leur feuille de route.

* * *

Le chemin de fer qui vient d'être inauguré traverse une distance de 36 milles sud-est nord-est, à partir de la station de Sainte-Flavie ou Mont-Joli, sur le parcours du chemin de fer Intercolonial, dont le nom devrait être plutôt Interprovincial.

De Matane à Sainte-Anne des Monts on compte cinquante-sept milles; et le chemin passe à environ un quart de mille et parfois à un mille du rivage du golfe.

Depuis Sainte-Anne-des-Monts jusqu'à Ga[illegible] on mesure cent vingt-neuf milles.

Somme toute on a de l'Ouest à l'Est:

	Milles.
De Montréal à Lévis ou Québec	162 8
De Lévis ou Québec à Ste-Flavie	197.8
Du Sud-Ouest au Nord-Est:	
De Sainte-Flavie à Matane	41.
De Matane à Ste-Anne-des-Monts	55.
De Ste-Anne-des-Monts à Gaspé	129.
Totaux	
De Montréal à Québec ou Lévis	162 8
De Québec ou Lévis à Sainte Flavie	197.8
Total	360.6
De Sainte-Flavie à Gaspé, viâ Matane	227.

La résidence de M. Nap. Levasseur, pionnier de Saint-Léandre.

Comme lignes de raccordement immédiates avec le chemin de fer de Matane et Gaspé, citons celles de Rimouski et de la Pointe-aux-Pères, toujours sur le littoral, représentant 59 milles d'étendue. Inutile de parler de celles de l'Intercolonial, du Témiscouata, du Transcontinental, du Québec-Central, etc.

L.-N. LeVasseur.

Dans le "Bulletin de la Société de Géographie de Québec," janvier 1911.

Un projet de Chemin de Fer.

Nous voulons parler de ce projet d'une ligne courte entre Matapédia et la Rivière-du-Loup.

L'Idée de cette entreprise ne date pas d'hier, et si des hommes d'affaires et des amis de la région, comme les honorables MM. J.-P.-B. Casgrain, J.-C. Pouliot, J.-R.-R. Fiset; MM. Napoléon Dion, M.P.P., Donat Caron, M.P.P., etc., l'ont patronée, c'est que sa mise à exécution signifie beaucoup pour la partie sud de la vallée de la Matapédia et le littoral de la Baie des Chaleurs.

La distance entre la Rivière-du-Loup et Matapédia-Jonction est de 176 milles. Une ligne directe entre ces deux points la raccourcirait d'environ cent milles. Entre le lac Témiscouata et l'embouchure de la Matapédia, la ligne droite ne donne que 80 milles.

Mais le grand avantage de cette construction serait d'ouvrir le pays entre le Témiscouata et la Matapédia et de ne faire qu'un seul champ d'activité colonisatrice de tous les fertiles vallons des Alléganys.

En 1903, la Législature de Québec a accordé une charte pour la construction de ce chemin de fer.

Le tracé était. "A partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près de la rivière du Loup, dans le comté de Témiscouata, jusqu'à un point sur l'Intercolonial, près de Matapédia, dans le comté de Bonaventure, allant dans une direction nord-est, à travers les comtés de Témiscouata, Rimouski et Bonaventure."

Depuis cette date, les promoteurs de cette entreprise ont obtenu une prolongation des délais pour l'exécution des travaux.

Nous croyons que ce chemin de fer sera construit, surtout maintenant que la ligne de la Baie des Chaleurs a atteint Gaspé, car il en est complément naturel et nécessaire.

Une Opinion Autorisée.

M. le Dr. Wilfrid Grignon, membre du Conseil d'Agriculture et conférencier agricole du gouvernement de la province de Québec, nous écrit: "Etant malade depuis le 1er août dernier (1911) et mes médecins m'ayant interdit tout travail, je regrette de ne pouvoir vous envoyer toutes mes impressions sur la région de la Matapédia.

"Qu'il me suffise de vous dire que le sol de cette région est incomparable et que la Providence par le voisinage de la mer offre aux colons des avantages incalculables. Ce qui manque à

cette région ce sont des colons, c'est-à-dire de véritable colons, de véritables défricheurs, cherchant à vivre par le revenu du sol et non par la pêche ou l'industrie du bois.

Un chemin de colonisation à Saint-Léandre.

"Je ne puis trop conseiller aux pères de nombreuses familles de se diriger de ce côté, s'ils sont de bons défricheurs. Il vaut mieux pour un père de famille de s'en aller de ce côté avec plusieurs grands garçons qu'avec plusieurs milliers de piastres. Dans ces endroits, la main d'oeuvre vaut mieux que l'or.

"Le 9 août dernier, j'ai rencontré plusieurs prêtres qui venaient de visiter cette région, entre autres MM. les abbés Jobin, du collège de l'Assomption, et voici ce qu'ils me disaient: "C'est vraiment criminel de laisser ignorer plus longtemps à nos compatriotes tous les avantages qu'offre la colonisation dans cette région. Nous avons vu là du grain, du mil, du trèfle, etc., etc., comme nous ne saurions en voir nulle part dans tout le Dominion." Je n'ai jamais vu de touristes aussi enthousiastes de ce qu'ils avaient vu et admiré en fait de fertilité du sol et d'avantages offerts aux colons."

Colons Français et Belges.

"Il y a actuellement tout au plus une demi douzaine de familles belges et françaises, ici, le reste de la population se composant de canadiens français. Nos Français et Belges, arrivés ici avec peu d'argent, ont, grâce à leur courage et leur énergie, réussi à se faire un chez soi appréciable. Les Belges cependant sont dans une situation un peu inférieure à celle des Français à cause de leur manque d'habitude à un travail dur, opiniâtre et persévérant."

Révérend Frère Rogation, Saint-Léon-le-Grand (1908).

* * *

"Nous avons ici quelques Belges et quelques Français d'établis et qui semblent faire leurs affaires. Quelques uns d'entre eux ont dû emprunter pour vaincre les premières difficultés de leur établissement, mais ils ont pris le dessus et sont encouragés. Il y a avantage à venir s'établir ici parceque le sol est bon. Il y a des lots disponibles, propres à la culture et près des voies de communications.

MM. Saucier et Drouin, Agents des Terres, Amqui. (1908)

APPENDICE

CHASSE ET PECHE

Règlements.—Temps durant lequel la chasse et la pêche sont permises.

Licence des non résidents. Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui veulent y faire la pêche ou la chasse, doivent se munir d'une licence dont le coût est établi comme suit:

A la poursuite d'un orignal, sur le grand lac Causapscal.

Pour la chasse.—Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui ne sont membres d'aucun club dûment constitué en corporation dans la province. $25.00

Les personnes non domiciliées dans la province, membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés, qui désirent chasser sur le territoire sous bail au lub auquel elles appartiennent ne paieront que. $1 00

Pour la pêche. Toute personne non domiciliée dans la province de Québec, qu'elle soit membre ou non membre d'un club locataire d'une rivière à saumon, devra payer pour avoir le droit de pêcher le saumon dans la province. . . $25 00

Pour les autres espèces de poissons, le non-résidant, s'il ne fait partie d'aucun club dûment constitué en corporation devra payer $10 00

Pour obtenir ces permis, il faut s'adresser au Ministre des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents, et aussi aux secrétaires des différents clubs autorisés à les émettre aux membres et aux invités.

Pêche—Temps de prohibition.

1. Saumon: du 1er juillet au 1er mars: à la ligne: du 15 août au 1er février.

2. Ouananiche: du 1er octobre au 30 novembre.

3. Truite tachetée de ruisseau, de rivière etc., (salmo fontinalis) du 1er octobre au 30 avril

4. Grosse truite grise, longue, touladi, (salmon confinis) du 15 octobre au 1er décembre.

5. Doré, longueur, pas moins de 15 pouces: du 1er avril au 1er mai.

6. Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces: du 1er avril au 15 juin.

7. Eperlan: du 1er avril au 30 juin.

8. Poisson blanc: du 10 novembre au 1er décembre.

9. Maskinongé, longueur pas moins de 36 pouces: du 1er avril au 1er juin.

10. Esturgeon, longueur pas moins de 36 pouces: du 1er avril au 1er juin.

11. Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis.

Présomptions de culpabilité. "Toute personne ou toutes personnes sans aucun permis, ayant en sa possession un engin de pêche ou de chasse prohibé par la loi, sera présumée violer la loi et la dite présomption sera suffisante pour établir que la dite personne ainsi trouvée, a pêché ou chassé illégalement, et il incombera

à cette personne de démontrer qu'elle possédait cet engin pour aucun objet illégal. 6 Ed. VII, ch. 19, sec. 8.

Pêche à la dynamite.— Quiconque fait usage de dynamite ou autres explosifs pour la pêche des poissons visés par la loi, est passible d'un emprisonnement de douze mois.

Exportation de certaines espèces de truites.—Personne ne recevra, n'expédiera, ne transportera ni n'aura en sa possession dans le

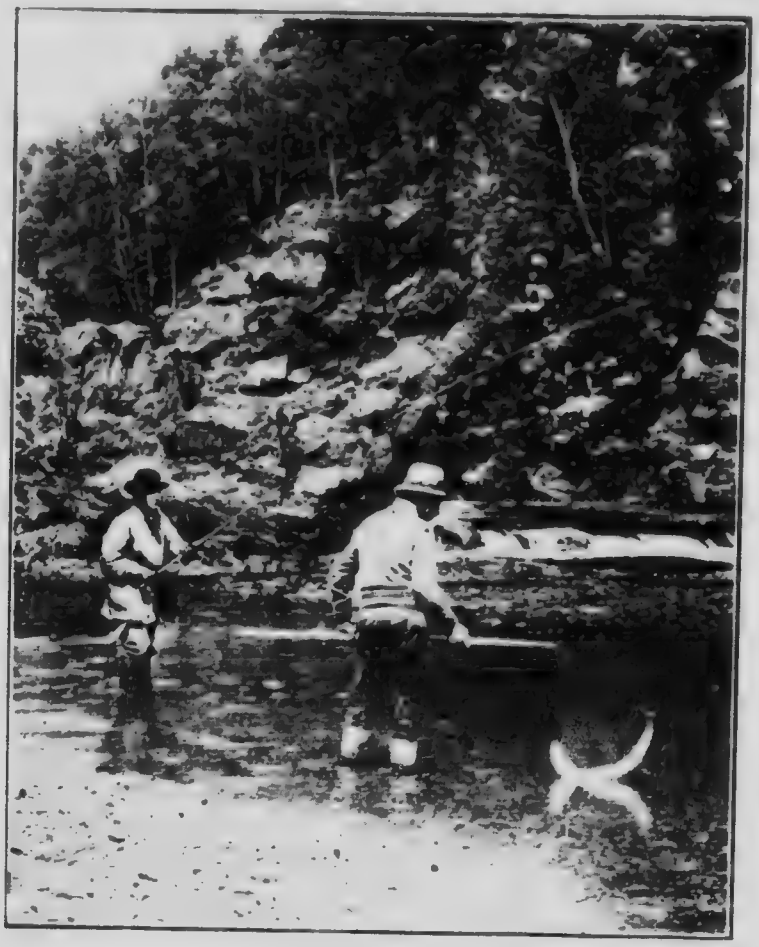

La pêche au saumon sur la rivière Matapédia.

but de l'expédier ou de la transporter hors du Canada, aucune truite mouchetée, truite de rivière, de mer, prise ou capturée dans la province de Québec, pourvu: — (a) que cette truite ait été capturée par la personne qui en fait l'expédition, pour des fins sportives et

que le poids ne dépasse pas vingt-cinq livres. Un certificat à cet effet doit accompagner l'envoi, et il devra en outre être accompagné de la copie du permis de pêche qui lui a été accordé.

Chasse—Temps de prohibition

ZONE No 1

La Zone No 1 embrasse tout le territoire non compris dans la Zone No 2.

1. Caribou: du 1er février au 1er septembre.

2. Chevreuil et orignal: du 1er janvier au 1er septembre.

2a. Chevreuil et orignal dans Ottawa et Pontiac: du 1er décembre au 1er octobre.

"Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants, durant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous."

N. B.—Il est défendu de chasser, prendre ou tuer en aucun temps des faons, jusqu'à l'âge de un an, des animaux mentionnés aux Nos 1 et 2, ainsi que la femelle de l'orignal, en tout temps.

3. Castor: en tout temps jusqu'au 1er novembre 1912, pour la zone No 1. Néanmoins le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre à faire chasser ou prendre le castor, pour le bénéfice de la Couronne, dans certains endroits où il fait des dommages en éclusant les lacs et rivières, occasionnant l'inondation des terrains avoisinants.

4. Vison, loutre, martre, pékan, le renard et le loup-cervier: du 1er avril au 1er novembre.

5. Lièvre: du 1er février au 1er décembre.

6. Ours: du 1er juillet au 20 août.

7. Rat-musqué: en tout temps, excepté dans le mois d'avril.

8. Bécasse, bécassine, les pluviers, les courlis, les chevaliers et les maubèches: du 1er février au 1er septembre.

9. Perdrix de savanes et de bouleau: du 15 décembre au 1er septembre.

10. La perdrix blanche et le ptarmigan: du 1er février au 1er novembre.

10a. Défense de vendre et d'exposer en vente toute perdrix grise ou de savanes et toute bécasse, avant le premier jour d'octobre 1912.

11. Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce et les harles ou becs-scies, huards, goéland, pingouins et macareux: du 1er mars au 1er septembre.)

Néanmoins, les habitants de cette partie de la province, comprise dans la zone No 2, telle que définie par la loi et ceux du comté de Gaspé peuvent, pour leur nourriture seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le numéro 11 en tout temps de l'année—sauf entre le premier juin et le premier août.

12. Les oiseaux percheurs, tels que: les hirondelles, les tritris, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents, les pin-

sons, les rossignols, oiseaux-rouges, oiseaux-bleus, etc., les mésanges, les chardonnerets, les grives, merles, fûtes-des-bois, etc., les roitelets, les goglus, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, etc., excepté le aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille falconides, le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs, récollets, les pies-grièches, les geais, les pics, les moineaux, les étourneaux; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., tendus, peut s'en emparer et les détruire. S. R. Q., 1901.

Défense de les tuer en tout temps et de les prendre au filet du 1er mars au 1er novembre.

Id. Enlever les oeufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N. B.- Il est permis de chasser, tuer ou prendre le chevreuil, en se servant de chiens, du 20 octobre au 1er novembre.

Les amendes varient de $5.00 à $200.00 pour chacune infraction ou emprisonnement, à défaut de paiement.

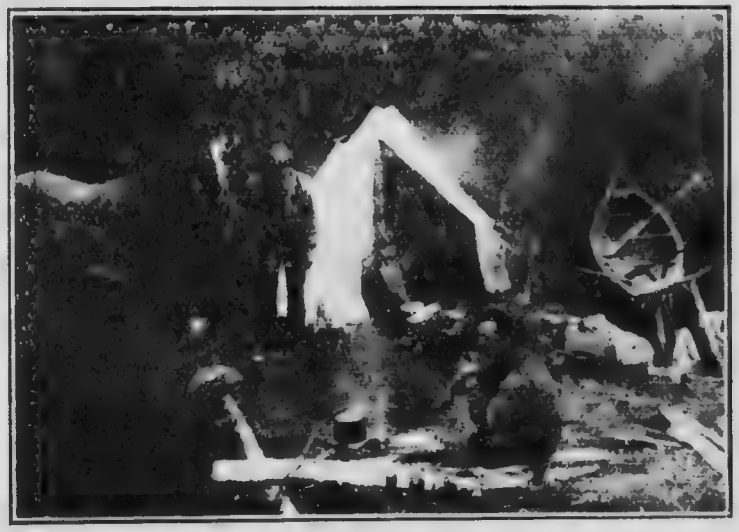

Un journaliste de Québec, feu M. Charles DeGuise, en excursion de chasse dans le canton Matalik.

ZONE No 2

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

Caribou: entre le 1er mai et le 1er septembre.

N. B.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants plus de quatre (4) caribous durant une saison de chasse.

Loutre: entre le 15 avril et le 15 octobre.

Lièvre: entre le 15 mars et le 15 octobre.

Rat-musqué: entre le 1er avril et le 1er novembre.

La perdrix de bouleaux et la perdrix de savanes: entre le 1er février et le 15 septembre.

La perdrix blanche et le ptarmigan: entre le 1er mars et le 15 novembre.

Transport du gibier.—1. Il est défendu aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter ou d'avoir en leur possession l'orignal, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, ou la chair, la tête et la peau verte d'aucun de ces animaux à moins qu'il n'y soit attaché un coupon (tag) émis par le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, autorisant ce transport.

2. Il est défendu, aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, après les quinze premiers jours de la date de prohibition, de transporter l'orignal, le caribou, le chevreuil, la chair et la tête, en tout ou en partie, ou la peau verte d'aucun de ces animaux.

3. Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas au transport de l'orignal, du caribou et du chevreuil ou de la chair, en tout ou en partie, ou de la tête et de la peau verte d'aucun de ces animaux, s'il y est attaché un affidavit attestant qu'ils ont tués ou pris dans une autre province de la puissance du Canada, en conformité des lois de cette province ou dans un des Etats-Unis d'Amérique.

4. Tout sac, paquet ou coffre, boîte ou tout autre réceptacle servant à transporter le gibier doivent être confectionnés de manière à faire voir leur contenu et la description de leur contenu et les nom et adresse du propriétaire y doivent être indiqués sur une étiquette à cet effet.

5. Toute compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur ou autre ou les rouliers p[illegible] toute personne favorisant, de quelque manière que ce soi[illegible] ravention à cet article, est passible d'une amende de dix pia[illegible] moins et de vingt piastres au plus pour chaque infraction, et les dépens.

6. Néanmoins, il est loisible, au Ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries d'accorder, en tout temps, des permis de transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction, que l'orignal, le caribou ou le chevreuil ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

7. Pour tous permis, ou coupons mentionnés dans cet article, il peut être exigé un honoraire dont le ministre fixe le montant suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres.

Le coût de ce permis est actuellement de une piastre.

8. On pourra, néanmoins, sur demande accompagnée d'une déclaration solenelle, adressée au Ministre, émettre gratuitement, en faveur des habitants, les permis nécessaires pour faciliter la vente des peaux d'animaux tués par eux pour la subsistance de leurs familles.

Permis pour la quantité. Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivant pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le ministre peut dispenser du payement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et pour sa famille.

Les bâtiments du Club Ristigouche à St-Jean-Lauren-de-Matapédia.

La vente de la perdrix.—Il est défendu d'acheter ou de vendre d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession avec l'intention de la vendre toute perdrix grise ou de savane, avant le premier jour d'octobre 1912.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession, pour des fins de vente, des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possesson avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de $2.00 au plus, et de $1.00 au moins, et des dépens, par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction

d'une amende de $10.00 ou plus et de $5.00 au moins par chaque tête ; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende que pour la deuxième infraction et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas."

La chasse dans les chantiers.- "Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois seront tenus responsables de toutes violations de la loi de chasse concernant l'orignal, le caribou et le chevreuil, commises par les hommes sous leur contrôle.

Cependant, cette responsabilité n'est pas encourue si la personne qui y est assujettie prouve qu'elle n'a pu empêcher les faits reprochés."

Animaux à fourrure.—Toute compagnie, société, ou personne faisant le commerce de fourrures qui, en vertu de quelqu'une des dispositions de cette loi, a chassé ou fait chasser les animaux à fourrure ou une espèce quelconque des animaux à fourrure mentionnés dans cet article, est tenue de faire rapport, dans les quinze premiers jours du mois de mai de chaque année, au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la quantité et de l'espèce de ces animaux qu'elle a tués.

Vue générale de Matane.

Destruction des loups.—Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries peut payer, à même les revenus provenant de la mise à exécution de la présente loi, une somme de "quinze piastres", à toute personne habitant la province de Québec, qui lui transmet un certificat d'un juge de paix d'un district judiciaire constatant que telle personne a prouvé, sous serment, à sa satisfaction, qu'elle a tué un loup dans ce district et qu'elle a présenté le loup ou la tête du loup avec la peau et les oreilles entières, et que ce juge

de paix a, avant de délivrer le certificat, fait couper et brûler les oreilles et la peau du crâne de tel loup.

Les amendes.—La totalité des amendes provenant des contraventions aux lois de chasse et de pêche appartient, dans chaque cas, moitié à la Couronne et moitié à la personne qui a obtenu le jugement de condamnation.

Obligations des locataires de droits de chasse et de pêche.—Le Président ou le secrétaire d'un club de chasse et de pêche devra, à la fin de chacune des saisons de chasse et de pêche, transmettre au Ministère des Pêcheries un état assermenté donnant le nom et l'adresse de chaque personne qui aura chassé ou pêché sur leur territoire en spécifiant, après chaque nom, si cette personne est membre actif du club ou non, l'honoraire payé, etc. Ce rapport devra être fait sur des blancs fournis par le Ministère.

Le club sera tenu responsable de toutes les licences qui seront ou qui auraient dû être émises pour chasser ou pêcher dans les limites de son territoire.

Tout particulier, qu'il soit locataire d'un territoire de chasse et de pêche, ou des droits de pêche dans une rivière à saumon est également obligé de fournir un état assermenté donnant le nom des personnes ayant chassé et pêché dans les limites de son territoire et de plus, est tenu responsable des licences qui seront émises ou qui auraient dû l'être pour y chasser et pêcher.

Afin de faciliter l'émission de ces licences, les inspecteurs de chasse et les secrétaires des clubs pourront, en s'adressant au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries obtenir un certain nombre de blancs qu'ils pourront remplir eux-mêmes, et émettre sur paiement du prix de la licence qui est invariablement payable d'avance.

* * *

Pour tous renseignements, texte de la loi et des règlements, permis de chasse et de pêche, coupons de transport, s'adresser :

Au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries à Québec ;

A M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine à Montréal.

Aux différents officiers dûment autorisés par le Ministre.

TABLE DES MATIERES

PAGE

Personnel du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries 4
Avant-Propos 6
La Région Matane-Matapédia 7
Coup d'oeil d'ensemble 7
Rivières et lacs 9
Climat et qualité du sol 11
Organisation religieuse, civile, etc 15
Statistique de la population 18
Matane et Matapédia 18
Vallée de la Matapédia 19
Fondation des paroisses 20
Aperçu historique 21
Réserve des Indiens 32
Noms géographiques 34
Instruction publique 36
Agriculture et industrie laitière 40
Lauréats du Mérite Agricole 48
Chasse et Pêche 52
Esquisse géologique et ressources minières 60
Ressources forestières 66
Notes sur les cantons, pour servir de guide aux colons 72
Restigouche 72
Matapédia 75
Patapédia 76
Assémetquaghan 77
Milnikek 78
Matalik 79
Jetté 80
Causapscal 80
Lepage 82
Blais et Casault 83
Amqui 84
Pinault 85
Nemtayé 87
La Seigneurie du Lac Matapédia 88
Awantjish 89

PAGE

Cabot 90
McNider 91
Matane 93
Tessier 97
Saint-Denis, Cherbourg, Dalibaire et Romieu 98
Les anciennes seigneuries 100
Matane 100
Renseignements pour le colon 107
Agents du Gouvernement 114
Agences des Terres 115
Voies de communications 116
Tarifs de faveur 116
L'Intercolonial 117
Canada & Gulf Terminal 119
Navigation 119
Canada & Gulf Terminal 119
Un projet de chemin de fer 124
Une opinion autorisée 124
Colons français et belges 126
Appendice :
Chasse et Pêche. Règlements, etc 127